

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
DE L'ÉDUCATION ET INGÉNIERIE
ÉDUCATIVE

FACULTÉ DES SCIENCES DE
L'ÉDUCATION

DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL UNIT OF RESEARCH AND
TRAINING SCHOOL IN EDUCATION
AND EDUCATIONAL ENGINEERING

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF SPECIALIZED
EDUCATION

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ET ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU CAMEROUN

Mémoire de Master en éducation spécialisée soutenu le 26 Septembre 2024

Filière : Intervention, Orientation et Éducation Extrascolaire

Spécialité : Intervention et action communautaire

par :

Steve Mydrel POUANI KAMDEU

Titulaire d'une Licence en Psychopathologie et Clinique

21V3669

jury :



Qualités	Noms et grade	Universités
Président	Vandelin MGBWA, Pr	UYI
Rapporteur	Henri Rodrigue NJENGOUÉ NGAMALEU, Pr	UYI
Examineur	Joachen BANINDJEL, MC	UYI

NOTE D'AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de son utilisation.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES ANNEXES	ix
RÉSUMÉ.....	x
ABSTRACT.....	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	12
PREMIÈRE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	21
CHAPITRE 1 : CONSIDÉRATIONS SUR L'ENTREPRENEURIAT ET ÉTATS DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT NUMÉRIQUE AU CAMEROUN.....	22
CHAPITRE 2 : HANDICAP, ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ET ENTREPRENEURIAT	46
DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET EMPIRIQUE DE L'ÉTUDE.....	80
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	81
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DISCUSSION.....	94
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	126
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	132
SOURCES ÉLECTRONIQUES	141
ANNEXES.....	144
TABLE DES MATIÈRES.....	160

- À ma famille
- Aux lectrices et lecteurs de ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Mener à terme un travail de recherche sollicite la collaboration de plusieurs personnes qui, par leurs encouragements, leur confiance et leurs éclaircissements, contribuent à sa réalisation.

À ce titre, nous remercions vivement Monsieur Henri Rodrigue NJENGOUÉ NGAMALEU, Professeur titulaire au département d'éducation spécialisée, non seulement pour son encadrement, la pertinence et la sagesse de ses commentaires, mais aussi pour sa posture pédagogique adaptée et galvanisante. Nous sommes également reconnaissant à l'ensemble du corps enseignant de la filière Intervention, Orientation et Éducation extrascolaire pour leurs enseignements.

Nous remercions la direction et les membres du personnel du CJARC qui ont fait preuve d'un accueil chaleureux et de sincères qualités humaines durant notre période de stage et tout au long de notre collecte de donnée. Notre gratitude va particulièrement à Monsieur Joël TCHUENTE, qui a été un acteur majeur dans la réalisation de ce travail de recherche, et dont les apports et contributions ont été primordiaux à l'achèvement de cette étude.

Notre reconnaissance s'adresse également aux membres de notre famille immédiate, à nos amis proches et camarades de promotion. Tout au long de ce processus, vous avez su être patients, encourageants et une source de détermination pour nous. Sans votre soutien moral, la réalisation de ce mémoire n'aurait pu être possible.

Enfin, nous tenons à rendre honneur aux dix participants à cette étude qui ont bien voulu nous accorder de leur temps. Leurs témoignages sont le cœur même de cette recherche. Sans leur collaboration, un tel projet n'aurait pu être réalisé.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ADEPHAN : Association pour le développement de l'entrepreneuriat des personnes handicapées

ANTIC : Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication

ART : Agence des Régulations des Télécommunications

AUDA-NEPAD: African Union Development Agency - New Partnership for Development Coordination Unit

AUFI: African Union financial institutions

B2B: Business to Business

B2C: Business to Consumer

CEA : Commission Economique pour l'Afrique

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CEN : Comité Européen de Normalisation

CENELEC : Comité Européen de Normalisation Électrotechnique

CER : Communauté Economique Régionale

CFCE : Centre de Formalités de Création d'Entreprises

CIF : Classification International du Fonctionnement du Handicap

CIH : Classification Internationale du Handicap

CNM : Conseil National du Numérique

CNRH : Centre National de Réhabilitation des Handicapés

COVID 19 : CoronaVirus Disease 2019

CPA : Plan d'Action consolidé pour la science et la Technologie

CRM: Customer Relationship Management

CSIP : Configuration Stratégique Instantanée Perçue

CTO: Commonwealth Telecommunications Organisation

CUA : Commission de l'Union Africaine

DPI : Disabled People's International

DSM : Développement des Systèmes de Marché

ESO: European Standardization Organizations

G2B: Government to Business

G2C: Government to Citizens

G2G: Government to Government

GICAM : Groupement Inter-patronal du Cameroun

GSMA : GSM Association

IA : Intelligence Artificielle

IBM: International Business Machines

ILM: Independant Living Movement

ISO: International Organization for Standardization

IXP: Internet Exchange Point

LCP : Libre circulation des personnes

MEDEF14 : Mouvement des Entreprises de France

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINPOSTEL : Ministère des Postes et Télécommunications

MINRESI : Ministère de la Recherche Scientifique et de l’Innovation

NTIC : Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication

NVDA : Non-Visual Desktop Access

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ODD : Objectifs du Développement Durable

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONU : Organisation des Nations Unies

PatNuc : Projet d’Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun

PIB : Produit Intérieur Brut

PIDA : Programme de développement des infrastructures en Afrique

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PRIDA : Initiative de politique et de réglementation pour l’Afrique numérique

PSH : Personnes en Situation de Handicap

PSV : Personnes Socialement Vulnérables

PVVS : Personnes Vivant avec le Virus du Sida

SAATM : Marché unique africain du transport aérien

SND30 : Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

STISA : Strategie pour la Science la Technologie et l’Innovation en Afrique 2024

SWOT : Strength Weakness Opportunity Threat

TIC : Technologies de l’Information et de la Communication

UA : Union Africaine

UAT : Union Africaine des Télécommunications

UE : Union Européenne

UIT : Union Internationale des Télécommunications

US dollars: United States Dollars

YEIC: Young Entrepreneurship Innovation Challenge

ZLECAf : Zone de libre-échange continentale africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des données issues de la monographie des métiers accessibles.....	60
Tableau 2 : Sous-branches de métiers accessibles communs à plusieurs types de handicap	62
Tableau 3 : Caractéristique de l'échantillon.....	97
Tableau 4: Composantes et usages de l'environnement numérique des participants	98
Tableau 5: Descriptif des systèmes de l'environnement de Leticia.....	101
Tableau 6 : Descriptif des systèmes de l'environnement de Johan	107
Tableau 7 : Descriptif des systèmes de l'environnement d'Alexia	110
Tableau 8: Descriptif des systèmes de l'environnement de marie	112
Tableau 9: Descriptif des systèmes de l'environnement des membres du focus groups	116

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Représentation graphique de l'économie numérique	30
Figure 2 : Principaux indicateurs statistiques numériques du Cameroun de janvier 2017	38
Figure 3 : Principaux indicateurs statistiques numériques du Cameroun de janvier 2018	38
Figure 5 : Pyramide de l'accessibilité numérique de Lussier-Desrochers et al. (2016).....	71
Figure 6 : Indices d'une société handicapante chez Leticia	101
Figure 7 : Indices d'une société handicapante chez Johan.....	106
Figure 8 : Indices d'une société handicapante chez Alexia.....	109
Figure 9 : Indices d'une société handicapante chez Marie.....	112
Figure 10 : Indices d'une société handicapante du focus groups.....	116

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Récapitulatifs des définitions de l'entrepreneuriat digital	145
Annexe 2 Schéma représentatif du modèle du handicap social	146
Annexe 3 : Illustration des composantes des systèmes écologiques en fonction de l'accessibilité numérique et du processus entrepreneurial	147
Annexe 4 : Obstacles à l'usage de technologies numériques en fonction du type de handicap .	148
Annexe 5 : Types de technologie d'assistance en fonction du type de handicap	149
Annexe 6 : Métiers numériques accessibles en fonction du type de handicap	150
Annexe 7 : Photo avec quelques participants à la recherche au CJARC et de l'entretien via WhatsApp	151
Annexe 8 : Guide d'entretien semi-directif	152
Annexe 9 : Grille d'observation	153
Annexe 10 : Schéma illustratif des critères d'accessibilité d'un site web	154
Annexe 11 : Quelques outils numériques accessibles	155
Annexe 12 : Salle du centre multimédia inclusif du CJARC.....	156
Annexe 13 : Article 17, alinéa 1 du Décret n° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018	157
Annexe 14 : Articles 9, 19, et 27 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif	158
Annexe 15 : Demande de changement de sujet de mémoire	159

RÉSUMÉ

L'objectif principal de ce mémoire ayant pour thème accessibilité numérique et entrepreneuriat des personnes en situation de handicap au Cameroun, est l'étude des usages, avantages et obstacles aux technologies numériques accessibles dans le processus entrepreneurial des personnes en situation de handicap au Cameroun. Pour l'atteindre, une recension des écrits mettant en lien l'accessibilité numérique au processus entrepreneurial des personnes en situation de handicap (PSH) a été réalisée afin de ressortir les composantes, caractéristiques et préalables à l'accessibilité numérique et l'entrepreneuriat numérique de ces personnes. La combinaison du modèle social du handicap de Michael Oliver et du modèle écologique d'Urie Bronfenbrenner comme cadre théorique a fourni l'outillage nécessaire à l'analyse des entretiens réalisés au CJARC et via messagerie WhatsApp. La méthode utilisée dans cette recherche qualitative est l'entretien semi-directif individuel et collectif. Nous avons également eu recours à la collecte d'informations documentaires et à l'observation participante au CJARC. Les résultats de cette recherche ont été rédigés sous la forme d'une analyse thématique qui reprend l'ensemble des sujets abordés dans le discours des sujets répondants. À la lumière des faits émergeant des résultats de ces 10 entretiens, nous pouvons affirmer que : l'accessibilité numérique est un facteur déterminant dans le processus entrepreneurial des personnes en situation de handicap au Cameroun, dans la mesure où elle rend possible l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les PSH qui en ont besoin dans une optique de mise sur le marché des compétences génératrices de revenus, tout en accordant plus d'autonomie dans la gestion d'activités diverses, restaurant le sentiment d'utilité, d'inclusion sociale et atténuant les difficultés liées à la mobilité et la visibilité des compétences proposées. Toutefois, cet état de fait nécessite une formation à l'informatique inclusif, un environnement gratifiant et pourvu de modèles de réussite, et la perception par le sujet des avantages de l'usage des technologies numériques sur le plan socio-économique et individuel, qui limitent les revers de l'absence d'un cadre normatif de l'accessibilité numérique, la fracture numérique, les préjugés réductionnistes sur les compétences entrepreneuriales des PSH et la discrimination dans l'accès au financement.

Mots clés : Accessibilité numérique, processus entrepreneurial, personne en situation de handicap, entrepreneuriat numérique, numérique inclusif, autonomie.

ABSTRACT

The main objective of this thesis, on the theme of digital accessibility and entrepreneurship of people with disabilities (PWD) in Cameroon, is the study of the uses, advantages and obstacles to accessible digital technologies in the entrepreneurial process of people with disabilities in Cameroon. To achieve this, a review of the literature linking digital accessibility to the entrepreneurial process of people with disabilities (PWD) was carried out in order to highlight the components, characteristics and prerequisites for digital accessibility and digital entrepreneurship of these people. The combination of Michael Oliver's social model of disability and Urie Bronfenbrenner's ecological model as a theoretical framework provided the tools needed to analyse the interviews conducted at CJARC and via WhatsApp messaging. The method used in this qualitative research was semi-structured individual and group interviews. We also used documentary information collection and participant observation at CJARC. The results of this research were written in the form of a thematic analysis that takes up all the topics addressed in the discourse of the respondents. In the light of the facts emerging from the results of these 10 interviews, we can state that: Digital accessibility is a determining factor in the entrepreneurial process of people with disabilities in Cameroon, insofar as it enables the use of information and communication technologies (ICTs) by people with disabilities who need them in order to market income-generating skills, while granting greater autonomy in the management of various activities, restoring the feeling of usefulness and social inclusion, and alleviating difficulties linked to mobility and the visibility of the skills on offer. However, this requires inclusive IT training, a rewarding environment with role models, and the subject's perception of the socio-economic and individual benefits of using digital technologies, which limit the setbacks of the lack of a normative framework for digital accessibility, the digital divide, reductionist prejudices about the entrepreneurial skills of people with disabilities and discrimination in access to funding.

Keywords : Digital accessibility, entrepreneurial process, disabled person, digital entrepreneurship, inclusive digital, autonomy.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette introduction portera sur la problématique, les questionnements, objectifs et raisons d’être de notre étude, ainsi que les délimitations et l’ossature de cette recherche.

0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L’ÉTUDE

L’essor des nouvelles technologies de l’information et de la communication (NTIC), ainsi que leur intégration dans tous les aspects de la vie quotidienne, ouvre un large éventail de possibilités autant pour l’amélioration des conditions de vie des populations que sur la sphère économique d’un pays. Ces progrès ont quasiment changé les habitudes et les comportements des personnes contraignant les sociétés à s’adapter à leur « hyperprésence » (Pinède & Lespinet-Najib, 2019). Des domaines les plus imprégnés, l’entrepreneuriat s’immisce parmi les premiers. L’impact est tel que les politiques gouvernementales se voient remodelées, pour mieux s’arrimer à l’impératif d’un monde de plus en plus interconnecté où l’information ainsi que les activités sociales et économiques sont accélérées. Dès lors, plusieurs dispositions se voient être prises pour ne pas manquer le train de cette nouvelle étape des progrès scientifiques et techniques ; tant les opportunités suscitées par l’économie numérique se présentent comme une solution novatrice aux difficultés économiques, éducatives et à la restauration d’une certaine justice sociale. Dans cette dynamique, la place accordée aux personnes en situation de handicap ne saurait ne pas être questionnée, puisque les conditions de vie de cette tranche de la population accusent plusieurs manquements.

L’accompagnement de cette catégorie de la population subit le plus le coût du sous-développement dans les pays d’Afrique subsaharienne. Leur difficile insertion dans le secteur de l’emploi est d’autant plus accentuée non pas uniquement du fait de la faiblesse des politiques visant leur protection, mais également des différents préjugés à leur égard. L’exemple des États de l’Union européenne (UE) nous fait toutefois constater la part importante de l’entrepreneuriat numérique dans les stratégies d’inclusion de ces personnes vulnérables. Les organisations internationales, à l’exemple de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) œuvrant à cela, démontrent à travers des initiatives suscitées par leurs recommandations que l’amélioration de l’accès à l’entrepreneuriat numérique est un gage d’inclusion sociale des personnes en situation de handicap, favorisant leur autonomisation et leur participation sociale.

Ceci toutefois n’est possible que si les États assument leur rôle de garant de l’amélioration des conditions de vie de ces individus en se dotant de politiques appropriées, des infrastructures

nécessaires et en finançant le secteur de l'économie numérique (OCDE, 2014). Confrontés à la réalité des avantages multiples qu'offre la numérisation ainsi qu'aux efforts réalisés depuis plusieurs années dans ce secteur au Cameroun malgré les multiples difficultés rencontrées, nous sommes amenés à nous intéresser à la place qu'occupe l'accessibilité numérique dans le processus entrepreneurial des personnes en situation de handicap au Cameroun.

0.2. FORMULATION DU PROBLÈME

Au Cameroun, les conditions de vie des personnes en situation de handicap (PSH) sont empreintes de précarité, ces personnes sont les plus exposées au chômage, à un faible taux de scolarisation et à la discrimination (Etongue, 2007 ; Ntsama, 2012). L'État, à travers ses démembrements administratifs, peine à résorber ces problèmes. Pour les sujets les plus motivés, l'entrepreneuriat se trouve être l'issue naturelle. Cette population, estimée à 10 % de la population camerounaise (Wathi, s.d.), fait face à des restrictions de leur participation sociale du fait d'un fort taux de chômage s'élevant à 80 % contre 40 % en moyenne pour l'ensemble de la population camerounaise en âge de travailler selon l'ADEPHAN (L'Association pour le développement de l'entrepreneuriat des personnes handicapées) et à des difficultés d'inclusion dans plusieurs aspects de la vie sociale et communautaire (DataCameroon, s.d.). Aussi, le volet du numérique adapté à ces personnes reste très faiblement connu dans l'espace social et faiblement promu par les pouvoirs publics. En illustration, il se résume à un unique centre multimédia inclusif installé dans la ville de Yaoundé, don du gouvernement camerounais fait à l'association CJARC (Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun) le 3 décembre 2020 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Seulement, cette initiative manque réellement de résorber le défaut d'accessibilité des outils, technologies et opportunités numériques de ces personnes, étant donné que la situation de handicap exige dans ce secteur des dispositifs particuliers tels que les technologies d'assistance, un cadre légal spécifique et un accompagnement adapté à leur particularité. Tous ces faits subsistent malgré que l'économie numérique soit reconnue au plus haut sommet de l'État comme « une véritable niche d'emplois nouveaux » (Biya, 2015, 31 décembre).

D'autre part, durant notre période de stage au CJARC, nous avons pu constater que les PSH observées dans cette ONG témoignent d'aptitudes multiples dans l'usage des technologies

numériques mises à leur disposition qui concurrencent véritablement celles des personnes dites valides. Ces aptitudes se manifestent dans divers domaines du numérique tels que la bureautique, le développement web ou la gestion de contenus web. Ce qui témoignent d'un potentiel, donc l'encadrement répondrait aux besoins d'autonomisation de ces personnes du fait de la possibilité de s'auto-employer qu'elle offrirait dans les métiers du numérique.

Hormis l'argument de l'existence des aptitudes des PSH aux activités des domaines du numérique, sur le plan socio-économique, l'ère de la mondialisation et des nouvelles technologies représente une aubaine pour faciliter l'accès aux opportunités d'auto-emploi dans le secteur numérique. Pour l'OCDE (2014), l'entrepreneuriat peut soutenir activement la participation des PSH au marché du travail et dans la société. Mais aussi, en plus des technologies d'assistance, les technologies de l'information peuvent également encourager l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap ; à cet effet, l'entrepreneuriat numérique serait une stratégie d'autonomisation des couches sociales vulnérables qui, pour des raisons de maladie, de handicap ou d'extrême précarité, ne sont pas en mesure de satisfaire la plupart de leurs besoins de base et/ou de jouir de leur droit à l'emploi et à un niveau de viabilité considérable de leur situation socio-économique (OCDE, 2014).

Enfin, le Cameroun a depuis plusieurs années mis en place divers organes administratifs et actions d'intégration de l'économie numérique qui représentent à nos jours 3,5 % de son PIB dans ses stratégies de développement. Les progrès sur le plan de la numérisation initiés à travers le « plan stratégique Cameroun numérique 2020 », intégré plus tard dans la Stratégie nationale de développement (SND 2020-2030), sont tout de même observés et la réalité de l'entrepreneuriat numérique est perceptible au Cameroun. Mais encore, l'État du Cameroun dispose de textes garantissant un réel soutien aux personnes en situation de handicap dans les secteurs tels que le numérique et l'entrepreneuriat, à savoir :

- L'article 17, alinéa 1 du Décret n° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, stipulant que l'État encourage la création d'entreprises individuelles, de coopératives de production ou de petites et moyennes entreprises par les personnes handicapées à travers :

- La mise à disposition d'encadreurs techniques ;

- L'octroi d'aide à l'installation, notamment par des crédits de financement pour l'achat du matériel de production ;

- Des facilités fiscales et douanières, accordées proportionnellement au degré du handicap, sur proposition du ministère chargé des affaires sociales après une enquête sociale ;

- Des garanties de crédits et des appuis techniques des organismes publics d'aide au développement, notamment dans le cadre des études, du suivi et du financement des projets.

- Les articles 9, 19 et 27 de la convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif donc le processus de ratification en interne a été finalisé en Décembre 2021 fixent les réglementations suivantes :

- Article 9 intitulé l'accessibilité en son alinéa B précise le devoir de l'État dans la prise des mesures se ramenant aux services d'information, de communication et autres services, y compris les services électroniques et les services d'urgence sur une base égale des PSH avec les autres.

- Article 19 portant sur l'autonomie de vie et inclusion dans la société en son alinéa C stipule que les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins.

- Article 27 intitulé travail et emploi en son alinéa F stipule que les Etats parties [le Cameroun en occurrence] doivent Promouvoir les possibilités d'exercice d'une activité indépendante, l'esprit d'entreprise, l'organisation de coopératives et la création d'entreprise.

Tout ceci en principe contribue à faire du numérique un support sur lequel peuvent s'appuyer les PSH dans leur processus entrepreneurial.

Ces éléments en principe contribuent à faire du numérique un support majeur à l'entrepreneuriat des PSH au Cameroun comme c'est le cas dans les pays de l'UE.

0.3. QUESTIONS DE RECHERCHE

La question de recherche est l'élément central de la recherche scientifique. Elle permet donc au chercheur d'exprimer le plus exactement possible ce qu'il cherche à savoir, à élucider, et à mieux comprendre (Van Campenhoudt & al., 2017). Elle se distingue en question de recherche principale et en questions de recherche spécifiques.

0.3.1. Question de recherche principale

Sachant que l'entrepreneuriat numérique est en plein essor au Cameroun et qu'elle peut être à la portée des PSH via les technologies d'assistance, comme c'est le cas dans d'autres pays du monde, en l'occurrence ceux de l'Union européenne, notre travail explore l'importance de l'accessibilité numérique à travers ses possibilités et défis dans le processus entrepreneurial des PSH au Cameroun. À ce titre, notre question de recherche s'articule comme suit : L'accessibilité numérique est-elle un facteur déterminant dans le processus entrepreneurial des personnes en situation de handicap au Cameroun ?

0.3.2. Questions de recherche spécifiques

De cette question principale, trois questionnements transparaissent :

- 1- Quel est l'état de l'accessibilité numérique des personnes en situation de handicap au Cameroun ?
- 2- Comment les technologies numériques sont-elles employées dans l'activité entrepreneuriale de ces personnes ?
- 3- Quelles sont les facteurs et obstacles influant sur l'entrepreneuriat numérique des personnes en situation de handicap au Cameroun ?

0.4. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Il s'agit ici d'énoncer l'intention de l'étude ; ce pour quoi l'étude scientifique est faite et les activités que le chercheur compte mener pour générer des connaissances nouvelles dans un domaine d'étude précis. Elle se compose de l'objectif général et des objectifs spécifiques.

0.4.1 Objectif général

Dans l'optique de répondre à ces questions, notre mémoire aura pour objectif principal d'étudier les usages, avantages et obstacles aux technologies numériques accessibles dans le processus entrepreneurial des PSH au Cameroun.

0.4.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement il s'agira :

- D'évaluer la disponibilité des technologies numériques accessibles au PSH au Cameroun
- Explorer les usages de ces technologies dans leur vie courante et leur activité entrepreneuriale
- Identifier les facteurs et obstacles en lien avec le numérique qui influent sur le processus entrepreneurial des PSH au Cameroun.

0.5. INTÉRÊT DE L'ÉTUDE

0.5.1 Intérêt scientifique ou académique

Nous voulons, à travers cette étude, produire des connaissances sur l'entrepreneuriat numérique des PSH au Cameroun. La littérature scientifique sur l'entrepreneuriat numérique au Cameroun est assez présente (Dejo & Nsaikila, 2017 ; Tiona & Ngono, 2019 ; Djon, 2020 ; Okomen, 2021 ; GICAM, 2021 ; Koumetio & Djoumessi, 2022 ; Londa, 2022) ; celle portant sur l'entrepreneuriat numérique des personnes en situation de handicap en contexte camerounais semble ne pas l'être. À cet effet, l'analyse et la prise en compte des résultats de notre étude peuvent constituer une modeste contribution à l'avancement du savoir, identifier l'impact du numérique sur les PSH au Cameroun, faire l'état des lieux de la situation de l'accessibilité et de l'entrepreneuriat numérique des PSH camerounais.

0.5.2 Intérêt pratique

Du fait que, de nos jours, l'économie numérique soit un enjeu majeur pour le développement socio-économique des individus et des collectivités, la promotion de l'entrepreneuriat numérique comme stratégie d'autonomisation des PSH l'est encore plus. Dès lors, ce travail de recherche se veut de penser des modes d'intervention conformes aux valeurs de l'action communautaire dans ce secteur d'activité qu'est l'entrepreneuriat numérique. Face aux difficultés d'autonomisation et de participation sociale des PSH dans notre pays, il est opportun de prêter attention aux stratégies et moyens susceptibles d'accompagner ces personnes à besoins spécifiques vers une réelle inclusion sociale, d'autant plus si ces stratégies ont déjà fait leurs preuves dans d'autres pays. Aussi, les savoirs produits par cette étude ont pour but d'améliorer la conception des politiques publiques portées sur l'autonomisation, la participation et l'inclusion sociale des PSH, de sensibiliser et d'identifier les besoins de formation des PSH au numérique inclusif et enfin de promouvoir l'entrepreneuriat numérique des PSH au Cameroun.

0.6. DÉLIMITATIONS DE L'ÉTUDE

0.6.1. Limite thématique

L'entrepreneuriat et le numérique figurent parmi les instruments stratégiques clés pour la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) (ONU, 2006 ; Lusardi et Mitchell, 2014 ; OCDE, 2018 ; Von Allmen & al., 2020). L'entrepreneuriat numérique l'est encore plus lorsqu'elle s'applique aux populations à besoins spécifiques, en occurrence les PSH. De plus, l'inaccessibilité numérique vient là questionner dans notre pays l'autonomisation, l'inclusion sociale et la participation sociale qui sont des valeurs phares de l'action communautaire. De ce fait, ce mémoire s'inscrit dans le champ de l'action communautaire, en faisant des propositions pouvant favoriser l'autonomie, l'inclusion sociale et la participation sociale des PSH à travers l'amélioration de l'accessibilité numérique et la promotion de l'entrepreneuriat numérique.

0.6.2 Limite spatiale

Notre recherche a été circonscrite à la ville de Yaoundé, capitale du Cameroun auprès de personnes en situation de handicap utilisatrices de technologies numériques et résidentes de cette ville.

0.7. PRÉSENTATION DU TRAVAIL

Cette étude est bâtie sur quatre chapitres. Le premier chapitre, titré Considérations sur l'entrepreneuriat et État des lieux de l'entrepreneuriat numérique au Cameroun, ressort les travaux antérieurs sur le concept de l'entrepreneuriat et du numérique et la présentation de l'état des lieux de l'entrepreneuriat numérique au Cameroun ; le deuxième, intitulé Handicap, accessibilité numérique et entrepreneuriat, permettra de ressortir la définition, la conception et la situation du handicap au Cameroun, ainsi que la définition, les composantes et les préalables à l'accessibilité numérique, mais aussi les prérequis à l'entrepreneuriat numérique des personnes en situation de handicap. Le chapitre 3, intitulé Méthodologie de la recherche, présente la démarche générale suivie dans cette étude pour répondre aux questions que soulève notre problématique. Le chapitre 4, intitulé Présentation des résultats et discussion, rend compte des résultats en fonction des objectifs fixés. Enfin, la conclusion, qui portera sur la synthèse des points essentiels, la réponse à la question de recherche, exposera les limites de l'étude et proposera des recommandations et pistes de réflexion.

**PREMIÈRE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL
ET THÉORIQUE DE L'ÉTUDE**

**CHAPITRE 1 : CONSIDÉRATIONS SUR
L'ENTREPRENEURIAT ET ÉTAT DES LIEUX DE
L'ENTREPRENEURIAT NUMÉRIQUE AU CAMEROUN**

INTRODUCTION

Ce chapitre abordera la notion d'entrepreneuriat et d'entrepreneuriat numérique telle qu'appréhendée par les auteurs s'étant penchés sur la question. Il s'agira de ressortir les définitions, les approches conceptuelles et les composantes de ces notions, ainsi que de dresser un récapitulatif de la situation de ces dernières en contexte camerounais.

1.1. DÉFINITION ET APPROCHES CONCEPTUELLES DE L'ENTREPRENEURIAT

1.1.1. Qu'est-ce que l'entrepreneuriat ?

L'entrepreneuriat est un concept polysémique, donc les universitaires et les praticiens peinent encore à s'accorder sur la définition. La plupart des études sur la question s'intéressent au processus de création et d'émergence de l'entreprise (Aminal & El Manzani, 2015). Pour Filion (1997), le champ de l'entrepreneuriat comprend les spécialisations telles que l'innovation et la créativité, la création, le démarrage et la fermeture des entreprises, la croissance des entreprises, le travail autonome et les microentreprises, les franchises et les études sur diverses dimensions de l'entrepreneur. Pour Sène (2020), à la base de l'entrepreneuriat il y a toujours un entrepreneur, « c'est-à-dire une personne qui conçoit et réalise un projet d'entreprise, quelqu'un qui entreprend une activité pour créer de la richesse ». Filion (1997) lie également la conception de l'entrepreneuriat à celle de l'entrepreneur. Il fait remarquer à cette enseigne que la perception de ce dernier dépend de la discipline des auteurs le définissant. Il compte à cet effet une approche économiste et celle behavioriste.

Reynolds et al. (1999) intègrent dans la définition de l'entrepreneuriat les tentatives de création de nouvelles entreprises à l'exemple de l'auto-emploi, la création d'une nouvelle organisation de l'entreprise ou l'expansion d'une entreprise existante, par un individu, un groupe, ou une entreprise existante. Pour Sène (2020), ce concept renvoie à « un processus dynamique et complexe qui est le fruit de facteurs psychologiques, socioculturels, politiques et économiques ». Il prend donc la forme d'attitudes, d'aptitudes, de perceptions, de normes, d'intentions et de comportements qui se manifestent dans un contexte donné. L'entrepreneuriat se centre donc sur la concrétisation d'une opportunité en considérant les risques liés à cette dernière.

Laviolette et Loue (2006) en s'inspirant des travaux sur la question, ressortent 3 conceptions de la définition de l'entrepreneuriat. Selon eux, l'entrepreneuriat peut se comprendre comme un processus de saisie des opportunités et se définirait comme le processus de découverte,

d'évaluation et d'exploitation des opportunités de création de produits et services futurs. La deuxième conception est celle de l'« émergence organisationnelle », l'entrepreneuriat est vu ici comme un mécanisme de création d'une organisation via l'utilisation des ressources et la concrétisation des opportunités. Enfin, l'entrepreneuriat peut selon ces auteurs, se définir comme une dynamique de création de valeur s'inscrivant de fait dans le discours dit de « la dialogique individu/création de valeur ».

La valeur ici renvoie aux apports techniques, financiers et personnels que génèrent l'organisation impulsée et qui procurent satisfaction à l'entrepreneur et aux parties prenantes ou intéressées par ces apports. C'est à ce titre que Laviolette et Loue (2006) concluent en définitive que l'entrepreneuriat est « une dynamique de création et d'exploitation d'une opportunité d'affaires par un ou plusieurs individus via la création de nouvelles organisations à des fins de création de valeur ». Cette perception ressort de cette notion une finalité économique et sociale manifestée par le gain matériel et la valorisation du pouvoir d'action de l'entrepreneur, sa capacité créatrice et innovatrice et donc la possibilité de réalisation de soi et de création de valeurs socio-économiques.

1.1.2. Les approches conceptuelles de l'entrepreneuriat

Au-delà de l'aspect définitionnel, l'entrepreneuriat peut être compris suivant plusieurs approches explicatives. A ce titre, Sène (2020) ressort les approches suivantes :

- L'approche des traits : elle s'est développée dans les années 1960 et compte plusieurs écoles, à savoir l'école des traits impulsée par McClelland (1961), qui a conçu une approche psychologique de l'entrepreneuriat. Selon cette approche, les entrepreneurs présentent des caractéristiques psychologiques qui orientent leurs comportements. Il s'agit en outre de l'ouverture à l'innovation et à la prise de risque, du leadership, du dynamisme, de la flexibilité, de la confiance en soi, de l'esprit d'initiative, de la créativité, etc. Cette approche lie la réussite entrepreneuriale à une série de paramètres individuels qui définissent la personnalité entrepreneuriale. Vu sous cet angle, elle met en avant les caractéristiques psychologiques relevant de l'inné, minimisant ainsi l'influence des facteurs exogènes. De ce fait, elle perçoit ces caractéristiques psychologiques comme étant statiques et néglige la possibilité évolutive des compétences et des chances de réussite entrepreneuriale qui sont liées aux stratégies d'empowerment et environnementales.

- L'approche environnementale de l'entrepreneuriat : Elle naît du rejet systématique de l'approche psychologique et compte parmi ses auteurs Freeman et Medoff (1984) qui ont insisté sur l'impact de l'environnement sur la réussite entrepreneuriale. Ces auteurs considèrent que les dynamiques sectorielles, les politiques gouvernementales et la concurrence des facteurs exogènes peuvent influencer la vie de l'entreprise. Ils reposent leur argument sur l'idée selon laquelle l'entrepreneur exerce ses activités dans un environnement des affaires impacté par des changements sociaux, économiques et politiques. Cette approche cadre le mieux avec la réalité africaine, éventuellement camerounaise, où les recherches sur l'entrepreneuriat montrent que cette initiative dépend grandement du contexte socioculturel et politique auxquels se heurtent les entrepreneurs (GEM, 2016 ; Dejo & Nsaikila, 2017 ; Djon, 2020 ; Okomen, 2021 ; GICAM, 2021).

- L'approche catégorielle de l'entrepreneuriat : Les réflexions portant sur les catégories d'entrepreneurs sont portées par des auteurs tels que Miner et Coste. Miner (1996) regroupe quatre catégories d'entrepreneurs, à savoir : le performant, le gestionnaire, l'empathique et le créatif, qui se distinguent les uns des autres par leur style de management, leur posture et les besoins qu'ils expriment. Coste (2011) insiste sur les motivations intrinsèques pour distinguer les entrepreneurs ; il regroupe à cet effet quatre types d'entrepreneurs : expert-connaisseur, militant-convaincu, opportuniste-malin et créateur-pionnier.

- – L'approche de l'apprentissage entrepreneurial : Développée par Chell (1985) et reprise par Bruyat (1993), cette approche repose sur l'idée que l'éducation à l'entrepreneuriat est un levier de la réussite entrepreneuriale. Elle accorde un intérêt particulier à l'acquisition de compétences et de savoirs entrepreneuriaux qui, pour Bruyat (1993), sont gage du succès de l'entreprise. Selon Sène (2020), pour dépasser les différentes étapes de la croissance de son entreprise, l'entrepreneur doit passer par un processus d'apprentissage dynamique et évolutif. Pour Omrane et al. (2011), les compétences entrepreneuriales intègrent les aptitudes émotionnelles, les compétences stratégiques et la capacité à percevoir les occasions d'affaires, les compétences en gestion entrepreneuriale et en développement de projet. À ce titre, l'apprentissage entrepreneurial permet aux jeunes de réussir leurs projets d'auto-emploi, car il développe en eux des habiletés et des attitudes entrepreneuriales qui les aident à penser et à agir convenablement.

- L'approche de la motivation entrepreneuriale : Elle est portée par des auteurs tels que Estay, Durrieu et Diop (2011) qui estiment que les stratégies d'action à l'origine de projets

innovants s'inspirent souvent d'autres créateurs d'entreprises. Cette approche va dans la même lancée que les travaux de Bounouh (2017) qui lie trois désirs à la motivation entrepreneuriale, à savoir, le désir d'accomplissement de soi, de création, d'innovation, d'exercer une responsabilité. Par contre, Filion et Fayolle (2006) pensent que la formation, l'expérience, la disponibilité de fonds, le réseau environnemental, la détection d'une opportunité d'affaires, l'envie de devenir son propre patron, la perte d'un travail peuvent être des déclencheurs de l'idée d'entreprise. En illustration dans la réalité camerounaise, le mobile à l'entrepreneuriat est la subsistance, puisque le plus souvent, l'initiative entrepreneuriale répond à un besoin de se sortir de la pauvreté, d'améliorer son existence et de subvenir aux charges familiales (Okomen, 2021).

- Pour conclure, nous pouvons, comme le soutient Omrane et al. (2011), regrouper les approches conceptuelles de l'entrepreneuriat suivant le prisme individuel qui se focalise sur les caractéristiques individuelles de l'entrepreneur, sa personnalité, soutenu par des auteurs tels que McClelland (1961), Filion (1997), Filion et Fayolle (2006), le prisme fonctionnel qui s'intéresse au rôle et aux tâches spécifiques de l'entrepreneur, soutenu par des auteurs tels que Miner (1996) et le prisme processuel qui intègre les étapes et processus dynamiques à partir desquels se bâtit l'entrepreneuriat avec des auteurs comme Medoff (1984), Bruyat (1993). Toutefois, il demeure que la base définitionnelle de cette notion s'articule autour de deux éléments fondamentaux, à savoir : « la création (d'un produit, d'un service, d'une activité, d'une organisation, de valeur) et l'entrepreneur » (Omrane et al., 2011). La nature processuelle de l'entrepreneuriat est pour nous d'autant plus intéressante de par le fait qu'elle appréhende l'entrepreneuriat comme une dynamique évolutive d'émergence, de concrétisation et de croissance d'un projet d'entreprise adossée autant sur les caractéristiques de l'entrepreneur que sur les facteurs de son environnement. À ce titre, s'inspirant des travaux de Bruyat (1993), Omrane et al. (2011) ressortent trois étapes du processus entrepreneurial :

- Déclenchement du processus entrepreneurial : il résulte de la perception d'un conflit jugé menaçant et important entre les changements internes (désir d'indépendance, insatisfaction professionnelle) et/ou externes (rencontre avec un client potentiel, licenciement) et la configuration stratégique instantanée perçue (CSIP) de l'entrepreneur (cognition, personnalité, perception des opportunités et choix sécurisant) (Omrane & al., 2011).

- Engagement total du créateur : lorsque l'entrepreneur perçoit que les tensions entre son milieu interne et son environnement n'empêchent pas voire permettent d'envisager la création de

son entreprise, il s'implique totalement en investissant de son temps et de ses ressources dans la réalisation de ce projet d'entreprise (Omrane & al., 2011).

- Survie – développement de l'entreprise créée : survient lorsque l'entreprise nouvellement créée est très productive, rentable et prospère, ce qui renforce la cohérence entre la configuration stratégique instantanée perçue et l'idée d'un nouveau projet d'entreprise (Omrane & al., 2011).

1.2. L'ENTREPRENEURIAT A L'ERE DU NUMERIQUE

L'entrepreneuriat numérique s'insère dans une dynamique économique nouvelle : l'économie numérique. Dans le but de mieux appréhender ce concept, nous nous intéresserons premièrement à la notion du numérique et ensuite à celle d'économie numérique, afin de mieux saisir ce qui se dégage de l'entrepreneuriat numérique à travers les études faites sur le sujet.

1.2.1. Le numérique : définition et caractéristiques

Autrefois connu par les appellations « nouvelles technologies de l'information et de la communication », « nouveaux médias », « environnement virtuel » ou tout simplement le concept d'informatique ou d'électronique, le terme numérique est très récent (Okomen, 2021). Le numérique qui se réduisait à l'information et à la communication est désormais tout un mode de vie depuis l'avènement et la diffusion de l'Internet et du Web dans les années 1990 ; on parle de nos jours de « culture numérique » (Okomen, 2021). Ce concept s'est profondément inséré dans tous les aspects de la société, se faisant le manifeste de ce qu'on qualifie désormais de « troisième révolution industrielle » (Okomen, 2021) avec la pénétration des ordinateurs, de l'internet, des plateformes numériques et des téléphones portables dans la sphère économique (Kouty & Douzounet, 2020).

Okomen (2018, 2021) ressort 5 caractéristiques intrinsèquement liées à l'essence même de l'Internet et qui sont à la base de l'essor de l'économie numérique à savoir :

- L'ubiquité : c'est la possibilité réelle pour les usagers des technologies numériques de fournir ou d'accéder aux données et informations à l'échelle planétaire (Okomen, 2018, p. 35).
- La rapidité : c'est l'illusion de proximité physique créée par la possibilité des usagers de communiquer en temps réel sur la toile (Okomen, 2018, p. 36).

- L'interactivité : c'est la possibilité pour l'utilisateur du numérique d'échanger avec l'automate ou directement avec un autre utilisateur qui pourrait être le fournisseur, l'acheteur, l'employeur, l'employé etc. (Okomen, 2018, p. 36).
- L'universalité : c'est l'ouverture tout public de l'offre du numérique en termes de produits et de services (Okomen, 2021).
- L'immatérialité ou multiplicité : c'est la nature immatérielle de l'espace numérique qui rend possible la transmission et la convertibilité des objets numériques de façon sécurisée « discrétion » et organisée « médiation » (Okomen, 2021).

Le numérique peut donc s'entendre, selon Dubasque (2019), comme toutes les applications qui utilisent un langage binaire qui classe, trie et diffuse des données. Et donc englobe les interfaces, smartphones, tablettes, ordinateurs, téléviseurs, ainsi que les réseaux qui transportent les données nécessaires aux activités relevant de cette économie. C'est en cela que, pour l'UA (2020), la numérisation favorise la création d'emplois, est un moyen de lutte contre la pauvreté, de réduire les inégalités, de faciliter la fourniture de biens et de services et contribue aussi à la réalisation de l'Agenda 2063 et des Objectifs de Développement durable (ODD).

1.2.2. Le numérique dans le secteur économique : l'économie numérique

Pour le MEDEF 14 (2008, cité par Okomen, 2021), l'économie numérique est l'ensemble des secteurs basés sur les TIC, que ce soit en production ou en usage. C'est également la numérisation de l'activité économique (Tiona & Ngono, 2019). Kouty et Douzounet (2020) y voient une capacité de modification du processus de production classique de biens et services, par le biais de la sous-traitance ou du partage de la production. Cette capacité est facilitée par les plateformes numériques, les activités à forte intensité de compétence, qui autrefois n'étaient qu'à la portée des pays développés. À titre d'exemple, nous pouvons constater une plus grande fréquence de l'implantation des géants de la technologie tels que Google, Intel, Microsoft, Nokia, IBM et Vodafone en Afrique.

D'autre part, le numérique joue un rôle des plus importants dans le secteur financier, tout particulièrement en ce qui est de l'inclusion financière des individus. Ceci est d'autant plus pertinent lorsqu'on sait que cette dernière, comme objectif de l'éducation financière, participe à la réussite de

la création d'une entreprise ainsi qu'à l'amélioration de sa productivité (Lusardi & Mitchell, 2014). Avec la numérisation des services financiers à l'exemple du paiement en ligne, il a été possible pour les individus et les entreprises de maintenir un minimum d'opérations économiques durant la pandémie de la COVID-19 qui a imposé des restrictions, voire des arrêts momentanés d'activités autant sociales qu'économiques dans le monde entier. Durant la pandémie, la digitalisation de la finance a d'ailleurs permis de soutenir l'effort de distanciation sociale par le biais des paiements et transactions numériques, les services financiers numériques contribuant ainsi à amortir les effets économiques de la crise (Von Allmen & al., 2020).

Aussi, les outils numériques ont contribué à améliorer l'éducation financière des individus, qui est un instrument majeur d'inclusion économique. Ceci en facilitant aux populations l'accès à l'information dans le domaine financier via les cours en ligne, les applications mobiles ou même les jeux éducatifs que les opérateurs financiers (banques, États...) peuvent mettre à leur disposition. Avec l'essor du numérique qui offre une panoplie de possibilités d'innovation et d'investissement, l'éducation financière se présente comme un outil indispensable à la prise des décisions financières éclairées pour mieux naviguer dans un domaine aussi complexe que l'économie numérique (OCDE, 2018). C'est à ce titre qu'Arrondel (2017) assimile l'éducation financière à la lecture et à l'écriture pour un étudiant, voyant en cette éducation une priorité pour un individu qui veut réussir dans l'économie moderne.

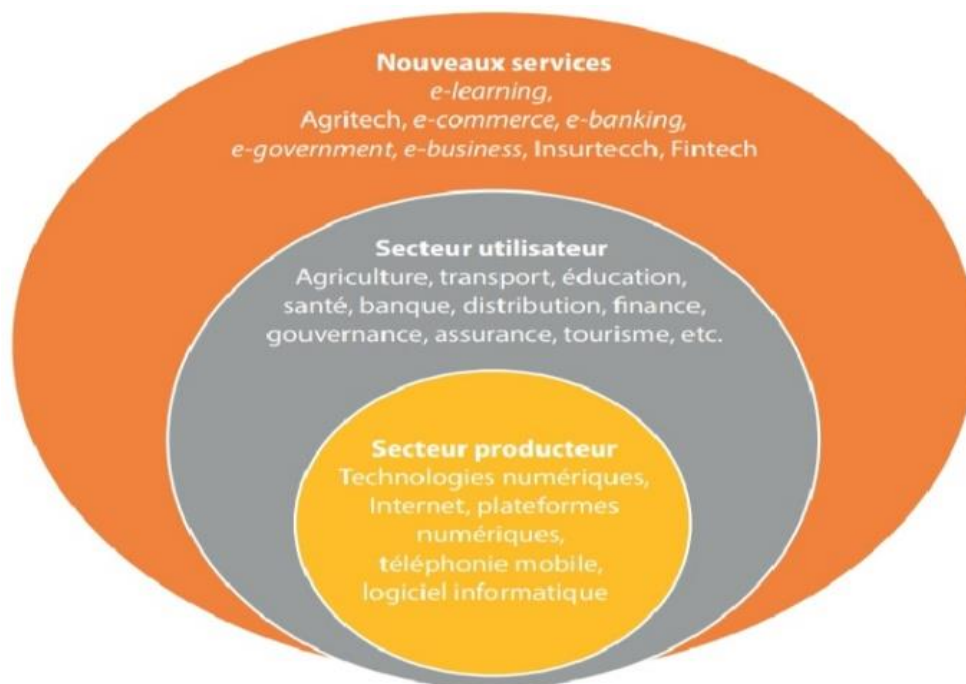
- Plus encore, le concept du numérique affecte l'entrepreneuriat de manière directe et indirecte (Okomen, 2021) ; et serait, à ce titre, un facilitateur, voire un catalyseur de l'entrepreneuriat en Afrique en permettant aux entrepreneurs de disposer aisément de deux types de ressources :

- Les ressources informationnelles: ici, le numérique offre des moyens d'identification de l'opportunité entrepreneuriale, de se documenter sur les idées, les produits et services, d'avoir des informations sur les offres et demandes sur le marché ainsi que les procédés de fabrication, etc. ; sur les risques (dans le financement, les équipements, la main-d'œuvre, la première commande, etc.), et permet l'acquisition de l'information à des coûts réduits, et en rendant un plus grand nombre d'informations disponibles en toute transparence et en temps réel, ce qui ouvre la voie à de nouvelles transactions (Kouty & Douzounet, 2020).

- Les ressources financières et humaines concernent l'accès aux services bancaires (e-banking, mobile-banking, mobile-money) et financiers (fintech, insurtech, crowdfunding) en ligne. La facilitation de l'accès aux réseaux d'aide à la création d'entreprise en ligne favorise le renforcement des capacités et l'apprentissage de nouveaux métiers (Kouty & Douzounet, 2020).

Pour Kouty et Douzounet (2020), les activités entrepreneuriales dans l'économie numérique ont permis de développer de nouveaux services autant chez les producteurs que chez les consommateurs. Ceci s'illustre chez les producteurs par la production des technologies numériques : Internet, téléphone mobile, logiciels informatiques, plateformes numériques et tous les autres outils de recueil, stockage, analyse et partage des informations sous forme numérique. Le secteur utilisateur concerne le développement de nouveaux services innovants appelés leapfrogging qui s'est fait dans plusieurs domaines, à savoir : la santé (e-santé, télémédecine, mobile-health, healthtech), l'éducation (e-learning), le tourisme, l'agriculture (agritech), la finance (fintech), les banques (e-banking, mobile-banking, mobile money), l'assurance (insurtech) et la gouvernance (e-government), etc. La figure 1 qui suit fait afficher de ces nouveaux services.

Figure 1 : Représentation graphique de l'économie numérique



Source : Kouty et Douzounet (2020, p.139)

Enfin, l'économie numérique en Afrique est majoritairement du fait des jeunes (Okomen, 2021). En outre, l'intégration des outils numériques dans la sphère économique a énormément changé la nature des échanges commerciaux à l'échelle internationale avec l'utilisation des plateformes de partage et d'intermédiation, d'où le terme « économie de partage » (Krauss & al., 2019); faisant de l'univers numérique un vaste marché planétaire et un pilier essentiel à la survenue d'une forme nouvelle d'entrepreneuriat : l'entrepreneuriat numérique.

1.2.3. Définition, Caractéristiques et création de l'entreprise numérique

1.2.3.1. Définition de l'entrepreneuriat numérique

Tout d'abord, il serait primordial de faire la distinction entre deux termes associés aux nouvelles technologies qui pourraient prêter à confusion, à savoir le numérique et le digital. À cet effet, Dubasque (2019) associe le numérique aux outils, contenus, usages et industries liées au monde informatique. Le digital, quant à lui, substantif de « doigt », se rapporte à l'utilisation de nos doigts. Dans le cadre des technologies numériques, ce sont nos empreintes digitales qui sont sollicitées pour glisser, tapoter, pincer sur les écrans des tablettes et autres outils numériques. Abordant le processus en découlant, Bokhari (2023) voit en la numérisation la conversion de données ou de contenus physiques en format numérique afin de les préserver ou les stocker, facilitant ainsi leur gestion, leur partage et leur accès. La digitalisation, quant à elle selon lui, ressort de l'utilisation des technologies numériques pour transformer les processus, les modèles d'affaires et les expériences. Elle vise l'exploitation des avantages qu'offrent les technologies numériques pour améliorer l'efficacité, la productivité et l'innovation dans de multiples domaines. Nous pouvons déduire de ces conceptions que le numérique englobe autant les aspects du digital que ce de l'univers informatique en général tandis que le digital ne concerne que l'aspect usuel des NTIC. Toutefois, il est courant d'employer pour nommer le type d'entrepreneuriat faisant l'intérêt de notre étude autant du qualificatif digital que numérique.

Les travaux de Bensaïd et Azdimoussa (2019) ressortent 14 définitions de l'entrepreneuriat digital pouvant être regroupées en processus de digitalisation de produits et services numériques ou en processus de rentabilisation d'internet (annexe 1). En ce qui est de l'entrepreneuriat numérique, Davidson et Vaast (2010) y voient la poursuite des opportunités basées sur l'utilisation des médias numériques et des TIC. Rashidi et al. (2013) l'associent à l'utilisation et à l'exploitation d'Internet et des TIC fondamentalement. Ngoasong (2018), l'entend comme l'utilisation des technologies

digitales dans les processus organisationnels. Pour Koumetio et Djoumessi (2022), c'est une forme d'entrepreneuriat qui exploite et utilise fondamentalement l'Internet et les technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein des entreprises ou pour la création de nouvelles start-ups. Pour la Commission Européenne (2015), « l'entrepreneuriat numérique englobe toutes les nouvelles entreprises qui utilisent les nouvelles technologies numériques afin de générer de la valeur économique ou sociale. ». Ces définitions intègrent des aspects qui sont d'un vif intérêt dans notre recherche, à savoir la logistique de création d'une entreprise numérique (l'utilisation et donc la disponibilité et capacités d'usage des NTIC dans l'entrepreneuriat) puisque les technologies numériques sont le substrat logistique de l'entreprise numérique, ainsi que leur finalité économique et sociale essentielle à l'amélioration des conditions de vie des individus et des collectivités. De ces définitions, l'on pourrait donc déduire que l'entrepreneuriat numérique se comprendrait comme ce processus de création d'entreprise qui se fonde sur l'utilisation et la saisie des opportunités que recèlent les NTIC afin de produire de la valeur économique et sociale.

Notre travail se portant sur l'accessibilité de ces technologies dans une visée entrepreneuriale pour des populations à besoins spécifiques, en l'occurrence les PSH, il nous semble plus approprié d'utiliser le terme numérique, mettant plus en exergue tout ce qui compose le monde informatique et la conversion des contenus physiques (à l'exemple d'un article à vendre) en contenus numériques (image ou vidéo) dans l'activité entrepreneuriale ; procédé qui, pour notre population cible, n'est pas aussi évident que pour la plupart de la population, comme nous le verrons plus loin.

1.2.3.2. Caractéristiques de l'entrepreneuriat numérique

Pour distinguer l'entrepreneuriat numérique de l'entrepreneuriat classique, Koumetio et Djoumessi (2022) ressortent sept caractéristiques à savoir :

- L'environnement de l'entreprise : en dépit de son énorme potentiel de croissance, l'incertitude dans le développement futur d'une entreprise numérique est plus grande du fait de la nécessité fréquente d'innover et de se démarquer ;
 - La facilité de création : ce type d'entreprise se crée rapidement et avec peu de moyens.
 - La facilité de fabrication et de stockage : ce type d'entreprise offre un moindre coût de fabrication et d'inventaire ;
 - La facilité de distribution sur le marché numérique : la distribution des produits est plus large, plus rapide et à moindre coût ;

- Lieu de travail numérique : la nature virtuelle d'Internet ôte les limitations géographiques de l'entrepreneuriat classique ; les entrepreneurs numériques peuvent embaucher de partout et se créer des partenariats à travers le monde ;
- Les produits : les modifications et les innovations fondamentales des produits numériques peuvent être faites sans interruption de vente ou de production ;
- La facilité des services : les services peuvent être réalisés à partir d'un programme ou d'une procédure automatisée.

Ces caractéristiques montrent bien que, contrairement à une entreprise classique où la plupart des fonctions et tâches seraient « physiques », elles sont digitalisées dans une entreprise numérique (Koumetio & Djoumessi, 2022). Ainsi, pour Bekaddour (2021), les startups sont le juste exemple de cette nouvelle forme d'entrepreneuriat qui se caractérise principalement par une dimension innovante, l'incertitude perçue sur le long terme et la recherche d'un modèle économique. En définitive, l'entrepreneuriat numérique se distingue de l'entrepreneuriat classique par l'utilisation intensive des TIC, un modèle commercial en ligne, un plus grand marché cible, la rapidité d'expansion sur le marché, sa flexibilité, ainsi qu'une grande offre d'opportunité, mais à fort risque de non-pérennité malgré une rapidité de croissance.

1.2.3.3. Création d'une entreprise numérique

Pour Zhao et Collier (2016), l'obtention d'une entreprise numérique peut s'effectuer de deux manières, soit par la transformation d'une entreprise existante en développant de nouvelles technologies, soit par le développement d'une nouvelle utilisation de ces technologies. Ces deux mécanismes mettent inexorablement l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies au cœur de la création d'une entreprise numérique.

1.2.3.3.1. L'innovation

L'innovation est un concept pluridisciplinaire abordé, par exemple, en psychologie sociale, comme l'illustre L'expérience de Moscovici, Lage et Naffrechoux réalisée à Paris en 1968, qui aura montré que, doté d'une consistance interne/intra-individuelle (se maintenir dans une position cohérente) et externe/sociale (être cohérent sur son point de vue par rapport au groupe majoritaire), une minorité est à même d'inciter à l'adoption de comportements nouveaux ou à la modification de ceux existants au sein d'un groupe (Moscovici et al., 1969). Dans le registre de l'action

communautaire, l'innovation se voit associée aux capacités créatives des communautés dans la résolution des difficultés propres à leur environnement indépendamment des pouvoirs publics. La capacité des communautés à innover s'exprime par l'emprunt de diverses formes d'intervention et repose sur « ...un mode organisationnel qui favorise une vie associative axée sur la participation citoyenne et la délibération ». (Bourque et al., 2016).

Pour Temri (2018), l'innovation et l'entrepreneuriat sont des moteurs fondamentaux de l'économie. En contexte entrepreneurial, celle-ci est une stratégie concurrentielle qui garantit la pérennité d'une entreprise. Cet auteur souligne la place de la créativité au sein de ces deux notions. La créativité étant nécessaire dans la mise en œuvre de nouveaux produits, de nouveaux services, de nouveaux procédés ou de nouvelles organisations, Aussi, il fait constater la part importante de la technologie et des consommateurs dans le processus d'innovation. D'une part, la création et la commercialisation des découvertes scientifiques et techniques suscitent des innovations. D'autre part, l'innovation naît d'un usage nouveau ou de la modification des produits existants par des consommateurs dits « pilotes », ce qui inspire les managers qui peuvent développer ces innovations et les commercialiser par la suite. La notion d'innovation est donc autant liée à la commercialisation des découvertes scientifiques qu'à un usage inhabituel des nouvelles technologies par des consommateurs, ce qui est nécessaire dans les deux modalités de création d'entreprise numérique citées plus haut.

1.2.3.3.2. La transformation numérique

- Tout comme il en est de l'innovation, la transformation numérique est à but de garder l'entreprise compétitive et, de fait, d'assurer sa pérennité. Elle s'inscrit dans les processus organisationnels (organisations des opérations internes de l'entreprise telles que le mode de recrutement ou de formation des employés...) et les stratégies d'entreprises (choix du mode opératoire de l'entreprise pour se maintenir, gagner ou étendre son marché à l'international). Goumghar et Fikri (2022) font remarquer la nécessité de la numérisation des entreprises, puisque, dans le même secteur d'activité, les opérateurs qui ont fait une transformation numérique ont enregistré une meilleure performance que ceux fidèles aux pratiques traditionnelles d'entreprise, obligeant ces dernières à doubler leur effort de digitalisation pour rester compétitifs et affronter les changements rapides du monde. En Afrique, la digitalisation représente un marché estimé à 481 millions de personnes sur 1,3 milliard d'habitants, soit 37% de personnes connectées selon L'IUT (2023). Les instances étatiques telles que le GICAM et continentales telles que l'Union

Africaine s'intéressent à une meilleure exploitation de ces opportunités. Pour le GICAM (2021), par exemple, la transformation numérique est le processus qui consiste à intégrer les technologies numériques dans l'ensemble des activités d'une organisation. À cet effet, elle doit s'axer dans le cas du Cameroun sur :

- L'appropriation et l'adoption du numérique par le secteur privé : ce qui renvoie à engager ses clients par une expérience utilisateur optimale ; autonomiser ses employés en les formant aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques ; optimiser ses opérations par la digitalisation des différents départements, les outils technologiques déployés étant alignés avec la stratégie de l'entreprise.

- La refonte des business models des entreprises pour intégrer le numérique et les nouvelles technologies : il s'agit d'intégrer l'e-commerce ou la vente en ligne et d'élargir sa base de clients, les paiements numériques ainsi que la finance numérique et les données pour la création et la captation de valeur.

- La dématérialisation des échanges avec l'administration : il s'agit de réduire les lourdeurs administratives aux fins d'accroître la productivité des entreprises, de réduire la mauvaise gouvernance et la corruption pour faciliter la captation des recettes financières, mobiliser des ressources et créer de la valeur pour agir directement sur l'amélioration du climat des affaires.

Quant à l'Union Africaine (UA), La transformation numérique est selon elle une force motrice pour une croissance innovatrice, inclusive et durable (UA, 2020). C'est en ce sens qu'elle met en œuvre une stratégie de transformation numérique globale s'appuyant sur multiples initiatives et cadres en son sein tels que : l'Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique (PRIDA), le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), les Institutions financières de l'Union africaine (AIFI), le Marché unique africain du transport aérien (SAATM), la Libre circulation des personnes (LCP) pour favoriser le développement du marché numérique unique africain (DSM), l'initiative Smart Africa qui fait de la création d'un marché unique numérique en Afrique sa vision stratégique dans le cadre des priorités d'intégration de l'Union africaine.

Cette organisation, qui s'est donné pour objectif de promouvoir l'intégration de l'Afrique, de générer une croissance économique inclusive, de stimuler la création d'emplois, d'éliminer la fracture numérique et d'éradiquer la pauvreté à travers l'exploitation des technologies et

l'innovation numérique (UA, 2020), propose une stratégie de numérisation s'appuyant sur ces étapes :

- Faire une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) qui évalue les forces et faiblesses internes, ainsi que les opportunités et menaces externes d'une stratégie de transformation numérique pour l'Afrique.

- Développer les forces et remédier aux faiblesses : cette étape est du ressort de la commission de l'UA qui est chargée d'élaborer et formuler la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique.

- Répondre aux opportunités et gérer les menaces : il est question pour la Commission de l'UA d'aider ses États membres, ses institutions continentales et ses communautés économiques régionales à travailler sur une image de marque continentale.

- Définir un cadre conceptuel : il s'agit ici d'élaborer les approches qui tiennent compte de l'ampleur et de la diversité des activités, initiatives, orientations et mandats antérieurs au niveau continental et fondées sur la collaboration/multi-intervenants au sein des instances de l'UA.

Toutefois, l'économie numérique se développe rapidement en Afrique et de nombreuses formes de celle-ci ont intégré l'économie locale avec les encouragements des gouvernements. En illustration, selon le magazine Jeune Afrique (2022, 11, novembre), le 31 août 2022, 54 pays d'Afrique ont rejoint l'Union internationale des télécommunications (UIT) ; les secteurs comme la technologie financière, le commerce électronique, la technologie de la santé, les médias, le divertissement, les applications de téléphonie mobile et la logistique B2B sont les plus sollicités. Mais également, la rentabilité des sociétés informatiques a souvent dépassé celle des autres secteurs d'activités sur le continent. L'on décompte 564 startups en Afrique ayant levé plus de 2 milliards de US dollars en 2021 ; le nombre de startups a triplé par rapport à 2020 avec un taux d'augmentation de 42,1 % dans des pays comme le Nigeria, l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Kenya qui représentent la plus grande part du nombre de nouvelles startups (Statista, 2023). Une fois ce constat fait, quelle est donc la situation du Cameroun face à ces avancées qui inaugurent une nouvelle donne dans l'économie mondiale et le développement des nations africaines ?

1.3. ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT NUMERIQUE AU CAMEROUN

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Cameroun s'est inséré dans une initiative de digitalisation de son tissu économique et de son fonctionnement étatique. Il sera abordé dans ce qui suit quelques aspects phares de ces réformes sociétales.

1.3.1. Vue d'ensemble sur l'état de numérisation du Cameroun

Tout comme la plupart des pays du monde, le Cameroun n'échappe pas à l'influence du numérique sur plusieurs pans de ses sphères composites. Qu'il s'agisse des ménages, de la gouvernance ou des entreprises, tous les secteurs en sont imprégnés. En comparaison avec les autres États d'Afrique centrale, le Cameroun a réalisé 73,13 % de transfert mobile, soit 1.102.088.887 transactions enregistrées d'une valeur d'environ 10.839.520.268.698 FCFA sur un montant de 14.822.262.093.120 FCFA pour toute la zone CEMAC. Les opérations de dépôt dans les comptes Mobil Money sont de 5,21 milliards de FCFA en 2020, soit une progression de 19,5 % par rapport aux 4,369 milliards de FCFA de 2019 (Gejo & Nsaikila, 2017). La loi n°98/014 du 14 juillet 1998 sur les télécommunications au Cameroun donne libre concurrence au secteur des télécommunications. Il existe, à cet effet, trois opérateurs de téléphonie mobile (Orange Cameroun, MTN Cameroon et Nexttel Cameroun) et un opérateur de télécommunication fixe Camtel qui assure également le service de transport sur le marché des services des télécommunications. Cette numérisation se confronte au faible développement des réseaux de communication électronique et des services numériques, à la difficile adoption du commerce en ligne, au faible niveau d'accès à l'internet large bande.

Bien que le Cameroun dispose d'infrastructures de télécommunications ainsi que d'un réseau national terrestre de fibre optique, le taux de diffusion de la téléphonie fixe et mobile reste assez bas et le pays a encore du mal à atteindre les standards internationaux en termes de connectivité Internet et d'accès aux services numériques. En plus de cela, le coût d'accès à Internet est élevé et la qualité des infrastructures reste à désirer (Djon, 2020). Le secteur des télécommunications est sans doute celui ayant connu une plus grande croissance, avec un taux de pénétration mobile de 90 % en 2018. L'usage des TIC est en nette évolution en comparaison à l'année 2017, la

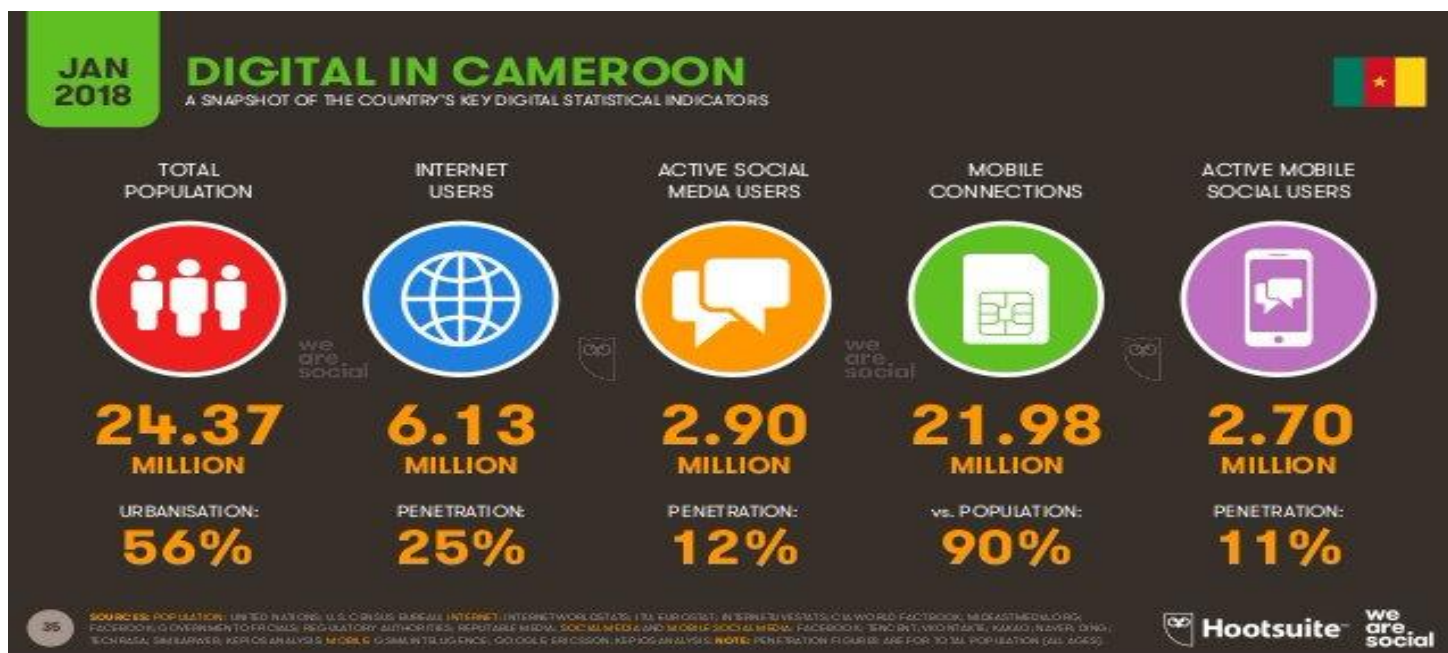
consommation mobile et l'implantation d'internet se sont modestement améliorées avec l'arrivée de la 3G et de la fibre optique.

Figure 2 : Principaux indicateurs statistiques numériques du Cameroun de janvier 2017



Source : Hootsuite (2024)

Figure 3: Principaux indicateurs statistiques numériques du Cameroun de janvier 2018



Source : Hootsuite (2024)

1.3.2. L'économie numérique en contexte camerounais.

Les estimations d'ici 2025 du potentiel de l'Afrique en termes d'économie numérique sont de 300 milliards de dollars, soit environ 10 % du PIB du continent, ceci du fait du commerce en ligne et des gains de productivité dans les secteurs clés. Toutefois, la fracture numérique persistante maintient le taux d'achats en ligne à 7,5 %, ce qui est faible en comparaison de celui de l'UE (76 %) ou d'un pays comme la Chine (33 %). La croissance des consommateurs en ligne de type B2C en Afrique est également la plus forte au monde, avec une augmentation de 8 % entre 2013 et 2018. En outre, le taux de croissance des télécommunications mobiles dans la région d'Afrique subsaharienne est le plus élevé, soit 6,5 % par an, et cette tendance tend à continuer, selon un rapport de la GSMA. Par contre, plusieurs pays d'Afrique centrale font face à des défis économiques importants, notamment en raison de l'effondrement des coûts des produits de base et des déséquilibres macroéconomiques (Djon, 2020).

Au Cameroun, la contribution de l'économie numérique dans le PIB est de 3,5 %, bien que le pays demeure importateur de la plupart des technologies numériques en usage, telles que les équipements de télécommunication, les équipements informatiques, les composants systèmes... (Djon, 2020). Le niveau de transformation numérique des entreprises camerounaises demeure limité, avec une utilisation des ordinateurs de l'ordre de 10,7 %. Dans l'optique de rattraper au plus vite les retards qu'accuse le pays dans le développement de l'économie numérique, le gouvernement dès 2016 a mis en place plusieurs initiatives à l'occurrence l'organisation des salons et forums comme celui sur l'économie numérique ayant eu lieu du 15 au 17 mai 2017 qui a souligné une fois de plus l'option prise par le Gouvernement d'œuvrer désormais à l'élaboration d'une stratégie de développement de l'économie numérique au Cameroun, et des journées dédiées à l'économie numérique comme celle organisée par l'Agence de régulation des télécommunications (ART) et la Commonwealth Telecommunications Organisation (CTO) du 16 au 20 octobre 2023 à Yaoundé, ayant eu pour but de remonter la pente et de bénéficier pleinement des avantages tels que l'innovation des procédés de production, de marketing et de commercialisation qu'offre l'utilisation de l'internet et des TIC qui impactent sur l'améliorer et la productivité des entreprises locales (Soureya & Amadu, 2022). L'État a également mis en place un certain nombre de structures chargées de l'encadrement de ce secteur, à l'instar de :

- L'ART : Agence de régulation des télécommunications : créée en 1998, elle est chargée de réguler le secteur des télécommunications et des TIC au Cameroun, par la supervision des opérateurs et s'assure de la concurrence équitable entre ceux-ci.
- MINRESI : Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation, créé en 2004, chargé de la supervision des politiques liées à la recherche scientifique, à l'innovation et au développement technologique au Cameroun.
- MINPOSTEL : Ministère des Postes et Télécommunications, créé en 2007, chargé de la régulation des services postaux, des télécommunications et des TIC au Cameroun ainsi que de la promotion de l'accès à ces services à travers le pays.
- L'ANTIC : Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication, établie en 2010 est responsable de la promotion et de la régulation des technologies de l'information et de la communication, y compris la sécurité numérique et la protection des données numériques sur l'étendue du territoire national.

Fort du constat que l'économie numérique a des apports considérables pour le développement humain et social du pays, l'État du Cameroun a élaboré un document stratégique pour la croissance du numérique nommé « Plan stratégique Cameroun numérique 2020 », qui sert de boussole mettant en exergue les actions à réaliser et propose les mesures idoines de développement des usages et contenus TIC, ainsi que la mise en œuvre des politiques d'accompagnement relevant de ce domaine pour l'émergence de l'économie numérique au Cameroun (MINPOSTEL, 2017). Ce document définit des axes stratégiques, des actions et des priorités à fort impact sur l'aménagement numérique du territoire, d'intensifier les usages des services TIC ; la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois et l'augmentation du taux de croissance de l'économie nationale (Londa, 2022). Le plan stratégique Cameroun numérique 2020 entrevoyait l'économie numérique selon trois dimensions, à savoir :

- Le développement des infrastructures de communication électronique large bande qui fondent « le cœur de l'économie numérique » ;
- Les activités nées du fait du développement de l'économie numérique ou « nouvelle économie » ;

- La transformation des secteurs d'activité existants par l'intégration de l'usage des TIC

De nos jours, plusieurs axes de ce plan stratégique n'ont pas été réalisés. À l'exemple de l'objectif de doubler la contribution de l'économie numérique en 2020, qui, jusqu'à l'heure, est toujours de 3,5 % du PIB national, ceci compte parmi les motifs de l'élaboration du nouveau plan du numérique inclus dans le plan de Stratégie Nationale de Développement (SND) en 2030 (Londa, 2022). Le SND 2030, donc l'objectif global est de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 et se donne pour objectif principal dans le domaine numérique de neutraliser la fracture numérique ; ceci à travers les initiatives telles que le projet National Broadband Network II, le projet de mise en Réseau National des Télécommunications d'Urgence (RNTU) et le projet Central African Backbone élaboré pour parachever les travaux de pose de fibres optiques en plus des 12.000km de fibres optiques installées dans le pays et poursuivre le déploiement du réseau hinterland de fibres optiques pour permettre le raccordement des usagers aux « infostructures » Bampoky (2017) déjà réalisées et de protéger les transactions de données (Gouvernement du Cameroun, 2020).

L'État se donne également pour ambition à travers cette stratégie de reconfigurer l'écosystème numérique national en restructurant le secteur numérique par la création d'une société de patrimoine de l'infrastructure numérique ; de construire une infrastructure numérique viable ; de sécuriser globalement les réseaux ; de créer des parcs et technopoles numériques en vue de développer la production des contenus numériques, d'accroître et de diversifier les usages et services numériques ; de développer la fabrication et l'assemblage des pièces et appareils numériques ; d'améliorer le cadre de régulation garantissant les conditions d'une saine concurrence et l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs du secteur et enfin de passer totalement de l'analogique au numérique. À ce document stratégique s'ajoutent également quelques coopérations avec des organisations internationales, à l'exemple du projet PATNuC (Projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun), financé par la Banque mondiale en 2020, donc le but est d'accroître l'inclusion numérique, d'améliorer la contribution du sous-secteur à la croissance, la création d'emploi, la réduction de la pauvreté. Ainsi, plusieurs projets sont mis sur pied afin d'aboutir à une meilleure rentabilisation de la numérisation dans notre pays.

L'un des domaines d'activité qui met le plus en exergue l'économie numérique camerounaise est le secteur informel. On entend par secteur informel un secteur d'activité économique qui n'est pas ou qui est faiblement enregistré (OCDE, 1997). Il ne s'agit donc pas d'activités en marge ou en incompatibilité avec les normes sociales, mais plutôt de celles susceptibles de concurrencer le secteur formel en se dérogeant aux obligations fiscales de la pratique économique d'un État (Simen, 2018). Là est le vice de ce secteur d'activité qui, loin de se démarquer par son illégalité, est plutôt cause d'évasion fiscale (Bakehe, 2016). Toutefois, ce secteur d'activité présente plusieurs avantages qui jouent un rôle non moins négligeable dans le développement d'un pays. Tout d'abord, c'est le lieu par excellence d'introduction de nouveaux produits et de technologies sur le marché, puisque l'informel dispose d'une plus grande marge de prise de risque dans les petites innovations. Il joue également un rôle majeur dans la création d'emploi et contribue à la formation de revenu et à la création de richesse, ce qui est une issue favorable pour la lutte contre le chômage et la pauvreté (Backiny-Yetna, 2009 ; Bakele, 2016).

Selon l'OIT (Organisation internationale du travail) (2017), le secteur informel représente 57,6 % du PIB camerounais en 2003 et occupe de nos jours 90 % des travailleurs camerounais. L'on peut constater un grand nombre d'activités économiques exercées à plusieurs niveaux de l'échelle sociale qui sont adossées à ce secteur dans l'espace numérique camerounais, ce qui prend tout son sens dans la mesure où les très petites entreprises sont plus flexibles, échappent aux mécanismes de la fiscalité et peuvent donc aisément répondre au manque d'emploi et concurrencer les entreprises formelles en prenant les devants dans la rentabilisation de l'espace numérique (Bakehe, 2016). L'espace virtuel est le lieu de prolifération des activités telles que le e-commerce, les services TIC (médias en ligne, produits culturels en ligne, marché des jeux vidéo, marché de la communication, réservation d'hôtel, achat de ticket et billet en ligne), qui sont parmi les plus dynamiques, ce qui offre de multiples possibilités d'exercice d'activité économique à moindre coût d'investissement et hors du cadre fiscal.

La place des petites et moyennes entreprises n'est également pas à négliger. En effet, le secteur des PME (Petites et Moyennes Entreprises) est tout autant concerné par la digitalisation du secteur économique camerounais que celui des GE (Grandes Entreprises). Au Cameroun, le secteur des PME représente l'essentiel du tissu économique, soit 90 % des entreprises camerounaises avec un taux d'employabilité de 49,7 % des personnes actives (Koumetio &

Djournessi, 2022). Cette prépondérance des PME est motivée par l'innovation et la diversification, bien que le défi de l'internationalisation demeure (Koumetio & Djournessi, 2022 ; Soureya & Amadu, 2022). Les entreprises innovantes émergent dans plusieurs secteurs d'activités ; nombreuses sont celles ayant eu des prix remportés, à l'exemple de TAGUS DRONE dans le domaine de la conception et du montage des drones solaires ayant eu le prix Challenges startupper 2016 ou de CYTOH dans le domaine de la santé ayant conçu le premier microscope électronique capable de détecter rapidement le cancer du sang, ce qui lui a permis de remporter les prix YEIC (Young Entrepreneurship Innovation Challenge) et Innovation Week 2020. Ceci démontre à juste titre la réalité et le dynamisme de l'entrepreneuriat numérique au Cameroun.

1.3.3. Défis et perspectives d'amélioration de la numérisation des entreprises camerounaises

Malgré la dynamique constatée de l'entrepreneuriat numérique existant au Cameroun, il reste encore beaucoup à faire. En effet, la création d'une entreprise numérique n'est pas exempte de défis. À ce titre, Koumetio et Djournessi (2022) en ressortent trois à savoir :

- Le défi de l'investissement : malgré la forte mobilisation de fonds (plus de 300 millions de FCFA), des prix remportés à l'étranger et la visibilité donnée au pays, les modèles traditionnels de financement de l'État et du privé ne sont pas adaptés au secteur dynamique, flexible et rapide qu'est le numérique. Les banques locales ont une peur du numérique et n'ont pas encore les compétences pour évaluer les risques encourus du financement d'une entreprise numérique. Ceci démontre les insuffisances du système actuel, notamment le manque d'accessibilité aux ressources financières et technologiques, ainsi que l'importance de l'inclusion financière numérique de cette forme d'entrepreneuriat (Koumetio & Djournessi, 2022).

- le défi du financement : les entrepreneurs sont très souvent contraints d'utiliser leurs fonds personnels pour financer le démarrage de leur entreprise numérique du fait de l'inaccessibilité au crédit classique qui est limité ou qui advient très lentement, ce qui décourage les entrepreneurs ; l'exigence des garanties importantes que la plupart des entrepreneurs ne sont pas en mesure de fournir ; L'étude des dossiers ne prend pas en compte le besoin en fonds de roulement de l'entreprise et se concentre prioritairement sur le haut du bilan. Les prêts octroyés ne concernent

que les équipements, tandis que les start-ups ont besoin de fonds de roulement pour acheter des licences ou recruter (Koumetio & Djoumessi, 2022).

- le défi fiscal : bien qu'il existe des mesures d'incitation fiscale à l'exemple de la mise en place du Centre de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE) qui est un programme œuvrant à la conception de guichets uniques de création d'entreprises afin de simplifier le processus de création d'entreprises via la réduction des délais et des coûts nécessaires pour lancer une activité dans le secteur formel, le cadre incitatif du système fiscal qui comporte principalement des avantages fiscaux et douaniers en faveur des entrepreneurs réalisant des investissements à valeur ajoutée dans des secteurs spécifiques ou prioritaires (industriel, touristique, artisanal, élevage, etc.) n'inclut pas le secteur du numérique (Koumetio & Djoumessi, 2022).

À ces défis nous pouvons ajouter la mauvaise qualité des infrastructures de communication qui affecte le niveau de connectivité en étant sujet à des interruptions fréquentes, la faible bancarisation et les réticences face aux paiements en ligne des populations qui freinent les possibilités de paiement électronique et limitent les clientèles des entreprises numériques, le défi de l'acquisition des technologies manifesté par l'absence de superstructures chargées de fournir des prestations différenciées en prix et en qualité aux clients, de familiariser dès le bas âge les futurs citoyens à l'électronique et au numérique et enfin, la lenteur des procédures douanières qui affecte l'importation des produits numériques. (Gejo & Nsaikila, 2017 ; Djon, 2020)

RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Au terme de ce chapitre qui portait sur l'entrepreneuriat numérique en contexte camerounais, l'accent était porté sur la définition de ce concept, ses caractéristiques ainsi que les composantes permettant d'aboutir à sa mise en place. Il en ressort prioritairement que l'entrepreneuriat numérique est un concept complexe, dont les aspects qui s'y associent le plus sont l'innovation et la transformation numérique. Ramené en contexte camerounais, il se dégage que plusieurs difficultés persistent sur le plan infrastructurel, sur la mise en application des politiques devant favoriser l'accélération de la numérisation des entreprises en général. Deux secteurs d'activité sont les plus en vue dans l'espace numérique camerounais, à savoir l'informel et les PME. Toutefois, la disponibilité autant des outils numériques que du financement est un frein conséquent à cette « sous-catégorie de l'entrepreneuriat » (Hull et al., 2017). L'économie numérique naissante est pour autant très dynamique dans notre pays, ceci est visible par la création et les nombreuses distinctions internationales de bon nombre d'entreprises numériques camerounaises. Plusieurs instances internationales à l'instar de l'UA et nationales comme le GICAM ont élaboré processus et stratégies visant à aider les États à parvenir à une digitalisation réussie. Ces dernières n'ont pas manqué de souligner la place primordiale qu'occupe l'environnement des affaires, éventuellement l'amélioration des infrastructures, des modèles de formation et d'éducation qui sont du ressort des pouvoirs publics. Si, au Cameroun, il est de fait que l'entrepreneuriat numérique est très souvent du ressort des jeunes, les couches sociales les plus vulnérables, en l'occurrence les PSH, peuvent également s'y sentir concernées, c'est en cela que le chapitre suivant se construira.

CHAPITRE 2 : HANDICAP, ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ET ENTREPRENEURIAT

INTRODUCTION

Ce chapitre abordera la notion du handicap dans sa définition et ses approches conceptuelles, fera un état des lieux sur l'entrepreneuriat des PSH, tout particulièrement au Cameroun, et présentera les savoirs associés à l'entrepreneuriat dans le secteur du numérique pour les PSH en s'accentuant sur la nécessité et les prérequis à l'accessibilité numérique pour la création d'entreprise numérique par ces dernières.

2.1. LA NOTION DE HANDICAP : DÉFINITION ET APPROCHES CONCEPTUELLES

Le handicap est très souvent perçu comme un fardeau (Gardou, 2006). Cette notion s'est progressivement élargie à toutes les formes de contraintes d'ordre physique ou sensoriel, temporaire ou durable. Le handicap a longtemps été perçu suivant la conception religieuse comme étant l'expression de la colère divine et des fautes générationnelles, pouvant ainsi justifier l'isolement des personnes porteuses de déficiences. En Afrique subsaharienne, cette considération théocentrique est toujours d'actualité du fait de la grande considération pour le religieux et l'église (Kyungu & Cornet, 2021). En Occident durant le siècle des Lumières (18e siècle), cette conception laisse place au paradigme médical qui voit le handicap comme une maladie pouvant être corrigée ou compensée (Kyungu & Cornet, 2021).

En 1980, la Classification internationale du handicap (CIH) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) propose des entrées par les déficiences, les incapacités ou les désavantages, principalement en rapport avec la maladie et la santé. Puis vient celle de la Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (CIF) en 2001, qui ne se limite plus uniquement aux déficiences en combinaison avec les facteurs environnementaux et personnels, ou encore au contexte d'activité dans lequel le sujet évolue, mais prend en compte l'aspect multidimensionnel de la situation de la personne. L'on quitte ainsi une représentation de la personne dite « handicapée » (responsabilité individuelle) à une représentation de la personne en situation de handicap (responsabilité environnementale et donc sociale) (Pinède, 2018a; Pinède & Lespinet-Najib, 2019). En 2005, le terme « personne en situation de handicap » est adopté en remplacement du terme « infirme » très répandu dans les années 1930 ; ce changement d'expression et de conception a affecté les modes d'actions publiques associés (Pinède, 2018a).

2.1.1. Définition du handicap

L'étymologie du mot handicap nous ramène au XVI^e siècle en Grande-Bretagne. Ce terme est tiré de l'anglais « hand in cap », signifiant littéralement « la main dans le chapeau ». À l'origine, il s'agissait d'une méthode de partage équitable pratiquée dans un jeu d'échange d'objets à l'aveugle sous le contrôle d'un arbitre qui s'assurait de l'équivalence des objets et de l'égalité des chances entre les joueurs, ou décidait de la somme d'argent à compenser lorsque les objets à troquer ne s'équivalaient. Par la suite, cette expression sera utilisée plus tard au XIX^e siècle pour désigner le moyen par lequel le compétiteur le plus apte est désavantagé par l'ajout de poids supplémentaires ou en donnant un écart d'avance à ses concurrents lors d'une course hippique ; c'est ce à quoi se réfère l'expression « partir avec un handicap ». Plus tard encore, au XX^e siècle, le mot handicap définit ce qui restreint l'usage des pleines aptitudes ou de la liberté d'action d'une personne. (Fougeyrollas, 2016 ; Informations.handicap, s.d. ; Dictionnaire.orthodidacte, s.d.).

Le handicap, dès le premier abord, renverrait donc à une situation défavorable et limitante d'un sujet. Toutefois, au fil du temps, cette conception évoluera ; de telle sorte que de nos jours, lorsque nous abordons la notion de handicap, nous pouvons l'appréhender suivant deux conceptions antagonistes, à savoir la conception médicale du handicap et la conception sociale du handicap : Le modèle médical y voit une caractéristique de la personne, et les restrictions à l'activité sont expliquées en termes de capacités physiques des individus, les déficiences étant implicitement considérées comme une forme de capital humain négatif (OCDE, 2014).

- Le modèle social, tel que conçu par Oliver (1990), suppose que les personnes souffrant d'une déficience sont handicapées par des attitudes sociétales, des institutions et des obstacles environnementaux. Ce modèle fait la distinction entre la déficience qui est une limitation de l'esprit et du corps et le handicap qui renvoie à l'exclusion sociale (OCDE, 2014).

Cette distinction est importante à faire puisqu'elle influence la perception et la prise en compte de la personne handicapée dans le cadre de l'admissibilité dans un programme d'aides publiques ou dans un programme actif du marché du travail, dans le sens où cette conception oriente les mécanismes d'inclusion de ladite personne dans un cadre associatif ou professionnel, les modèles et stratégies de correction des préjugés sur les attitudes envers ces personnes ainsi que

l'estimation des aptitudes et compétences de celles-ci qui seraient meilleures dans un environnement intégrant leurs besoins et leurs spécificités (OCDE, 2014).

Pour l'OCDE (2014), le handicap est un phénomène complexe impliquant une interaction entre le corps d'une personne et la société dans laquelle elle vit. Elle se base de ce fait sur les références de l'OMS, qui y inclut le type, la gravité, la stabilité, la durée et le moment où ces handicaps apparaissent. Ainsi, le handicap se résume selon l'OCDE (2014) à la présence de ces critères :

- Une déficience : qui est un problème au niveau d'une fonction ou de la structure de l'organisme et comprend notamment les handicaps physiques (par exemple, dysfonctionnement de l'appareil locomoteur, neurologique, cardiaque, circulatoire ou respiratoire) ; les maladies ou les troubles mentaux (par exemple, schizophrénie, névroses et troubles psychotiques, anxiété et troubles émotionnels, phobies, dépression) ; les déficiences cognitives (par exemple, lésions cérébrales, démence) ; les déficiences sensorielles (par exemple, perte de la vue ou cécité) ; les déficiences intellectuelles ou de développement (par exemple, fonctions intellectuelles générales en dessous de la moyenne).
- Une limitation d'activité : qui est une difficulté rencontrée par un individu dans l'exécution d'une tâche ou d'une action.
- Une restriction de la participation : qui est un problème rencontré par un individu lors de son implication dans des situations de la vie quotidienne.

Ces références peuvent être stables et constituer une condition permanente, être lentement dégénératives ou imposer des restrictions épisodiques, fluctuantes, récurrentes à des activités diverses, apparaître à la naissance, pendant l'enfance ou à l'âge adulte, du fait d'un accident, d'une maladie ou du vieillissement. Le handicap étant un état pouvant affecter un sujet à toute période de sa vie, l'utilisation d'une simple division binaire entre « les personnes handicapées » et les « personnes non handicapées » semble injustifiée; en plus du fait que les personnes en situation de handicap constituent un groupe très différencié en termes de caractéristiques de la déficience, de caractéristiques personnelles et familiales et de circonstances socio-économiques qui influent sur les taux de participation au marché du travail (OCDE 2014). D'où cette distinction faite par Folcher et Lompré (2012) entre les personnes porteuses de handicaps/handicap de situation (aspect médical) et les personnes en situation de handicap/processus de production de handicaps (aspect

social). Cette distinction démontre que la perception de l'impact de l'environnement sur et par le sujet est la plus à considérer dans la compréhension de cette notion, puisque tout individu est susceptible d'être en situation de handicap à tout moment de la vie pour multiples raisons et à des temps variables.

Le handicap ne saurait donc se restreindre au simple souci de santé, puisque cette notion fait intervenir autant le regard porté par la société du sujet sur ce qu'elle définit comme limitation ou incapacité du sujet que la déficience qui est sienne. C'est en cela que Mbaye (2021, p. 14) y voit la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non. L'accent mis sur cette interaction sujet-environnement explique encore l'utilisation du terme « personne en situation de handicap » au lieu de « personne handicapée », faisant du handicap une « notion sociale », comme le pense Mbaye (2021, p. 14).

En outre, pour l'OMS (1980, p. 53-116) le handicap peut se distinguer en catégories suivantes :

- Intellectual impairments : impairments of intelligence (profound mental retardation, severe mental retardation, moderate mental retardation, other mental retardation, other impairment of intelligence), impairments of memory (amnesia, other impairment of memory), impairments of thinking (impairment of flow and form of thought processes, impairment of thought content), other intellectual impairments (OMS, 1980, p. 53-56).

- Other psychological impairments : impairments of consciousness and wakefulness (impairment of clarity of consciousness and of the quality of conscious experience, intermittent impairment of consciousness, other impairment of consciousness and wakefulness), impairments of perception and attention (impairment of perception, impairment of attention), impairments of emotive and volitional functions (impairment of drives, impairment of emotion, affect, and mood, impairment of volition, impairment of psychomotor functions), behaviour pattern impairments (impairment of behaviour pattern) (OMS, 1980, p. 57-67).

- Language impairments : Impairments of language functions (Severe impairment of communication, Impairment of language comprehension and use, Impairment of extralinguistic and sub linguistic functions, Impairment of other linguistic functions, Other impairment of

learning), Impairments of speech (Impairment of voice production, Other impairment of voice function, Impairment of speech form, Impairment of speech content, Other impairment of speech) (OMS, 1980, p.68-72).

- Aural impairments : impairments of auditory sensitivity (total or profound impairment of development of hearing, profound bilateral hearing loss, profound hearing impairment in one ear with moderately severe impairment of the other ear, moderately severe bilateral hearing impairment, profound hearing impairment in one ear with moderate or lesser impairment of the other ear, other impairment of auditory sensitivity), other auditory and aural impairments (impairment of speech discrimination, other impairment of auditory function, impairment of vestibular and balance function, other impairment of aural function) (OMS, 1980, p. 73-78).

- Ocular impairments : impairments of visual acuity (absence of eye, profound visual impairment of both eyes, profound visual impairment of one eye with low vision in the other eye, moderate visual impairment of both eyes, profound visual impairment of one eye, other impairments of visual acuity), other visual and ocular impairments (visual field impairment, other visual impairment, other ocular impairment) (OMS, 1980, p. 79-85).

- Visceral impairments : impairments of internal organs (mechanical and motor impairment of internal organs, impairment of cardiorespiratory function, impairment of gastrointestinal function, impairment of urinary function, impairment of reproductive function, deficiency of internal organs, other impairment of internal organs), impairments of other special functions (impairment of sexual organs, impairment of mastication and swallowing, impairment related to olfaction and other special functions) (OMS, 1980, p. 86-91).

- Skeletal impairments : impairments of head and trunk regions (impairment of head and trunk regions), mechanical and motor impairments of limbs (mechanical impairment of limb, spastic paralysis of more than one limb, other paralysis of limb, other motor impairment of limb), deficiencies of limbs (transverse deficiency of proximal parts of limb, transverse deficiency of distal parts of limb, longitudinal deficiency of proximal parts of upper limb, longitudinal deficiency of proximal parts of lower limb, longitudinal deficiency of distal parts of limb) (OMS, 1980, p. 92-105).

- Disfiguring impairments : Disfigurements of head and trunk regions (Deficiency in head region, Structural deformity in head and trunk regions, Other disfigurement of head, Other disfigurement of trunk), Disfigurements of limbs (Failure of differentiation of parts, Other congenital malformation, Other structural disfigurement, Other disfigurement), Other disfiguring impairments (Abnormal orifice, Other disfiguring impairment) (OMS, 1980, p.106-111).

- Generalized, sensory, and other impairments : generalized impairments (multiple impairment, severe impairment of continence, undue susceptibility to trauma, metabolic impairment, other generalized impairment), sensory impairments (sensory impairment of head, sensory impairment of trunk, sensory impairment of upper limb, other sensory impairment), other impairments (other impairment) (OMS, 1980, p. 112-116).

Au Cameroun, la loi n°2010/OO2 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées en son article 2 définit le handicap comme « ...une limitation des possibilités de pleine participation d'une personne présentant une déficience à une activité dans un environnement donné » (La loi n°2010/OO2 du 13 avril 2010, art. 2., 2010). La loi camerounaise retient 4 caractéristiques associées à la situation de handicap, à savoir : la déficience, l'incapacité, l'invalidité et l'infirmité.

«Déficience : toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique ; » incapacité : toute réduction temporaire, partielle ou totale de la capacité à accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain ; invalidité : état d'une personne dont la capacité de travail, en raison des défauts physiques ou mentaux, est réduite d'une manière permanente et s'évalue en pourcentage ; Infirmité : situation dans laquelle se trouve une personne qui, pour des causes congénitales ou non, se retrouve avec un organe ou un membre amputé ou défectueux (Loi n° 2010/OO2 du 13 avril 2010, art. 2, 2010).

Selon la Loi n° 2010/OO2 du 13 avril 2010 il est considéré trois catégories de handicap à savoir :

- Handicap physique : handicapés moteurs ; handicapés sensoriels, aveugles, malvoyants, sourds, muets, malentendants (Loi n° 2010/OO2 du 13 avril 2010, art., 2, 2010).

- Handicap mental : débiles, autistes, infirmes moteurs cérébraux, trisomiques, micro et macrocéphales, malades psychiatriques et épileptiques (Loi n° 2010/OO2 du 13 avril 2010, art., 2, 2010).
- Polyhandicap : dans cette catégorie se retrouvent les personnes porteuses de plus d'un handicap (Loi n° 2010/OO2 du 13 avril 2010, art., 2, 2010).

2.1.2. Approches conceptuelles de l'étude du handicap

L'intérêt accordé à la question du handicap s'est fait manifester à ses débuts dans la société moderne à travers des lois et initiatives, ainsi que l'élaboration de modèles de conception du handicap. Les préoccupations abordées dans notre recherche ont orienté notre attention vers deux approches théoriques que sont le modèle social du handicap et le modèle écologique.

2.1.2.1. *Le modèle social du handicap*

L'histoire du modèle social du handicap remonte aux années 1960, avec les revendications des mouvements de défense des droits des personnes handicapées à l'instar de l'Independent Living Movement (ILM) aux USA qui protestait pour le droit à l'auto-détermination, l'empowerment, la participation sociale et le libre contrôle de la vie des personnes handicapées par elles-mêmes ; la Disabled People's International (DPI) au Canada qui en plus de soutenir les revendications des personnes handicapées affirmait que le handicap résulte de situation socio-économique et culture handicapante, ce qui implique que la conception du handicap ne doit pas se limiter uniquement aux déficiences, à ceci s'ajoute sur le plan académique, les travaux de Freidson (1965, cité par Rochat, 2018) et Goffman (1963, cité par Rochat, 2018) sur la déviance et la stigmatisation qui a contribué à démontrer que les obstacles freinant la participation sociale des PSH peuvent surgir des différences et limitations physiques et mentales qui ne sont pas reconnues comme normales et acceptables par la norme sociale, ou la revue américaine « Journal of social issues » paru en 1948 à la fin de la deuxième guerre mondiale qui dénonçait le flou existant dans la prise en compte des aspects cliniques et sociaux du handicap proposant une conception plus dynamique en remplacement de l'approche mécaniste du modèle médicale (Rochat, 2018).

Cette dynamique de remise en cause de la conception médicale du handicap a conduit à la conception du modèle social du handicap. Le sociologue britannique Michael Oliver est à ce titre

l'un des premiers auteurs ayant formulé dans son livre *Social Work with Disabled People*, publié en 1983, le modèle social du handicap de façon explicite. Il est d'ailleurs le premier professeur ayant fait du handicap une étude à part entière. Pour lui, la situation du handicap est causée par le social. « Dans un contexte plus large, toutes les personnes handicapées sont plus ou moins handicapées par la société dans laquelle elles vivent... » (Oliver, 1983, p. 101).

Ce modèle met en cause les politiques et transformations de la société qui ne parviennent pas à adapter leurs modes d'organisation aux spécificités des membres la constituant ; ce qui, dans le cas du handicap, participe à une représentation réductionniste et pathétique des personnes en situation de handicap. Le mode d'intervention s'articule donc autour de l'adoption des politiques visant l'amélioration de l'autonomie et la participation sociale des PSH, par la suppression des obstacles environnementaux et sociaux tels que les environnements et services inaccessibles et les limitations dans l'accès aux droits civiques (Boucher, 2003 ; Rochat, 2018).

« Pour commencer, la discussion doit être placée dans le contexte de la législation relative aux personnes handicapées. » (Oliver, 1983, p. 101).

Toutefois, la limite à ce modèle résulte du rejet de l'importance du vécu de la différence et de l'incapacité associé à la déficience qui joue un rôle indéniable dans le vécu du handicap et des caractéristiques manifestes de l'exclusion et de la non-participation sociale du sujet, comme souligné par Fougeyrollas et Boucher (2017). Ce qui a favorisé la théorisation du processus de production du handicap qui intègre à la fois les facteurs individuels, les facteurs sociaux et les habitudes de vie du sujet dans la conception du handicap (Fougeyrollas & Boucher, 2017 ; Ayon, 2016). Appliquée à notre contexte d'étude, cette théorie permet d'entrevoir les obstacles émanant de la structure, des normes et des politiques de la société camerounaise faisant frein à l'accessibilité numérique et à l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap au Cameroun.

2.1.2.2. Le modèle écologique

Le modèle écologique ou modèle écologique des systèmes est une approche théorique qui tire ses origines des travaux de Lewin et Vygotsky sur le processus du développement de l'individu. Cette approche met l'accent sur les interactions complexes entre les individus et leurs environnements. Le plus courant, conçu dans les années 1970, est le modèle du psychologue du développement de nationalité américaine Urie Bronfenbrenner, qu'il développe à la suite de

l'observation des phénomènes d'aliénation et d'isolement dans le processus de développement des enfants durant la période des grands bouleversements de la société américaine. Ces phénomènes impactaient les liens entre les divers environnements de vie d'un enfant et sa famille (Depeau, 2022). Sa vision était de comprendre comment les différentes sphères environnementales dans lesquelles les individus évoluent interagissent pour influencer le développement de l'enfant.

Ces sphères ou systèmes sont selon lui « L'ensemble de structures imbriquées, chacune à l'intérieur de la suivante » (Bronfenbrenner, 1979, p. 3).

Ces systèmes sont les suivants :

- L'ontosystème, qui caractérise l'individu lui-même, avec ses caractéristiques génétiques, physiques, psychologiques (Saiias, 2009) ;
- Le microsystème, qui constitue la composante communautaire la plus proche d'un individu, celle dans laquelle sa participation va de soi (famille, amis proches...) (Saiias, 2009) ;
- Le mésosystème, caractérisant l'interaction des différents microsystèmes (Saiias, 2009) ;
- L'exosystème, dans lequel on trouve l'environnement plus large du sujet, environnement culturel, communautaire ou politique, qui exerce une influence sur ses comportements et sur sa vie (Saiias, 2009) ;
- Le macrosystème, qui englobe les systèmes inférieurs et représente l'ensemble des valeurs, des traditions et des croyances de la culture du sujet (Saiias, 2009).

L'ensemble de ces systèmes évolue tout au long de la vie du sujet, affectant son histoire et sa culture, formant ainsi le « chronosystème » (Saiias, 2009).

Les principaux postulats du modèle écologique stipulent que :

- Le développement des individus et des communautés est le produit des interactions avec les environnements (Saiias, 2009) ;
- L'individu (ou les communautés) et leurs environnements interagissent de manière continue, par un double processus : le sujet agissant sur son environnement et l'environnement

produisant des effets sur le sujet. Ces interactions génèrent une adaptation mutuelle du sujet et de ses environnements (Saïas, 2009).

- Le produit de cette adaptation est un équilibre qui peut être compris comme le bien-être du sujet (Saïas, 2009).

Les indices du modèle écologique peuvent être observés à différents niveaux de l'environnement social et physique :

- Au niveau individuel, les indices comprennent le comportement des personnes dans différentes situations environnementales.

- Au niveau communautaire, les indices concernent les ressources disponibles dans une communauté, ainsi que les normes sociales qui y prévalent.

- Au niveau institutionnel, les politiques, les règlements ou des pratiques organisationnelles qui influencent le comportement et les opportunités des individus font office d'indices.

Le paradigme du modèle écologique implique une compréhension globale et contextuelle du développement d'un individu, en se fondant sur la dynamique de l'interaction entre le sujet et son environnement. Ce modèle affirme l'existence des environnements plus ou moins proches d'un sujet sur lesquels se construisent les ressources, compétences et problématiques en action dans son développement. Cette évolution n'est pas constante et n'intervient pas similairement dans toutes les strates de ses environnements. Ainsi, l'accent est mis sur l'importance de comprendre et de modifier les environnements dans lesquels les individus vivent et se développent pour favoriser un comportement souhaité (Saïas, 2009). À cet effet, ce modèle pourrait, dans le cadre de notre étude, permettre de comprendre comment ces différents systèmes interagissent et influencent l'usage, les avantages et les obstacles à l'accessibilité numérique dans le processus entrepreneurial des personnes en situation de handicap au Cameroun. L'annexe 3 illustre les composantes des différents systèmes en fonction de l'accessibilité numérique et du processus entrepreneurial.

2.2. HANDICAP ET ENTREPRENEURIAT EN CONTEXTE CAMEROUNAIS : ETAT DE LA QUESTION

Le handicap est appréhendé de façon distincte à différentes échelles de la société camerounaise. Il sera présenté ici la conception de cette notion sur le plan socio-culturel et administratif ainsi que les perspectives professionnelles pour cette catégorie de la population au Cameroun. Les valeurs de l'action communautaire les plus en lien avec cette étude seront également abordées ici.

2.2.1. La conception du handicap au Cameroun

La conception du handicap au Cameroun sera présentée ici sur deux plans à savoir le plan socio-culturel et le plan administratif.

2.2.1.1. *Le plan socio-culturel*

De façon générale, la stigmatisation, la discrimination, l'exclusion sociale sont les principales caractéristiques associées à la situation du handicap. Comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la perception du handicap repose sur les croyances religieuses et traditionnelles du milieu culturel du sujet au Cameroun. Ntsama (2012) nous fait savoir que la perception du handicap est souvent associée à : une punition du ciel ; une malédiction ; l'incarnation du démon ; l'effet du sort ou des esprits maléfiques ; un fait accidentel.

Au sein des populations camerounaises, le handicap serait beaucoup plus perçu comme une épreuve divine à surmonter que la conséquence d'une maladie. Ce caractère surnaturel accordé à cette situation expliquerait pourquoi la personne en situation de handicap est mieux intégrée dans la société traditionnelle que moderne. Toutefois, prise dans un sens moins optimiste, la situation de handicap peut aussi être vue comme le fait d'une malédiction, ce qui pourrait expliquer l'élimination de nourrissons trisomiques dans certaines circonstances culturelles (Ntsama, 2012).

Citant Noutcha (2004, cité par Ntsama, 2012), il relève trois étapes de la gestion du handicap dans les milieux traditionnels africains :

- La représentation (épreuve divine ou sort maléfique) ;

➤ L'acceptation ou le rejet (... semble positive pour les handicaps visuels, elle est plus distante pour le handicap mental et plutôt négative pour les sourds, ceci se caractérise par l'indifférence et non l'exclusion totale de la PSH) ;

➤ Le vécu du handicap (infantilisation de la PSH l'a maintenant en situation d'assistée, pitié, compassion, et sentiment d'impuissance face au destin de la PSH, méfiance et stigmatisation).

2.2.1.2. Le plan administratif

C'est sous la diligence du ministère des affaires sociales (MINAS) que la mise en œuvre et le développement des politiques de l'État en matière de protection et de promotion des personnes socialement vulnérables (PSV) sont menées au Cameroun. Le handicap est classé par cet organe étatique dans la catégorie « des inadaptations sociales » au même titre que les victimes de maladies invalidantes, les toxicomanes, les alcooliques, les professionnels du sexe, les populations carcérales, les lépreux blanchis, les malades mentaux, les personnes vivant avec le virus du sida (PVVS), les personnes sans domicile fixe, les personnes âgées, les jeunes. L'inadaptation sociale est comprise ici comme un état d'une personne dont le comportement est incompatible avec les normes sociales en vigueur (Ntsama, 2012).

Cette catégorisation met à mal la prise en compte de la spécificité et crée la confusion dans la compréhension du handicap au Cameroun, dans le sens où elle associe les personnes en situation de handicap à celles transgressant certaines règles ou valeurs sociales. Ainsi, comme le fait constater Ndjabo (2018, p. 8), « Le handicap au Cameroun est appréhendé prioritairement sous l'angle du modèle individuel qui met l'accent sur la médicalisation, c'est-à-dire sur les moyens d'une guérison incertaine ou d'une réadaptation dans un environnement auquel la personne doit se conformer. » Cette perception par les institutions camerounaises fait du handicap un problème individuel (Etongué, 2007), ce qui serait un frein à la compréhension et à la prise des décisions visant l'amélioration des conditions de vie de cette catégorie de la population. Ajoutée à cette classification confuse, cette conception des institutions soustrait la société de sa responsabilité envers la PSH, accentuant dès lors la stigmatisation de cette catégorie de la population.

Cette stigmatisation est à l'origine d'une perception réductionniste des compétences des PSH et donc de la mise en doute de l'égalité de ces derniers avec les personnes dites « valides » ; se manifestant par des attitudes de pitié, de rejet ou de condescendance mettant en mal la confiance

en soi et une réelle considération de la personne en situation de handicap dans sa participation aux diverses activités de la société qui, pour la plupart du temps, n'ont que le support familial pour résorber cet état de fait et atténuer leur isolement. C'est en ce sens que le handicap, dans le contexte camerounais, s'entrevoyait comme une déficience en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension (Ntsama, 2012).

C'est suivant le prisme de l'inaccessibilité que peuvent se résumer les difficultés des PSH au Cameroun. Aux barrières physiques telles que l'inaccessibilité des bâtiments ou des transports publics adaptés, aux barrières socio-culturelles telles que la discrimination, la stigmatisation ou le manque de soutien social, on ajouterait le difficile accès à l'éducation, aux soins de santé, ou encore à l'emploi. Selon Etongué (2007), les personnes handicapées sont les plus vulnérables et les plus pauvres parce que la plupart d'entre elles sont sous-scolarisées et sous-employées. Cette situation est d'autant plus difficile à réduire du fait de la pauvreté des ménages de la société camerounaise, puisque l'assistance ne devra se limiter uniquement à la PSH, mais intégrera également son milieu, éventuellement sa famille.

2.2.2. Perspectives professionnelles des personnes en situation de handicap au Cameroun

Au Cameroun l'accompagnement socio-professionnel des personnes en situation de handicap s'effectue à travers la coordination de plusieurs initiatives et structures parmi lesquelles la législation de texte de lois en but de la promotion et la protection des PSH, la ratification des conventions comme celle de l'ONU portée sur ces mêmes objectifs, les structures gouvernementales comme le Ministère des Affaires sociales (MINAS), le FNE (Fonds National de l'Emploi) qui en collaboration avec le MINAS élabore des programmes d'action tels que le Programme d'Appui à l'Insertion et à la réinsertion Socio-Professionnelle des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV) qui œuvre à l'insertion professionnelle des populations vulnérables à travers la formation professionnelle (sur le tas et formelle) dans divers métiers et la promotion des projets d'auto emploi et de micro entreprise générateurs de revenus (FNECM, n.d.) ; à ceci se joignent également les Organisations Non Gouvernementales.

2.2.2.1. Etat des lieux sur la situation économique des personnes en situation de handicap au Cameroun

En 2010, dans le cadre de ses obligations de protection et de promotion des personnes handicapées, le MINAS a élaboré un document mettant en lumière la situation socio-professionnelle des personnes en situation de handicap au Cameroun, nommé « Monographie sur les métiers accessibles aux personnes handicapées par type de déficience ». Cette étude a permis de ressortir les données regroupées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des données issues de la monographie des métiers accessibles

Profils des PSH retenues dans l'enquête et autres données observées	Données chiffrées
PSH en chômage	1/2
PSH inactive	4/10
PSH occupée	1/2
PSH travaillant à son propre compte	6/10
PSH vivant des aides familiales	10%
PSH employés/ouvriers qualifiés	5,96%
PSH manœuvres	5,13%
PSH Cadre moyen/agents de maîtrise	4,47%
PSH employés/ouvriers semi-qualifiés	4,08%
PSH personnel de direction/cadre supérieur	1%
PSH du secteur privé	9/10
PSH du secteur public	5,59%
PSH du secteur Parapublic	1,03%
PSH du secteur primaire	54,93%
Inactivité due aux activités domestiques (PSH féminin)	22,20%
Inactivité due aux études (PSH féminin)	17,29%
Inactivités due au manque de qualification (PSH féminin)	14,38%
Inactivités due à l'ignorance des voies et moyen de recherche d'emploi (PSH féminin)	11,59%
Inactivité due à la maladie (PSH masculin)	30,52%
Inactivité due à l'attente d'une réponse à une demande d'emploi ou d'un concours (PSH masculin)	16,76%
Inactivités suite à une perte d'emploi (PSH masculin)	10,24%
Inactivité due à la maladie (PSH masculin)	11,40%

Source : Minas (2010)

Aussi, un tiers des PSH actives occupées trouvent qu'il y a inadéquation entre leur qualification et les exigences de l'emploi ; les personnes aveugles et celles débiles sont les plus plaignantes. Le niveau d'activité économique est très faible chez les handicapés mentaux, soit 24,04 % d'actifs occupés, 18 % pour les hommes contre 31,67 % pour les femmes, et plus

appréciable chez les handicapées de la parole (59,29%). Le chômage touche moins les handicapés moteurs que les autres catégories de PSH.

Ces données dénotent de la place prépondérante du travail autonome et des ressources familiales comme orientation préférentielle de l'activité professionnelle et support au lancement ou à l'exercice de celle-ci. Le constat a également été fait que l'accès à une activité professionnelle n'affecte pas les types de handicap au même niveau et certains domaines de difficultés professionnelles relèvent plus d'un type de handicap que d'un autre. Le point le plus intrigant de cette analyse est la situation des lieux urbains qui sont des terroirs du chômage pour ces personnes, paradoxalement à l'idée selon laquelle ces lieux seraient plus développés et donc plus à même de satisfaire les besoins en termes d'éducation, d'emploi et autres... Il convient toutefois de faire remarquer que depuis lors, il n'y a plus eu d'actualisation de ces données.

2.2.2.2. Domaine d'activité accessible à l'entrepreneur en situation de handicap au Cameroun

La place de l'entrepreneuriat est primordiale dans le processus d'accompagnement de la PSH au Cameroun. Dès lors, « il ne s'agit plus aujourd'hui d'une question d'assistance charitable, mais plutôt d'une solidarité nationale » (Bakena & al., 2021). Bien qu'il existe peu de données sur l'entrepreneuriat des PSH, il est bien connu que cette dernière joue un rôle majeur dans l'inclusion des PSH (OCDE, 2014 ; Csanyi-Virag, 2019 ; Renouf, 2022). Malgré les diverses actions d'accompagnement de la personne en situation de handicap, il demeure toujours que cette population accuse un fort taux de chômage. Au Cameroun, l'ADEPHAN estime à 80% les personnes en situation de handicap sans emploi contre 40% en moyenne pour l'ensemble de la population camerounaise en âge de travailler. D'autre part, pour celles de ces personnes en situation d'emploi salarié, leur poste est le plus souvent en inadéquation avec leur handicap ou à défaut, ces derniers pourraient être mal rémunérés (Etongué, 2007 ; Minas, 2010).

En 2010, la monographie des métiers accessibles a été élaborée par les MINAS afin d'établir le descriptif et l'analyse des métiers que peuvent exercer les personnes en situation de handicap au Cameroun. Il ressort de ce document les éléments suivants : Quatre cent quatre-vingt-un (481) types de métiers exercés ou accessibles aux personnes handicapées de manière globale ont été recensés dans 32 sous-branches de métiers réels qui se réfèrent aux branches suivantes: agriculture/pêche/chasse ; élevage ; mines et minerais ; industrie agro-alimentaire ; industrie textile

; industrie du bois ; industrie chimique ; industries des matériaux de construction ; métaux mécaniques et réparation ; énergie/gaz/eau ; bâtiments et travaux publics (BTP) ; transport ; commerce général ; commerce alimentaire spécialisé ; autre commerce ; hôtellerie et restauration ; banque/assurance ; services publics ; autres services. Ces métiers concernent les types de handicaps suivants : handicap de la vue ; handicap de la parole ; handicap de l'ouïe ; handicap mental ; handicap moteur.

De cette monographie, il ressort que le type de handicap apte à plus de métiers accessibles est le handicap moteur avec 165 types de métiers accessibles répartis dans 14 branches d'activité. Ensuite, suit le handicap sensoriel avec 145 métiers accessibles aux personnes déficientes auditives (sourds et muet) réparties dans 25 branches d'activités. Puis le handicap visuel qui dispose de 133 types de métiers accessibles répartis en 13 branches d'activités. Les métiers en lien avec le numérique y figurent, comme le montre le tableau 2. Toutefois, la scolarisation, une formation adaptée ou une adaptation des outils en usage dans ses métiers sont essentiels. À cette initiative s'ajoutent des mesures de tolérance administrative accordées aux initiatives privées, car les structures étatiques sont rares et l'effort d'instauration d'une base favorable à l'autonomisation et à la participation active des PSH à l'œuvre de construction nationale est progressif (DataCameroon, 2019).

Tableau 2 : Sous-branches de métiers accessibles communs à plusieurs types de handicap

Branches d'activités	Type de handicap
Sport	Mental, visuel, moteur, sensoriel
Arts et spectacles	Mental, visuel, moteur, sensoriel
Administration	Visuel, moteur, sensoriel
Accueil et communication	Visuel, moteur
Enseignement	Visuel, moteur, sensoriel
Artisanat	Mental, visuel, moteur, sensoriel
Industrie mécanique et réparation : industrie	Visuel, moteur, sensoriel
Juridique	Visuel, moteur
Médical et paramédical	Visuel, moteur
Politique	Visuel, moteur
Commerce	Visuel, moteur, sensoriel
Informatique	Visuel, moteur, sensoriel

Source : MINAS (2010)

2.3. APPORTS DE L'ENTREPRENEURIAT CHEZ LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Comme dans la plupart des pays du monde, l'entrepreneuriat est le plus souvent l'orientation professionnelle favorite des PSH camerounaises (MINAS, 2010) ; puisqu'elle leur permet de devenir autonomes, de s'adapter et de mieux concilier leur statut d'invalidité avec leur vie professionnelle ; en plus du fait que ce choix est plus satisfaisant et génère plus de revenus que l'emploi salarié (Kyungu & Cornet, 2021). Ces avantages nous ramènent aux valeurs de l'action communautaire, donc les pratiques, selon Lamoureux et al. (2008, p. 3), « conduisent de plus en plus à un emploi ». L'action communautaire étant « ...toute initiative issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (géographique locale, régionale, nationale ; d'intérêts ; d'identités) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun » (Lamoureux & al. 2008, p. 4). Il sera ici question des valeurs telles que l'inclusion sociale, l'autonomie, la participation sociale et la justice sociale.

2.3.1. L'inclusion sociale

Le concept d'inclusion sociale renvoie à « une société qui se conçoit pour tous, s'adapte à tous, quelles que soient les différences, et qui permet(te) et demande à chaque citoyen d'y participer » (Chauviere, 2012, p. 5). Cette notion a été élaborée par les organismes internationaux pour une visée éducative. Elle est de plus en plus utilisée dans les médias, par les politiques, et s'inscrit dans le milieu associatif et le travail social dans un sens très positif évoquant une finalité. L'inclusion signifie l'état de quelque chose qui est inclus dans un tout, un ensemble. Et ce, lié aux processus d'insertion sociale et d'intégration économique ainsi qu'à la recherche de participation sociale, culturelle et civique des personnes et groupes sociaux, renvoyant ainsi à la manière dont on conçoit le vivre-ensemble et au type de société et de bien-être que l'on souhaite et à la manière dont on l'envisage. En cela, elle s'oriente aux questionnements des politiques publiques portées sur le respect des droits de l'homme (Bouquet & Jaeger, 2015).

Dans le contexte de l'entrepreneuriat, l'inclusion sociale signifie la création d'un environnement où les entrepreneurs en situation de handicap sont pleinement acceptés, respectés et intégrés dans la communauté entrepreneuriale. L'entrepreneuriat étant une voie d'accès à

l'emploi, il limite de fait les obstacles liés à ce domaine que rencontrent les personnes en situation de handicap.

2.3.1. L'autonomie

L'autonomie figure parmi les avantages de l'exercice d'une activité entrepreneuriale. Pour Lamoureux et al. (2008, P. 123), « L'autonomie est la possibilité pour une personne, un groupe ou une communauté d'avoir les moyens de contrôler sa destinée » L'autonomie vise à développer la confiance et la capacité des individus et des peuples à faire des choix personnels, sociaux, économiques, culturels et politiques ; c'est en cela une valeur phare de l'action communautaire qui place l'augmentation du pouvoir personnel et politique au cœur de l'intervention. La conception de l'autonomie suppose que les individus, les peuples ont les capacités de se prendre eux-mêmes en charge. C'est en cela que celle-ci intègre le processus de l'empowerment, puisqu'elle vise à rendre un individu capable de prendre des décisions et à agir de manière indépendante (Lamoureux et al., 2008). Dans le cas de l'entrepreneuriat des PSH, l'autonomie implique le libre choix des voies professionnelles, le développement de leurs idées entrepreneuriales et la gestion d'une activité entrepreneuriale suivant les besoins et capacités qui leur sont propres avec la possibilité de gagner leur propre revenu et de devenir financièrement indépendantes.

2.3.2. La participation sociale

Ce terme a été très employé dans les années 1970 dans le cadre des luttes urbaines et sociales à visées progressistes. De nos jours, il ressort le plus pour questionner la responsabilisation individuelle et l'« empowerment » dans les domaines tels que l'économie ou la politique. Pour Bresson (2014), la participation « désigne une ou plutôt, des réponses à la question sociétale majeure de la mise en œuvre de l'idéal démocratique et du principe d'égalité des citoyens ». La participation peut se comprendre suivant 3 modèles selon Bresson (2014) à savoir :

- L'action publique : elle émane des pouvoirs publics ici, la participation va dans le sens de la décentralisation du pouvoir sa réorganisation au sein des organes de l'Etat.
- L'action collective ou démocratie participative émane des peuples, communautés...se pose comme un contre-pouvoir à l'Etat et vise le changement de l'ordre social ou économique.

- La mobilisation : elle est impulsée à partir d'une action publique ou institutionnelle volontariste elle a pour but d'instaurer une meilleure implication de chacun dans le fonctionnement de la société à travers des solutions recherchées à l'échelle micro-locale, ou individuelle.

Ainsi, la participation est cette valeur de l'action communautaire qui sert de support à l'aspiration à la démocratie ; elle est avant tout de nature motivationnelle et vise à réduire le sentiment d'isolement et d'anonymat (Bresson, 2014). En devenant des acteurs économiques actifs, les PSH contribuent à l'économie au sein de leur communauté, participant de fait au développement de celle-ci.

2.3.3. La Justice sociale

Il s'agit de l'aspect éthique de l'action politique. Pour Lamoureux et al. (2008, P. 115), « Le fer de lance de la justice sociale est la lutte contre la pauvreté », et se réfère à toute « forme d'action ou de lutte visant l'élimination de l'exclusion, de la discrimination, de l'exploitation et de l'oppression ». Elle intègre les valeurs d'égalité, qui renvoient à traiter tout le monde de la même manière, et d'équité, qui intègre la spécificité et la difficulté d'un sujet dans la manière de le traiter ; c'est en cela qu'elle implique avant tout la satisfaction des besoins et le respect des droits des citoyens laissés-pour-compte et peut se définir comme « la répartition équitable de la richesse collective entre les membres de la société » (Lamoureux & al., 2008, P. 116).

La justice sociale consiste à cet effet à assurer l'égalité des droits et des opportunités pour tous les individus. Dans le cadre de l'entrepreneuriat, la justice sociale implique de supprimer les barrières sociétales et de promouvoir des politiques et des pratiques qui favorisent l'équité et l'inclusion à travers la mise en valeur de leurs compétences dans une activité entrepreneuriale, ainsi que les préjugés réductionnistes et les attitudes discriminatoires à l'égard des capacités des PSH qui peuvent ainsi être atténués considérablement.

2.4. DÉFIS DE L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En dépit des avantages que recèle l'entrepreneuriat pour les PSH il demeure toutefois quelques facteurs susceptibles de décourager ces derniers à cette initiative comme décrit par Kyungu et Cornet (2021) :

- Des facteurs sociaux comme la discrimination

- Des facteurs intrapersonnels comme le manque de confiance et des aspirations limitées, le manque de connaissances et de compétences commerciales, un faible niveau de formation en affaires pertinentes, le genre, l'âge, l'origine ethnique, le contexte socio-économique défavorable ;
- Des facteurs interpersonnels (l'attitude négative des clients, le manque d'informations pertinentes, le manque de mentors),
- Facteurs d'ordre logistiques et financiers (le manque d'équipements et des machines les coûts de main-d'œuvre accrus, le manque ou la faiblesse des sources financières).

À ceci s'ajoutent les détournements de fonds alloués à la promotion de l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap par les organisations qui en ont la responsabilité, le manque de réseaux pour les soutenir dans leurs démarches entrepreneuriales, le faible taux de scolarité, une concurrence inégale sur le marché avec les personnes valides qui sont pour la plupart mieux équipées et influencent mieux sur le rapport qualité-prix, le faible niveau d'accès aux informations et un faible niveau de sensibilisation fait sur l'entrepreneuriat (Kyungu & Cornet, 2021). Arrimée à la nouvelle donne économique actuelle, la perspective d'un entrepreneuriat basé sur l'usage des NTIC n'exclut pas l'intérêt porté à la question de l'inclusion des PSH. En ceci, l'Organisation de coopération et de Développement Économiques (OCDE) nous fait remarquer que les technologies d'assistance et les technologies de l'information participent grandement à encourager l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap, seulement ceci n'est possible que si l'accessibilité des NTIC est à la portée des PSH.

2.5. L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE COMME CADRE DE L'ENTREPRENEURIAT NUMÉRIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'entrepreneuriat numérique des personnes en situation de handicap n'est possible que sur des fondements étatiques, technologiques et sociaux qui seront déroulés dans ce qui suit.

2.5.1. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Les nouvelles technologies, imprègnent chaque aspect de notre quotidien et constituent indéniablement des aides dans la vie de tous les jours. Elles nous accordent plusieurs facilités et s'insèrent dans presque toutes les activités de la vie quotidienne. Malgré cela, la disponibilité et l'utilisabilité du numérique ne sont pas égales à tous les individus, ce qui amène à questionner son accessibilité. Notre intérêt se porte ici sur l'accessibilité numérique de la personne en situation de handicap qui comme le pense Pinède (2018b) représente un enjeu social majeur, interrogeant les

divers aspects de notre environnement et les limites à la participation qui en résulte. L'accessibilité numérique étant un prérequis à un entrepreneuriat numérique adapté à ces personnes il est important de répertorier les normes et nécessités qui peuvent instaurer un environnement propice à l'entrepreneuriat numérique des PSH.

2.5.1.1. Qu'est-ce que l'accessibilité ?

L'accessibilité ne se réduit pas à l'accès, mais rend possible et facile l'accès à des bâtiments physiques, à des ressources informationnelles et à des services administratifs (Pinède, 2018b). Cette notion a tout d'abord été envisagée du côté du déplacement physique et s'est trouvée immédiatement corrélée à la notion de distance se référant beaucoup plus à une situation ou un état (et donc à la difficulté de parcourir une distance d'un lieu à un autre). Elle s'est par la suite enrichie d'autres dimensions, d'ordre qualitatif (l'accès à des services ou à des droits...), intégrant la spécificité des personnes concernées. C'est à ce titre qu'elle se retrouve souvent mobilisée dans le champ des politiques publiques en rapport avec le handicap. L'accessibilité est relative au monde du handicap mais pourrait s'étendre à l'ensemble des citoyens (en particulier les femmes enceintes, les personnes âgées, celles en surpoids...) pour désigner l'accès au domaine physique (la liberté de déplacement dans l'espace) ; éducatif (le droit à la scolarisation) ; civique (le droit de vote) ; culturel (pouvoir développer et vivre selon sa culture) ; numérique (adaptation des systèmes numériques comme les sites web aux différents types de handicap, développement d'outils spécifiques tels la loupe ou le clavier virtuel) ; travail (pouvoir travailler en milieu ordinaire) ; santé (avoir accès aux services de santé promotionnels, préventifs et curatifs) (Webzine OKEENEA, 10 Août 2017). C'est en cela qu'elle touche à la participation et à la citoyenneté sociale des personnes.

Pour Folcher et Lompré (2012), les personnes susceptibles de bénéficier d'environnements accessibles sont : les personnes porteuses de handicaps permanents ou transitoires, physiques ou psychiques, elles sont estimées à 10 % de la population mondiale ; les personnes vieillissantes et connaissant un handicap avec l'âge ; les jeunes enfants et les parents qui s'affrontent dans leur vie quotidienne à d'importants problèmes d'accessibilité des bâtiments et de la voirie (poussettes, vélos, tricycles...) ; et enfin, toutes les personnes en situation de porter ou de faire rouler des bagages et/ou des objets volumineux.

De tout ceci, il ressort que l'accessibilité a pour objectif de permettre une vie ordinaire (Webzine OKEENEA, 10 août 2017). C'est suivant cette idée que, pour Folcher et Lompré (2012), « l'accessibilité consiste à fournir un accès égal aux environnements physiques et numériques en offrant des lieux et des ressources sûrs, sains et adaptés à la diversité des personnes susceptibles d'en faire usage ». Elle vise donc à garantir à tous les usagers qu'ils puissent accéder facilement et sans difficultés à un bâtiment, à des services et aux informations. Ainsi, l'accessibilité consiste à réduire, voire éliminer des limitations d'activité ou de restriction de participation à la vie en société que subit une personne dans un environnement en raison de son handicap (Folcher & Lompré, 2012).

2.5.1.2. La notion de fracture numérique

Avant de plus nous appesantir sur l'accessibilité liée au numérique, nous ne saurions présenter ce contre quoi sa nécessité subsiste, à savoir la fracture numérique. Bien des critères ne facilitent pas l'accès des innovations technologiques à toutes les couches de la population, faisant de l'accessibilité numérique une question phare dans les réflexions scientifiques actuelles. C'est à ce titre que Beauchamps (2009) conçoit la notion de « fracture numérique ». Il s'agit de cette idée selon laquelle il existe une division de la société en « connectés » (ceux pouvant ou étant à même d'utiliser les outils numériques, éventuellement l'internet et les logiciels associés) et en « non-connectés » (les individus ne pouvant et n'étant pas à même d'utiliser les outils numériques, éventuellement l'internet et les logiciels associés). Cette fracture s'exprime en trois niveaux d'inégalité : Les inégalités liées aux réseaux d'infrastructures de télécommunication déployés sur les territoires

- Les inégalités liées à l'équipement des ménages en terminaux de connexion (ordinateurs, modem, téléphones portables, etc.),

- Les inégalités liées à la notion de digital literacy, qui désigne le capital culturel qu'il est nécessaire d'acquérir pour pouvoir utiliser les outils numériques (Guichard, 2000, cité par Beauchamps, 2009).

Pinède (2018a) aborde également cette notion et la situe suivant trois différents types :

- La fracture numérique de type instrumentale : elle concerne les équipements et les matériaux ; elle est souvent envisagée à travers le « fameux » axe Nord-Sud, mais aussi à travers des oppositions de type rural/urbain. Elle s'affaire sur une base quantitative : il s'agit là de combler le manque en équipements et en accès (accès au réseau Internet, à la téléphonie mobile, etc.) pour

rendre possible l'accès à l'information. C'est la dimension visible et partiellement transparente de la fracture numérique. Des indicateurs variés (taux d'équipement, niveau de connectivité) permettent de la rendre identifiable et mesurable à travers la production de statistiques pour évaluer les taux d'équipement, de connexion. Seulement, ces indicateurs ne renvoient pas toujours la réalité de l'écart existant entre États en matière de numérisation. Au Cameroun le cadre stratégique de numérisation du Cameroun intégré dans la Stratégie nationale de développement 2020-2030, en abrégé « SND30 » vise à résoudre de primeur ce niveau de fracture à travers la construction d'infrastructure de télécommunication comme l'installation de la fibre optique fait à travers le projet Central African Backbone par exemple...

- La fracture numérique de type méthodologique ou fracture numérique de second degré renvoie aux aptitudes nécessaires aux utilisateurs pour réellement s'appropriier les contenus de l'information et des services en ligne, ou fournir ces informations et services (Pinède, 2018a). Elle se caractérise par les manquements dans la maîtrise des savoirs et connaissances, savoir-faire et méthodes d'appropriation des technologies numériques (Pinède, 2018a). À titre d'illustration, au Cameroun, l'on enregistre encore la difficulté d'enseignement de l'informatique dans les zones enclavées, en contrario des zones urbaines, ce qui est un frein à l'acquisition des compétences par les plus jeunes dans ces zones ; ce déficit se fait aussi ressentir dans l'appropriation du numérique par les PSH au Cameroun, qui pour cela nécessite un cadre de formation et des outils spécialisés.

- La fracture numérique de type sociale : la vulgarisation de l'usage des TIC ne garantit pas l'inclusion sociale des utilisateurs. En effet, les TIC peuvent offrir de nouveaux moyens pour renforcer l'autonomie et les échanges, mais peuvent aussi pousser à l'isolement de certains, puisque le numérique est autant un instrument de socialisation comme peut présenter des risques d'une excessive virtualisation des rapports humains ; coupant les utilisateurs les plus sensibles de la vie réelle, affectant de ce fait le lien social, voire la santé mentale des sujets (Fourquet-Courbet & Courbet, 2017). Aussi, la numérisation ne suffit pas à résorber l'exclusion socio-économique des populations numérisées, puisque celle-ci nécessite la mobilisation d'autres critères tels que la formation, les politiques sociales et autres données lui étant indépendantes.

La fracture numérique résulterait donc des inégalités existantes au niveau de la capacité des États et/ou des individus à s'équiper numériquement, des compétences cognitives (comprendre le langage usité dans les applications et programmes informatiques, être capable de suivre des procédures : créer un dossier par exemple) et des habiletés physiques (pouvoir utiliser ses organes

de sens pour lire un contenu, saisir un document, tenir une souris...). Donc certains individus ne seraient dotés, mais aussi des conséquences liées à un néfaste usage des outils numériques. Elle pourrait être vue comme le manifeste de « l'illectronisme » (Bouquet & Jaeger, 2015), qui est une forme d'illettrisme associée au numérique et mettrait de ce fait à mal l'inclusion numérique des personnes ne pouvant en bénéficier. Dans le cas des populations vulnérables, en occurrence les PSH, cet illettrisme peut se résorber à travers l'élaboration d'un mécanisme d'appropriation numérique particulier connu sous le terme d'accessibilité numérique.

2.5.1.3. Accessibilité numérique des PSH

Il est de plus en plus question de culture numérique au vu de la grande place qu'occupe la technologie dans presque tous les domaines de la société humaine. Selon OCDE (2014), la technologie peut aider les PSH à maintenir un mode de vie actif et autonome et à participer pleinement aux activités sociales. Loin de se porter uniquement sur une conception purement technique, Pinède (2018b) voit en l'accessibilité numérique une occasion de questionner la restriction de la participation, ou la vision, voire l'idéal d'égalité entre les Hommes, ce qui amène à repenser la conception, les dispositifs et usages des outils numériques et donc à réduire la fracture numérique.

Cette auteure définit l'accessibilité numérique suivant deux approches qui apparaissent comme complémentaires et symétriques, puisqu'intégrant de fait pour l'une la possibilité d'accès aux environnements numériques, et pour l'autre la résolution de problèmes et la diminution de contraintes liées à la situation de handicap. Ainsi, elle distingue :

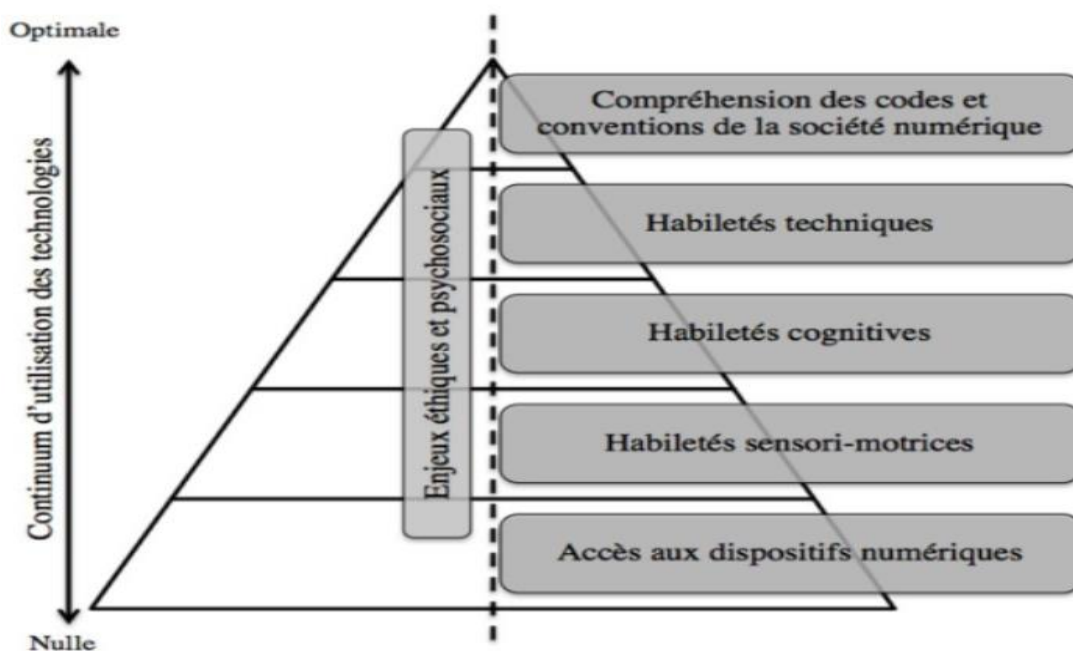
- L'accessibilité par le numérique : cette approche va dans le même sens que celle de la « mobilité virtuelle » de Beauchamps (2009), pour qui l'amélioration de l'accessibilité numérique pourrait résoudre la plupart des difficultés d'accessibilité ; ceci se comprendrait par le fait que les prérequis à une inclusion numérique optimale intègrent plusieurs aspects de la vie du sujet et peuvent directement, à partir de technologies dites « capacitantes », diminuer grandement les limitations associées à la situation de handicap. La technologie capacitante désigne une technologie utilisée dans la communication, le travail et l'organisation qui permet à l'utilisateur de développer ses capacités et de s'adapter à son environnement (Pinède, 2018a).

- L'accessibilité du numérique : cette approche met l'accent sur la consultabilité et la manipulabilité des interfaces, des outils et des contenus numériques par des personnes en situation de handicap et donc à agir sur les freins pouvant faire des TIC des technologies « incapacitantes »

et s'applique aux sites web et services numériques quels qu'ils soient, aux applications sur smartphone, documents numériques, logiciels, standards et supports diversifiés. Elle s'accorde de fait au cadre d'accès numérique tel que vu par Boucher (2011) lorsqu'il distingue l'accessibilité physique (la dimension perceptible du site web ou du document numérique pour tous) de l'accessibilité technologique (suppose l'accès indépendamment du matériel utilisé (système d'exploitation, téléphone mobile, etc.) (Pinède, 2018a)).

- Les travaux de Lussier-Desrochers et al. (2016) ont permis de ressortir des paliers illustrant les niveaux d'accès au numérique nécessaires aux utilisateurs en fonction des individus (personnes handicapées, seniors, personnes ne pouvant s'offrir de matériel technologique ou habitant dans un désert numérique). Ces paliers sont classés sous forme pyramidale et sont hiérarchisés comme suit : l'équipement numérique (condition de base), aux capacités nécessaires : physiques, sensorielles, cognitives, techniques jusqu'à la maîtrise des modalités d'usage numérique. L'atteinte d'un niveau supérieur n'est possible que si les conditions du niveau précédent sont remplies.

Figure 4 : Pyramide de l'accessibilité numérique de Lussier-Desrochers et al. (2016)



Source : Lussier-Desrochers et al. (2016)

Force est de constater que le préalable à l'utilisation des technologies numériques est la capacité d'en disposer, ce qui laisse penser à la nécessité d'un contexte économique et/ou industriel

favorable à cela. Malgré la pertinence de cette approche, il serait difficile de l'appliquer en contexte camerounais, étant donné que le socle fondateur rendant possible l'accessibilité numérique, à savoir les dispositions légales et les moyens technologiques mis à niveau pour l'usage des personnes en situation de handicap, soit moindres pour certains et inexistantes pour d'autres.

De tout ceci, nous pouvons définir l'accessibilité numérique comme un processus visant à fournir un accès égal aux produits et services numériques à toutes les personnes susceptibles d'en faire usage. À cet effet, l'accessibilité numérique intègre autant la disponibilité des technologies numériques et leur usage que les possibilités qu'elles offrent en termes d'opportunité, en considérant les particularités de la réalité individuelle ou sociale des individus.

2.5.2. L'entrepreneuriat numérique des personnes en situation de handicap : prérequis et nécessités pratiques

2.5.2.1. Prérequis à l'entrepreneuriat numérique

Dans le cadre du numérique de façon générale, le modèle d'inclusion correspondant prend le qualificatif d'inclusion numérique ou encore e-inclusion. Selon le CNNum (Conseil national du numérique) (cité par Bouquet & Jaeger, 2015), l'e-inclusion contribue à la réduction des inégalités et de l'exclusion sociale en mobilisant le numérique, qui est un levier de transformation des individus et des collectivités. Pour Bouquet et Jaeger (2015), l'inclusion numérique est une inclusion sociale puisqu'elle implique « la capacité effective d'exercer son rôle de citoyen actif et autonome dans une société où le numérique joue un rôle essentiel ».

Appliquées à la situation de handicap, les innovations scientifiques ont permis de créer des outils technologiques permettant de faciliter l'inclusion numérique des PSH. En effet, les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées à des difficultés d'accès aux outils numériques, ce qui peut renforcer les inégalités sociales existantes ou créer de nouvelles inégalités. Pour exemple, l'usage des outils numériques ne peut se faire sans des compétences physiques et cognitives. Cela dit, l'ouïe, la vue ou le toucher, les capacités de manipulation et de compréhension de symboles et de signes sont indispensables, mais ne sont toutefois pas pleinement fonctionnelles chez tout le monde. Ainsi, les obstacles rencontrés sont fonction du type de handicap. Ces obstacles nécessitent la prise en compte d'un processus encadrant les modalités de conception et de vulgarisation des technologies numériques défini plus haut sous le terme « accessibilité numérique ». L'annexe 4 illustre quelques difficultés rencontrées dans l'usage

numérique en fonction du type de handicap. Ainsi, pour pallier ces obstacles, des normes et des outils spécifiques sont constitués afin de garantir que les technologies de l'information et de la communication (TIC) soient conçues, développées et maintenues de manière à être accessibles à tous.

2.5.2.1.1. Normes de l'accessibilité numérique

Les normes d'accessibilité définissent le cadre légal et pratique de la conception et la vulgarisation des technologies numériques. Elles se composent de critères, de règles et de recommandations visant à rendre les outils et contenus numériques accessibles à tous, y compris aux PSH. Il existe plusieurs normes d'accessibilité en vigueur dans le monde, parmi lesquelles la norme ISO, la norme WCAG, la norme européenne 301 549 V 2.1.2, la norme ITU, la norme EAA et la norme RGAA comptent parmi les plus connues.

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO) qui établit une classification des produits d'assistance, fabriqués spécialement ou généralement disponibles, pour les personnes atteintes d'un handicap (ISO, 2016). Ces produits d'assistance sont compris comme « tout produit (y compris tout dispositif, équipement, instrument et logiciel) fabriqué spécialement ou généralement sur le marché, utilisé par ou pour les personnes en situation de handicap. » (ISO, 2016). La norme ISO joue un rôle important dans l'harmonisation des pratiques et des exigences en matière d'accessibilité numérique à l'échelle internationale. Bien qu'elle-même ne se concentre spécifiquement sur l'accessibilité numérique, elle fournit des cadres généraux et des méthodes d'évaluation qui peuvent être utilisés pour soutenir les initiatives d'accessibilité numérique.

La norme Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) : ses directives sont développées par le World Wide Web Consortium (W3C) et fournissent des recommandations pour rendre le contenu Web plus accessible. Les WCAG sont largement utilisées à l'échelle internationale (World Wide Web Consortium, s.d.). Elle définit trois niveaux d'accessibilité à savoir le niveau A c'est le niveau minimal d'accessibilité des contenu web. Il s'agit par exemple, d'assurer que toutes les images ont des textes alternatifs appropriés permettant de comprendre le contenu d'une image par exemple à l'aide de lecteur d'écran ; le niveau AA est le plus recommandé il s'agit par exemple d'assurer un contraste suffisant entre le texte et l'arrière-plan pour facilite la lecture pour les personnes ayant une vision réduite ou des troubles de la perception des couleurs et le niveau AAA

qui est le plus haut niveau d'accessibilité en exemple, il s'agit de fournir des alternatives à la vidéo en langue des signes pour les vidéos sans audio (Ethiko, s.d.). Cette norme est la plus appliquée en Afrique comme c'est le cas au Nigéria, en Afrique du Sud, au Kenya, au Ghana ou en Tunisie.

- La norme européenne 301 549 V 2.1.2. est appliquée dans tous les pays de l'Union européenne, car elle est directement liée à la directive européenne sur l'accessibilité des sites Web et des applications mobiles des organismes du secteur public (Directive (UE) 2016/2102). Cette norme repose plus particulièrement sur la mise en conformité des technologies de l'information et de la communication (HubSpot, s.d.).

- La norme International Telecommunication Union (ITU) : L'ITU est une agence spécialisée des Nations Unies qui élabore des normes et des politiques pour les communications et les technologies de l'information. (ITU news magazine, 2022).

- La norme European Accessibility Act (EAA) : Ce règlement de l'Union européenne vise à améliorer l'accessibilité des produits et services aux personnes handicapées dans le marché européen (Eye-Able, s.d.).

- La norme RGAA est une norme française qui définit l'accessibilité web. Elle a été publiée pour la première fois en 2009 pour faciliter la mise en œuvre de l'accessibilité numérique. Elle est la conséquence de l'article 47 de la loi française du 11 février 2005 qui porte sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en France et concerne l'accessibilité des services de communication publique en ligne. S'inspirant des directives de la norme WCAG, le RGAA donne les moyens de vérifier la conformité des contenus web aux standards d'accessibilité pour s'adapter aux évolutions du web, mais également aux changements de normes. Sa dernière actualisation est la version 4.1, éditée en 2019, qui prend en compte les évolutions des normes WCAG (HubSpot, s.d.).

2.5.2.1.2. Les technologies d'assistance

En ce qui est des technologies d'assistance, il s'agit des matériaux et des logiciels conçus pour aider les PSH en général, prenant en compte les spécificités de leur handicap ; « Elles incluent non seulement les appareillages classiques, mais aussi les outils ou systèmes techniques susceptibles de faciliter le déplacement, la manipulation, la communication, le contrôle de l'environnement, les activités simples ou complexes de la vie quotidienne, domestique, scolaire, professionnelle ou sociale. » (Khomiakoff, 2006). Elles sont dotées de logiciels spécialisés de

lecture par voix de synthèse et de reconnaissance vocale et d'autres outils numériques spécialisés pouvant aider ces personnes sur le plan individuel, social et également professionnel pour interagir avec les clients et partenaires, vendre ou acheter des produits et services numériques...). L'annexe 5 renseigne sur quelques technologies d'assistance existantes en fonction du type de handicap.

L'usage de ces technologies n'est toutefois pas exempt de difficultés. En effet, que ce soit pour les concepteurs ou les acteurs économiques, le choix des technologies d'assistance devant être intégré dans le quotidien des sujets en situation de handicap nécessite de prendre en compte :

- L'attitude spécifique dans la relation de la PSH avec la machine (technologie, robot...) qui renvoie à la dimension technique, liée aux possibilités du robot et à ses contraintes d'utilisation et peut s'articuler autour du poids, de l'encombrement, de l'emplacement et de la mobilité, de la préhension (finesse et capacité), de la précision, de la manipulation, du coût, de la sécurité, de l'alimentation électrique, de l'appréciation générale, de l'apprentissage et de l'interface de commande de l'aide technique (Khomiakoff, 2006).

- L'environnement dans lequel le binôme homme-machine évolue qui renvoie à la dimension humaine, liée aux perceptions subjectives de la technologie d'assistance et à l'impact de ces perceptions sur l'apprentissage de la technologie. L'acceptation est le plus souvent le principal frein à l'usage des technologies d'assistance étant donné que le produit fini peut ne pas être adapté à la personne et à ses besoins du fait de la non implication de ces personnes dans la conception des aides techniques et du manque d'étude des besoins et attentes de la personne, les concepteurs se contentant de les imaginer (Khomiakoff, 2006).

C'est dans cette enseigne que les recherches portant sur la dimension technique et psychologique des technologies d'assistance doivent être approfondies : à ce titre, l'inclusion d'éléments tels que le vécu de la situation de handicap afin que l'aide technique puisse réellement répondre aux besoins et attentes des personnes interrogées contribue positivement à l'acceptation du système d'aide, à la formation et à l'apprentissage de ces outils pour l'accompagnement psychologique et technique de ces personnes (Khomiakoff, 2006).

- En guise de procédure, Les initiatives de l'OCDE au sein de l'Union Européenne (UE) montrent à suffisance qu'il est possible pour les gouvernements de faire du numérique un support efficace à l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap si les moyens politiques et les

ressources scientifiques sont impliqués. Ceci peut s'inscrire principalement sur les volets technique et politique. Sur le plan technique, l'État doit contribuer à :

- Faciliter l'accès à des systèmes d'information : par l'acquisition des équipements permettant la gestion des informations dans le processus de création d'entreprise, à l'exemple des claviers en braille ou des écrans tactiles pour lire des informations numériques, ou l'utilisation d'un logiciel de lecture d'écran capable de lire à voix haute toutes les informations affichées à l'écran (NVDA,...et autres) pour le cas des personnes handicapées visuelles, des tiges et des baguettes pour simuler les fonctionnalités du clavier ou des boules de commande pour reproduire les fonctions de la souris dans le cas des personnes souffrant d'un handicap physique, des systèmes de commande par le souffle permettant aux utilisateurs de communiquer avec des systèmes informatiques grâce à la pression de l'air sur une paille, un tube ou une tige, comme proposé dans Microsoft Accessibility 2013, des logiciels de commandes par la parole ou du suivi du regard.

- Faciliter l'accès aux technologies permettant d'interagir avec des clients et d'établir des relations avec des fournisseurs, des partenaires commerciaux et des bailleurs de fonds : Rendre plus accessible le courrier électronique, le téléphone ou la messagerie vocale, les conversations en vis-à-vis, le fax et le courrier postal

- Créer des conditions favorables à la conception d'applications de gestion et du contrôle des processus commerciaux : il s'agit des applications de gestion des processus commerciaux et des systèmes de planification des ressources de l'entreprise compatibles avec de nombreuses technologies accessibles qui permettront de réaliser les objectifs de son entreprise nécessitant une planification et un suivi continu.

Et sur le plan des politiques par la mise en place des politiques de soutien de l'entrepreneuriat numérique qui viseront à :

- Accroître la sensibilisation à la faisabilité de l'entrepreneuriat : il s'agit ici pour les États de promouvoir la faisabilité de l'entrepreneuriat numérique des PSH par le biais de prix prestigieux à l'intention des entrepreneurs handicapés, de récompenses financières pour développer leur activité, d'accroître la sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein de cette population via la médiatisation des modèles de réussite, l'information sur les ouvertures, les défis et risques associés à cette activité. Cette approche cible les personnes handicapées, leurs modèles et réseaux de soutien (la famille, les amis et les conseillers d'entreprise).

- Développer les compétences entrepreneuriales : en réduisant les manquements dans le domaine de l'éducation professionnelle et à l'entrepreneuriat que connaissent les personnes en situation de handicap. Ceci passe par la dotation des structures d'apprentissage de technologie d'assistance, l'amélioration de l'accès aux nombreux types d'aides non financières existantes de veiller à ce que les contenus des programmes d'aides soient disponibles dans des formats non standards et que les programmes autorisent une certaine flexibilité en termes de mise en œuvre.

- Soutenir le développement, l'acquisition et l'utilisation de technologies d'assistance : l'objectif ici est pour les responsables politiques de soutenir le développement des technologies d'assistance afin de garantir des améliorations continues et d'aider les personnes handicapées à acquérir et à utiliser ces technologies (OCDE, 2014). Ceci passe par la subvention de la recherche, des mesures incitatives dans le domaine de la recherche et du développement pour encourager les avancées dans le domaine des technologies d'assistance en rapport avec des logiciels commerciaux et des outils organisationnels et améliorer la normalisation du marché des technologies d'assistance, ce qui est possible grâce à la prise des normes communes pour réduire la complexité et l'incompatibilité des technologies accessibles, la favorisation de l'acquisition et l'utilisation de technologies d'assistance par les entrepreneurs handicapés par le biais des aides financières directes ou le soutien des formations d'apprentissage et d'utilisation correcte des technologies d'assistance et des TIC.

- Garantir l'accès à un soutien financier approprié : il s'agit pour les politiques de veiller à la facilitation de l'accès au financement, nécessaire à l'acquisition et à l'apprentissage de l'usage des équipements spécialisés nécessaires à la création et la gestion de leur entreprise, à travers la réduction de la discrimination fondée sur le handicap. La préparation des potentiels des entrepreneurs à recevoir des investissements par le biais d'activités de réseautage, d'événements spéciaux rassemblant investisseurs et entrepreneurs, d'événements promotionnels et de concours commerciaux qui facilitera les contacts avec des investisseurs.

- Améliorer l'accessibilité de l'internet et des technologies de l'information : l'objectif est ici de favoriser le développement et la mise en œuvre de normes d'accessibilité permettant l'amélioration de l'accessibilité numérique des personnes en situation de handicap.

La démarche de concrétisation de ces recommandations vise les autorités publiques et se fait par l'adoption des lois et des politiques ayant pour but l'amélioration de l'accessibilité des sites internet, des technologies de l'information et des applications logicielles à l'intention des secteurs

publics et privés ; ce qui permettrait aux « handipreneurs » (Mazhoudi, 2022) d'accéder aux informations liées à la création d'entreprise, à l'enregistrement de leur entreprise et à l'établissement de leur déclaration fiscale.

2.5.3. Métiers numériques accessibles au PSH et aperçu de quelques initiatives de l'OCDE

La situation du handicap impose, au vu de ce qui précède, un mode d'action spécifique en but à l'inclusion numérique de cette catégorie de la population, concrétisée par la conception et la facilitation de l'accès aux technologies d'assistance ainsi que l'adoption de normes d'accessibilité numérique par les États. Dans le cadre du handicap, l'accessibilité numérique a permis l'émergence de plusieurs métiers accessibles aux personnes en situation de handicap. L'annexe 6 donne une liste non exhaustive de ces métiers en fonction du type de handicap.

L'implémentation des recommandations de l'OCDE (2014) par les États membres de l'UE a contribué à la réussite de programmes tels que Cloud4all, Latvian Society for the Blind, Ready to Start, qui ont contribué à créer des emplois, à améliorer les capacités des technologies d'assistance et à créer des centres de formations spécialisées ayant permis la mise en activité d'« handipreneurs » dans le travail autonome au sein de l'Union Européenne (UE).

La volonté des États de l'UE de promouvoir l'e-inclusion des PSH s'illustre par exemple par le fait que les États membres ont obligation de conformer aux normes d'accessibilité les sites et applications du secteur public. Ceci sous la conduite de la directive (UE) 2016/2102 et des organismes chargés de l'élaboration des normes techniques comme le CEN (Comité Européen de Normalisation) qui a pour rôle d'élaborer des normes techniques facilitant les échanges au sein du marché unique européen ; le CENELEC (Comité Européen de Normalisation Électrotechnique) qui élabore les normes de l'équipement et les systèmes électrotechniques, électroniques, garantissant la sécurité, la compatibilité électromagnétique et d'autres aspects techniques dans ces domaines. Ces instances composent l'ESO (European Standardization Organizations) (Hauert, 2020 ; Commission européenne, s.d.). En plus de cela, une grande importance est accordée à la sensibilisation, à l'acquisition des équipements et à l'éducation professionnelle dans les préalables à la promotion de l'accessibilité et à l'entrepreneuriat numérique des PSH dans l'UE (OCDE, 2014).

RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Il était donc question dans ce chapitre de ressortir les divers aspects nécessaires à la concrétisation d'un entrepreneuriat numérique adapté aux PSH. Pour ce faire nous avons débuté par la définition, la contextualisation et la présentation des orientations théoriques en usage dans cette étude qui permettent de se faire une compréhension assez satisfaisante de la notion du handicap et de sa considération en contexte camerounais. Bien que le handicap puisse être envisagé suivant la conception médicale et la conception sociale ; dans le cas du Cameroun, cette notion est partagée entre une considération théocentrique par les populations et la conception médicale d'un point de vue institutionnel. Il ressort aussi de la documentation ci-dessus que l'entrepreneuriat des PSH bien qu'étant une alternative à l'emploi salarié car favorisant l'inclusion sociale, la participation sociale et l'autonomie de cette catégorie de la population souffre de plusieurs difficultés donc le financement, qui le plus souvent provient de leur propre contribution ou de celle de leurs proches ; mais ne suffit très souvent pas pour démarrer une activité entrepreneuriale ; à ceci s'ajoute le regard porté sur leurs compétences qui est sous-estimés. Ces difficultés se greffent à celles liées à l'accessibilité numérique qui est un réel frein à leur inclusion dans la sphère de l'économie numérique. Pour remédier à cela, des organismes tels que l'OCDE rappelle que la résolution de ces manquements est du ressort de l'Etat qui est le garant de la justice sociale. A cet effet, l'OCDE énonce des démarches sur le plan technique et politique, consistant à un meilleur accompagnement de cette catégorie de la population à une plus large autonomisation et participation socio-économique dans leur environnement. Est aussi à considérer, l'intégration des normes à l'accessibilité numérique et des technologies d'assistance comme cadres propices et substrats à leur entrepreneuriat numérique.

**DEUXIÈME PARTIE : CADRE
MÉTHODOLOGIQUE ET EMPIRIQUE DE
L'ÉTUDE**

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Une recherche qui se veut scientifique doit s'appuyer sur une méthodologie qui se démarque par sa rigueur, son objectivité et la fiabilité de ses résultats. C'est en cela que nous pouvons définir la méthodologie de recherche comme la science des méthodes et techniques utilisées dans une étude scientifique. Il sera donc question dans cette rubrique d'exposer le canevas méthodologique ayant soutenu la phase pratique de notre étude.

3.1. POSITION EPISTEMOLOGIQUE

3.1.1. Position du chercheur

L'intérêt que nous portons à cette recherche tire ses origines de notre pratique du commerce numérique, des curiosités suscitées durant notre stage académique ainsi que des suggestions de notre encadrant. Confronté à la réalité d'une société de plus en plus numérisée, de par notre expérience personnelle et notre documentation, nous nous sommes interrogé sur les perspectives favorables à la propension de ces opportunités au sein des populations à besoins spécifiques telles que les personnes en situation de handicap, puisque ces avancées technologiques peuvent, selon certaines études et expertises internationales, contribuer pour ces dernières à mieux subvenir à leurs besoins de base, voire améliorer leur mieux-être socio-économique.

Ayant constaté, durant notre stage, qu'il était possible, grâce à des outils et enseignements spécifiques pour les PSH, d'interagir avec les outils numériques pour diverses raisons (communication, apprentissage, emploi...), et ayant nous-mêmes eu à participer autant comme observateur qu'assistant formateur à l'informatique inclusive durant le dit stage, nous avons là saisi l'occasion d'en faire un sujet de recherche, d'autant plus que les problématiques liées à l'autonomisation des personnes vulnérables fondent les réflexions de notre spécialité d'étude, l'intervention et l'action communautaire.

3.1.2. Position épistémologique

Pour Fourez et al. (1997) « un paradigme renvoie à une conception particulière de la réalité, une vision unifiante du monde qui oriente nos manières de penser et guide l'élaboration de théories. ». Il est question ici de préciser la manière donc le chercheur envisage la construction de son savoir. Dans le cadre de notre recherche la position épistémologique adoptée est la posture du socioconstructivisme encore nommée position du constructivisme social ou constructionnisme. La posture socioconstructiviste « est un point de vue scientifique sur la manière dont les hommes

arrivent à percevoir le monde et à agir dans ce monde selon l'interprétation qu'ils en font » (Mucchielli & Noy, 2005). Cette position considère que la plupart des phénomènes donc parlent les hommes et par rapport auxquels ils agissent, sont des « constructions » (d'où le nom de « constructionnisme »), constructions qu'ils élaborent eux-mêmes. Ainsi, les phénomènes du monde ne sont donc pas des données intangibles de ce monde, accessibles de la même manière à tous, puisqu'il y a autant de « constructions » que de groupes d'hommes et d'individus (Mucchielli & Noy, 2005). En d'autres termes, la réalité n'est pas vue comme une entité objective et indépendante, mais plutôt comme le résultat d'un processus de construction sociale, culturelle et historique.

Ainsi, les individus construisent leur compréhension du monde à travers leurs interactions avec d'autres individus, leurs expériences vécues, les normes sociales et culturelles de leur société ; dès lors, ce sont ces constructions qui orientent leur comportement. Ce paradigme met l'accent sur l'importance du contexte social dans la construction de la connaissance, ainsi que sur le rôle actif des individus dans ce processus. Il reconnaît également la diversité des perspectives et des interprétations du monde qui émerge à travers les interactions sociales. De plus, ce paradigme cadre avec une méthodologie qualitative, puisqu'il pose l'interprétation de la réalité par les acteurs au centre de sa démarche épistémologique.

Etant donné que notre travail vise à explorer les défis et les opportunités en lien avec l'accessibilité numérique auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap dans leur processus entrepreneurial, et donc de comprendre en profondeur les implications de l'accessibilité numérique sur le processus entrepreneurial de ces personnes dans ce contexte de numérisation de la société camerounaise, cette posture s'accorde mieux à nos objectifs car elle permet de comprendre la façon donc les PSH donnent un sens à leur réalité (capacitation, gestion autonome de ses besoins de vie, intégration dans une société numérisée, compétences entrepreneuriales), aux défis rencontrés (en lien avec la situation de handicap et l'environnement) et construisent leur compréhension du monde qui les entoure (perception et saisie des opportunités, perception de la place des PSH dans la société actuelle et comportements en découlant). De façon générale, elle nous permet d'appréhender comment les PSH construisent leurs expériences entrepreneuriales à travers leurs interactions avec les technologies numériques dans la société camerounaise.

Dans le cadre de notre étude, nous nous reposons sur le modèle écologique et le modèle social du handicap pour explorer et comprendre comment les PSH construisent leur réalité entrepreneuriale à travers leurs interactions avec leur environnement numérique et social. Le modèle écologique met l'accent sur l'interaction entre la PSH et son environnement et donc pourrait nous être utile pour examiner comment l'interaction accessibilité numérique et composantes de l'environnement impactent le processus entrepreneurial des PSH. Tandis que le modèle social du handicap met en évidence les barrières sociales et structurelles qui limitent la participation pleine et équitable des PSH dans la société et donc pourrait nous être utile pour analyser comment les barrières sociales et sociétales, telles que les manquements en termes d'accessibilité numérique, et les limitations sociales des opportunités entrepreneuriales affectent le processus entrepreneurial des PSH. En adoptant une approche constructionniste, le chercheur reconnaît que la réalité des PSH en tant qu'entrepreneurs ou potentiels entrepreneurs est socialement construite par la PSH elle-même et donc résulte de la manière dont les PSH conçoivent et construisent leur réalité numérique et entrepreneuriale en fonction de leur spécificité et de leur environnement. En examinant cette question à travers la lentille du modèle social du handicap et du modèle écologique, on peut mieux entrevoir et comprendre les défis et les opportunités auxquels sont confrontés les PSH dans le domaine de l'entrepreneuriat numérique.

3.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

3.2.1. Type de recherche et Méthodes de collecte des données

Étant donné que notre étude vise, sous un certain angle, à explorer et comprendre plus amplement le comportement et l'expérience des PSH pouvant les mener à une initiative entrepreneuriale via les NTIC, il va de soi que la recherche que nous menons est de type qualitatif. Ce type de recherche est approprié pour les études ayant pour objectif l'exploration, la compréhension, la contextualisation, voire la génération de théorie nouvelle. La richesse du discours, sa singularité, favorisée par la libre expression du participant, la possibilité pour le chercheur de saisir en temps réel et dans un environnement non manipulé la réalité de ce dernier ; afin d'appréhender en profondeur ce qui ressort du vécu et de la signification donnée au phénomène étudié, compense les limites liées à la subjectivité, l'impossibilité de généraliser les résultats, la saturation des données, ainsi que le temps et le coût conséquent de la recherche. Les

entretiens, focus groups, les observations ou encore l'analyse documentaire et bien d'autres compte parmi les méthodes utilisées.

Dans cette étude, le chercheur a eu en usage trois méthodes pour la collecte de données à savoir :

- Observation participante : ce type d'observation repose sur l'implication, l'imprégnation du chercheur dans l'environnement de la population à étudier pendant un certain temps pour comprendre le phénomène faisant objet de son étude d'où sa qualification d' « observation de la socialité avec une démarche implicative » (Ciccone, 2012).

- L'entretien semi-directif : selon Kohn et Christiaens (2014) « L'entretien individuel semi-structuré vise à collecter des données en interrogeant les participants en face-à-face (ou à distance) par des techniques de conversation ». L'entretien est alors structuré à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif (Annexe 4) reprenant la liste de questions ouvertes ou une liste de sujets à aborder au cours de la discussion. Il s'agit donc d'une méthode de collecte de données au cours de laquelle le chercheur guide la discussion en se basant sur des thèmes précis et posant des questions ouvertes qui laissent aux participants la possibilité de développer leurs réponses.

- Le focus groups : est un type d'entretien semi-structuré facilité par un chercheur qui se fait par une suite de discussions au sein d'un groupe de participants (Kohn & Christiaens, 2014). « L'objectif de la collecte par focus group est de fournir des données relatives aux croyances et aux normes du groupe à l'égard d'un sujet particulier ou d'un ensemble de questions. » (Kohn & Christiaens, 2014). Comme cela se traduit en français, il s'agit d'un groupe de discussion sur un sujet prédéfini par le chercheur. La composition du groupe va de 4 à 8 participants, au-delà de cela, il devient difficile de suivre et donc de mieux coordonner les échanges. D'autre part, le mutisme de certains participants peut représenter un réel défi à gérer par le chercheur (Kitzinger & al., 2004). Toutefois, cette méthode n'ôte pas le grand avantage qu'est l'exploration des points de vue, opinions et expériences des participants dans un cadre où l'interaction et la possibilité d'acquisition d'avis divers sur une thématique précise est faite de façon immédiate.

3.2.2. Cadre de l'étude et déroulement de la phase de terrain

3.2.2.1. Cadre de l'étude

L'étude s'est effectuée premièrement en présentiel dans la ville de Yaoundé, plus précisément dans la commune de Yaoundé 4 au quartier Ekié, au sein du CJARC (Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun), qui est une ONG camerounaise reconnue par le Gouvernement dans la prise en charge des personnes handicapées visuelles, la réhabilitation et l'insertion sociale et économique des personnes en situation de handicap. Le CJARC dispose d'un centre multimédia inclusif offert par l'État camerounais le 03 décembre 2020 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Cet organe du CJARC a pour objectif la formation des PSH au numérique. Il est donc doté d'un ensemble d'outils numériques adaptés à cet objectif. Puisque cette structure est déjà fréquentée par notre population cible pour multiple raisons, parmi lesquelles l'apprentissage à l'outil informatique.

L'étude s'est reposée sur l'observation participante, l'entretien individuel et collectif, l'analyse de la documentation en lien avec les propositions et actions portant sur notre problématique d'étude ainsi qu'à celle se portant sur l'entrepreneuriat numérique et la situation des PSH au Cameroun. Étant donné la nature exploratoire de notre recherche, il nous a été difficile de nous référer immédiatement à une théorie précise, d'où la nécessité de recourir à un pré-entretien qui consistait à délimiter les thématiques pouvant nous aider à une meilleure compréhension de l'accessibilité numérique et de sa place dans le processus entrepreneurial des PSH au Cameroun. À ceci s'ajoutent les échanges durant la phase d'observation avec quelques PSH se formant à l'informatique inclusive et avec notre maître de stage, les séminaires en rapport avec le handicap et les TIC pour les PSH, mais aussi les séances de travail avec notre encadrant, qui ont servi à une meilleure orientation du chercheur quant aux différents modèles théoriques permettant d'explorer et de comprendre le phénomène étudié.

3.2.2.2. Le déroulement de l'étude

Il a d'abord été en premier question de faire la revue de littérature et de s'outiller des ouvrages scientifiques susceptibles d'aborder les points majeurs orientant notre étude. Ensuite, de chercher un lieu de stage nous permettant de toucher de près nos éléments empiriques. Cette démarche nous a été proposée par notre Directeur de recherche pour la première et nous a semblé logique pour la seconde. Durant toutes ces étapes, les échanges avec notre encadrant ont été les

plus fréquents possible et préférentiellement à chaque nouvelle étape que nous menions afin de nous assurer de rester le plus possible dans le cadre de notre recherche.

La phase de recueil des données s'est faite sur une période allant du 25 janvier 2023 au 9 mai 2024 et s'est faite en présentiel et en virtuel. Il a d'abord été question de procéder à une revue de la littérature afin de cerner les contours des notions à aborder et des différents angles sur lesquels notre problématique de recherche pouvait être envisagée. À ce niveau, nous avons relevé l'absence de la littérature sur l'accessibilité numérique des PSH au Cameroun ainsi que celle sur l'entrepreneuriat numérique des personnes en situation de handicap en contexte camerounais, l'ancienneté des données officielles en rapport avec la démographie des personnes en situation de handicap au Cameroun et toutes autres données statistiques actuelles associées à cette catégorie de la population. Une grande part des concepts phares de notre travail ont dû être abordés majoritairement à la lumière des revues étrangères.

La première étape du recueil des données en présentiel concerne la phase d'observation participante. Elle se déroule durant notre stage académique de trois mois (du 25 janvier 2023 au 25 mars 2023) au Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun (CJARC), où nous avons été affectés à la Direction de la communication et de l'informatique, plus précisément au service de l'informatique et de la capitalisation qui dispose d'un centre multimédia inclusif. Ce centre est équipé d'une salle outillée en équipements numériques accessibles pour PSH visuel, parmi lesquels des ordinateurs équipés de logiciels adaptés pour PSH visuel. Divers types d'usage des TIC sont mis à la portée de personnes en situation de handicap, notamment la bureautique, la messagerie internet, la recherche web, etc. Le centre possède aussi des appareils tels que des imprimantes braille (embosseuses) et un accès internet.

C'est dans cette enceinte que le CJARC offre aux PSH des cours et formation à l'outil informatique. Participer à l'apprentissage de l'outil informatique aux élèves en situation de handicap qui venaient en ces lieux, ainsi que les sollicitations de certains apprenants adultes en situation de handicap, nous ont donné la proximité nécessaire pour interagir et observer ces personnes durant leur apprentissage et leur usage de ces outils. Nous ne manquons bien évidemment pas de questionner certains, aidés par notre grille d'observation (annexe 5), sur des points tels que leur intérêt pour ce domaine ou les difficultés qu'ils y rencontraient. Cette

interaction nous a permis de mieux entrevoir dans quelle optique focaliser notre étude dans le sens du domaine qui nous fait le plus d'intérêt, l'entrepreneuriat.

À la suite de la période d'observation participante, et donc après notre période de stage, nous devrions constituer un guide d'entretien semi-directif qui, en plus de fixer sur des points précis préalablement observés, offre un cadre de libre expression des sujets répondants. Une fois le guide d'entretien constitué, il a d'abord été question de faire un pré-entretien afin de s'assurer de la cohérence de nos thèmes et sous-thèmes avec l'orientation de l'étude et sa capacité à explorer les éléments de réponses aux objectifs et questions de recherche de notre étude, mais aussi de nous exercer au questionnement des sujets ; chose faite au CJARC et en faculté.

Une fois le guide d'entretien fixé, il a été question de sélectionner et de s'assurer de la disponibilité des participants à l'étude et des lieux d'entretien. Pour ce faire, nous nous sommes adressés à notre maître de stage qui s'est montré disposé à nous aider en mettant à notre disposition la salle du centre multimédia inclusif ou tout autre local disponible que nous trouvions adapté à la recherche. Concernant les sujets de l'étude, nous avons également sollicité l'aide de notre maître de stage pour qu'il serve d'intermédiaire entre nous et les participants éventuels à la recherche puisque ceux-ci, en majorité, appartiennent à son répertoire social.

Étant donné le faible niveau de ressources financières que nous détenions, il aurait fallu s'arranger pour trouver un milieu où notre population d'étude serait la plus fréquente possible et s'assurer préalablement de leur disponibilité pendant le jour de l'entretien. L'astuce a été trouvée avec notre maître de stage de faire cadrer nos entretiens aux jours des travaux et réunions de nos sujets de recherche au CJARC. Ensuite, lorsque l'une des personnes répondant aux critères de l'étude venait à respecter son programme de rendez-vous, nous étions présenté auprès d'elle par notre maître de stage ; c'est à la suite de la déclinaison de notre identité et de la présentation de notre étude en précisant son thème, son objectif principal, les caractéristiques de l'entretien qui se voulait volontaire et ouvert, notre engagement au respect de l'éthique de la recherche durant l'entretien et traitement des données qui auront été obtenues que nous pouvions débiter notre échange de commun accord avec le/la participant(e) à la recherche.

Fort heureusement, les participant(e)s se sont montré(e)s très intéressé(e)s par l'étude et interactifs dans les discussions, ce qui a favorisé une collecte d'information assez satisfaisante qui renseignait considérablement sur les thèmes abordés. Les entretiens ont été faits au sein des locaux

du CJARC. Les deux premiers entretiens ont été passés le même jour de façon séparée et en des temps distincts dans le bureau de notre maître de stage et le troisième entretien individuel a été fait dans un autre local du CJARC. Plus tard, c'est en profitant d'une réunion des PSH visuels que nous avons par la même démarche d'introduction par notre maître de stage débuté un focus group au cours duquel six participants interagissaient durant l'entretien, chacun en fonction des questions sur lesquelles il se sentait le plus intéressé, que ce soit par l'acte locutoire ou gestuel.

Pour parvenir à la réalisation de ce focus group, il aurait fallu que nous soyons au lieu de l'entretien une heure avant que la réunion des participants à la recherche ne débute. Le choix de ce moment était en but de s'assurer de la nature volontaire et participative des sujets d'étude déjà préparés à un échange. Mais aussi, la nature de l'échange durant leur réunion pouvant susciter des mécontentements, il aurait été peu avisé de leur proposer un entretien en fin de réunion. Durant les focus groups particulièrement, les relances et l'observation de la gestuelle et des réactions des participants durant la prise de parole des différents intervenants ont le plus été utilisées par le chercheur, du fait qu'au silence de certains, la gestuelle comme les hochements de tête, l'orientation de l'oreille dans la direction de la personne détentricice de la parole étaient les manifestes de l'attention suscitée par la question posée ou par l'intervention d'un des membres du groupe de discussion.

Le deuxième volet de la phase de recueil de données est virtuel. Elle s'est faite à partir du groupe WhatsApp dont nous sommes membres. Ce groupe a été créé par l'ONG « Handicap en action » pour regrouper les participants du séminaire sur l'utilisation de l'outil informatique et le marketing digital pour les personnes handicapées. C'est à la suite d'un communiqué que nous avons passé, qui avait pour but d'obtenir la participation d'autres sujets à la recherche et décrivait le profil et les options pour nous joindre au cas où intéressé par l'étude (soit le signaler dans le groupe WhatsApp ou directement dans notre messagerie WhatsApp), que nous avons eu notre dernier sujet répondant.

L'entretien s'est donc fait via WhatsApp. Après s'être manifestée directement dans notre messagerie WhatsApp, la participante et nous nous sommes accordés sur l'heure et le jour de l'entretien qui s'est fait le jour même de la communication de l'annonce, soit le 09 mai 2024. L'heure arrêtée par la participante était 17 h, mais cette dernière s'étant libérée un peu plus tard, l'entretien a débuté à 19 h 46 minutes et a duré 1 h 37 minutes, avec 7 min comme temps de

réaction le plus long et moins de deux secondes comme période de temps la plus rapide sur un échange mêlant réponses écrites (15 réponses écrites, soit 13 de la participante et 2 du chercheur) et messages vocaux (45 voices, soit 16 de la participante et 29 du chercheur). La présentation de l'étude et les relances du chercheur justifient sa plus grande intervention durant les voices. En tout, cette discussion a connu 60 interventions (29 de la participante et 31 du chercheur). La durée des réponses de la participante a été, pour la réponse la plus brève, de 04 secondes et de 1 min 16 secondes pour la moins brève. Celle du chercheur étant pour la plus longue de 1 min 19 secondes et de 5 secondes pour la plus brève. Tout ceci dénote du caractère ouvert de la discussion où la libre expression de la participante sur la thématique abordée était réelle et les échanges étaient interactifs.

Enfin, nous avons procédé à la retranscription de nos données. Il s'agissait de longues heures d'écoute des enregistrements durant lesquelles les éléments du discours étaient mis sur papier. Puis, nous avons, après plusieurs relectures et réécoutes, ressorti les points de similitude et de divergence et autres éléments surgissant de la richesse des entretiens qui pouvaient être regroupés en thèmes d'analyse constituant les points de discussion et donc les résultats de notre recherche. Bien que l'impossibilité de généraliser les résultats ou l'usage du discours comme matériau d'analyse donnant grande place à la subjectivité avant et après le recueil des données se présente comme des limites aux procédés méthodologiques employés, celles-ci n'interfèrent pas avec l'objectif de la recherche qui vise l'exploration et la compréhension de ce que les PSH accordent comme place à l'accessibilité numérique dans leur processus entrepreneurial.

3.2.2.3. Population d'étude

Cette étude se faisant sous le prisme exploratoire ayant fait le constat qu'il n'avait pas encore été mené d'étude portant sur l'accessibilité numérique des PSH au Cameroun, plus encore suivant une visée entrepreneuriale et que cette possibilité pourrait ne pas être à la connaissance de toutes PSH, nous avons jugé opportun de sélectionner les participants suivant des critères bien précis. Étant donné la faible médiatisation du phénomène au Cameroun et le nombre inconnu de PSH ayant accès à l'outil numérique de façon fréquente, nous nous sommes aidés du répertoire social de notre maître de stage qui, ayant connaissance de ces personnes, a servi d'intermédiaire entre le chercheur et les participants à la recherche. C'est à cette enseigne que les techniques

d'échantillonnage utilisées pour cette étude sont l'échantillonnage à choix raisonné et celui à effet boule de neige.

En effet, l'échantillonnage à choix raisonné est une technique d'échantillonnage dans laquelle le chercheur se fie à son jugement pour choisir les membres qui feront partie de l'étude. Avec cette méthode, le chercheur sélectionne les personnes à interroger en fonction de critères prédéfinis. Dans notre cas d'étude, étant donné que la recherche portait sur les PSH, il était de fait que les participants à l'étude soient des personnes en situation de handicap et qu'elles puissent disposer et utiliser un outil numérique, mais aussi, il englobait autant les PSH ayant une activité entrepreneuriale dans le secteur numérique que celles n'en ayant pas. Le but étant de déterminer la place qu'occupe l'accessibilité numérique dans leur intérêt et/ou leur expérience entrepreneuriale.

Étant donné que le chercheur n'appartient pas à la catégorie de la population étudiée et que c'est du fait de la recherche qu'il intègre l'environnement des participants à l'étude, l'échantillonnage par effet boule de neige trouve toute sa nécessité. En effet, c'est tout récemment que le chercheur côtoie de près un pan de la réalité des personnes en situation de handicap au Cameroun. En conséquence, la localisation d'un nombre nécessaire de potentiels participants à la recherche ne lui était aisée sans personne ressource. C'est donc par le biais de son maître de stage exerçant au CJARC que ce dernier a pu avoir accès à son échantillon d'étude. Mais aussi, c'est via son inclusion dans des groupes WhatsApp et invitation à participer à un séminaire portant sur la formation au marketing numérique des PSH que le chercheur a pu obtenir d'autres participants cadrant avec le profil de l'échantillon de l'étude. C'est en cela que l'effet boule de neige se manifeste dans notre choix d'échantillon par la mise en œuvre d'un réseau construit d'une relation humaine à une autre. À cet effet, le type d'échantillonnage de cette étude est non probabiliste.

3.2.2.4. Considération éthique

D'un point de vue éthique, le caractère volontaire de l'entretien et la confidentialité des données recueillies ont été formellement mentionnés dans les propos du chercheur durant la présentation de son étude et à la fin des entretiens, précisant que le désistement du participant entraînerait immédiatement la suppression des données ayant été enregistrées. Dans le cas des entretiens individuels et en ligne, il a été précisé que les participants pouvaient s'octroyer des noms fictifs, ce qui, même dans le cas contraire, a été fait durant la présentation des données. De plus,

les données ne sortiront pas du cadre de la recherche et seront supprimées lorsque le mémoire sera soumis et accepté au dépôt final. Dans le cas des focus groups, la nécessité d'une présentation des participants n'a pas été faite, puisqu'ils se connaissaient déjà et correspondaient au profil recherché pour l'étude.

3.3. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

La première méthode en usage dans cette étude a été l'observation participante. Durant notre période de stage, il s'agissait pour nous de nous insérer dans le processus d'apprentissage de l'informatique inclusif du CJARC. Durant cette période, nous avons assisté et aidé à la formation des élèves en situation de handicap visuel. Il a également été le cas de quelques PSH adultes venues au centre multimédia inclusif pour cette même raison. D'ailleurs, l'une d'elles a fait partie des focus groups. L'annexe 5 renseigne sur les éléments observés et l'orientation des curiosités du chercheur durant la phase d'observation. Aussi, durant cette période, des activités d'imprégnation en vue d'amener le personnel valide du CJARC à se faire une image du quotidien des PSH visuels. Ces activités consistaient à exécuter des tâches de la vie quotidienne à l'aveugle (yeux bandés), comme se déplacer, s'alimenter... Ces exercices étaient aussi ludiques qu'informatifs sur la réalité des PSH visuels. L'autre méthode retenue dans notre étude est l'entretien semi-directif. Celui-ci a été réalisé en individuel et en groupe. Ces entretiens reposaient sur une grille d'entretien composée de questions ouvertes suivant les thématiques telles que :

- Expérience du numérique : l'exploration se portait sur les moyens d'accès au numérique, les habitudes d'usage des technologies numériques et les avantages et préférences

- Contexte et expérience entrepreneuriale numérique : incluant la description des composantes du processus entrepreneurial des répondants, leur perception du numérique dans le cadre de l'entrepreneuriat, leur motivation, attentes et ressources employées dans l'initiative ou la pratique entrepreneuriale, leurs perceptions des opportunités numériques à leur portée dans le domaine entrepreneurial.

- Les obstacles et suggestions liés au statut de PSH : l'intérêt a été porté sur les obstacles en lien avec la place accordée au handicap dans le processus entrepreneurial et l'accessibilité numérique et les stratégies de résolution de ces difficultés, l'exploration de la perception de l'importance du cadre social par le sujet dans l'amélioration de l'accessibilité et des possibilités d'entrepreneuriat numérique.

- Les conversations ont été enregistrées avec l'aval des participants et retranscrites pour être utilisées pour certaines dans la partie présentation des données. Si le caractère volontaire, la libre expression et le respect de l'anonymat des participants ont fondé les bases de l'échange, le choix du lieu de stage était fonction des circonstances du moment en ce qui est des entretiens en présentiel. Et dans le cas de la discussion en ligne, le moment a été choisi par la personne répondante. Le chercheur s'est appliqué à instaurer un climat détendu et propice à l'échange. Une écoute profonde et l'utilisation des relances (reformulation des propos du participant, suggestion à la suite d'une énumération) ou encore le réajustement du langage en fonction du sujet en présence sont là quelques stratégies employées par le chercheur pour amener le répondant à se sentir à l'aise et au centre de la discussion, ceci en dépit de quelques interruptions enregistrées étant donné que les lieux d'entretiens étaient avant tout des locaux ayant une fonction publique ; malgré ces quelques frasques d'interruptions, les répondants restaient ancrés dans la discussion qui reprenait sans peine.

- L'analyse thématique : a été le procédé utilisé pour l'analyse du matériau obtenu. Ce procédé d'analyse consiste à repérer et résumer des données qualitatives en thèmes et/ou sous-thèmes ayant des significations communes et portant sur les mêmes aspects interrogés dans l'étude, ceci via la synthèse des discours en quelques mots ou en une phrase dans un tableau contenant chaque thème abordé, et à établir un lien avec les différents points majeurs des cadres théoriques (Fallery & Rodhain, 2007 ; Ganassali, 2008 ; Paillé & Mucchielli, 2012). Il s'agira ici d'établir le lien entre l'accessibilité numérique et le processus entrepreneurial des PSH à travers le modèle écologique de Bronfenbrenner et le modèle social du handicap.

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES DONNÉES ET DISCUSSION

Ce chapitre portera d'une part sur la présentation des données recueillies suivant les thématiques s'étant dégagées du discours des sujets répondants et la discussion mettant en exergue l'analyse du chercheur en fonction du cadre théorique servant de support à notre étude.

4.1. PRÉSENTATION DES DONNEES

Ce premier volet portera sur la présentation des résultats recueillis au cours des entretiens réalisés avec les participants de notre recherche. Pour ce faire, une attention particulière sera d'abord portée aux caractéristiques de l'échantillon, à la présentation des portraits singuliers des personnes répondantes et du focus group ainsi qu'à celle des usages des technologies numériques de ces dernières. Il sera ensuite question de déterminer à quelle expérience du numérique, liée à une situation de handicap ou au processus entrepreneurial, ces usages correspondent et d'identifier autant que possible le sens qu'ils prennent pour la personne. De plus, les extraits d'entretien seront présentés pour appuyer leurs propos ainsi que des tableaux et schémas mettant en lien les points majeurs de ces données et les modèles théoriques évoqués.

4.1.1. Caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon de l'étude était constitué de dix participants, parmi lesquels sept de genre masculin et trois de genre féminin. L'âge étant compris entre 26 et 60 ans. Des dix participants, neuf étaient en situation de handicap visuel et une participante, en situation de handicap moteur. Les participants à l'étude devaient répondre aux critères suivants :

- Être une personne en situation de handicap
- Disposer et utiliser un outil numérique
- Exercer une activité entrepreneuriale numérique ou pas
- Être âgé(e) d'au moins 18ans

La crédibilité de la situation de handicap des participants s'appuyait sur la crédibilité des personnes ressources, la constatation du chercheur et la fiabilité du cadre de sélection des participants. Il semblait primordial, dans la recherche, que le sujet répondant ait en usage personnel un outil numérique afin de mieux donner des informations quant à son expérience quotidienne avec l'outil ou les outils numériques en usage ; le choix de l'âge, quant à lui, répond à la nécessité

pour le chercheur de faire corroborer cet aspect informationnel avec la moyenne d'âge de la population camerounaise qui est estimée à 18 ans (Donneesmondiales, s.d.).

La composition de cet échantillon était donc : un formateur à l'outil numérique inclusif, trois PSH ayant une activité dans le secteur numérique, à savoir le e-commerce et le marketing digital, et six PSH n'ayant pas d'activité entrepreneuriale via le numérique constituées en groupe de discussion. Il est à noter que, dans le cas du focus group seuls les participants correspondant aux critères recherchés pour l'étude et s'étant montrés disponibles à l'entretien durant la présentation de l'étude ont été sélectionnés pour faire partie du groupe de discussion parmi la vingtaine de membres présents dans la salle de réunion où a eu lieu la discussion. Ce focus group avait également en son sein un des participants (Participant C3) observés durant la phase d'observation participante.

Le focus group s'est déroulé dans une salle de réunion du CJARC regroupant vingt personnes, parmi lesquelles 6 participants ont été regroupés et isolés pour les besoins de la recherche des autres personnes présentes dans la salle. Ces derniers se sont montrés intéressés par l'étude et ont été regroupés autour d'une table, chacun intervenant lorsqu'il trouvait à s'exprimer sur la question posée ou à la suite de l'intervention d'un des autres participants. En plus du discours, la gestuelle a joué un grand rôle dans le recueil des données. Ce groupe de discussion était constitué des personnes en situation de handicap visuel de naissance et de celles ayant développé une déficience visuelle au cours de leur vie. L'un des aspects majeurs de ce groupe est qu'en plus de se connaître, aucun d'entre eux n'exerce une activité entrepreneuriale dans le secteur du numérique, ce qui donne à notre recherche une vue d'ensemble sur les pratiquants et les non-pratiquants de l'entrepreneuriat numérique et donc de mieux percevoir la place de l'accessibilité numérique à différents niveaux du processus entrepreneurial des sujets.

Tableau 3 : Caractéristique de l'échantillon

Prénom	Âges	Sexe	Type de handicap	Situation socio-professionnel
Leticia	28ans	Féminin	Visuel	Enseignante
Johan	38ans	Masculin	Visuel	Encadreur spécialisé des déficients visuels
Alexia	32ans	Féminin	Visuel	Formatrice en braille
Marie	26ans	Féminin	Moteur	Styliste modéliste
Focus groups	30-60 ans	Masculin	Visuel	Agriculteur, chercheurs d'emploi, retraité

4.1.2. Présentation des données

Avant de débiter les présentations des données de chacune des personnes répondantes, il est opportun d'effectuer deux rappels. Premièrement, tous les prénoms désignant les personnes participantes sont fictifs. Deuxièmement, dans ces portraits, la nomenclature du modèle social et un tableau représentatif du modèle écologique seront utilisés pour articuler les descriptions. L'annexe 2 peut servir d'appui au lecteur, pour maximiser la compréhension du modèle social du handicap, et l'annexe 3 pour celle du modèle écologique. Une fois cela dit, le tableau 4 résume les différents aspects de l'accessibilité numérique des participants décrits durant les entretiens. De plus, à la fin de la présentation des données de chacune des personnes, un schéma illustratif et un tableau récapitulatif mettront en lien les éléments du discours avec les modèles théoriques de l'étude.

Tableau 4: Composantes et usages de l'environnement numérique des participants

Participants	Outils numériques en usage	Composantes de l'espace virtuel et logiciels du sujet répondant	Technologies d'assistance en usage	Principaux usages
Leticia	Smartphone (iPhone), PC	WhatsApp, Facebook, Messenger, Office, NVDA, VoiceOver	Lecteur d'écran	Communication, e-commerce, documentation, travail, loisir
Johan	Smartphone (iPhone), PC, desktop, embosseuse	Accès large à l'espace virtuel, Office, NVDA, VoiceOver	Lecteur d'écran, embosseuse	Communication, travail, documentation, formation, loisir
Alexia	Smartphone (iPhone), PC, Desktop	WhatsApp, Facebook, Office, NVDA, Voiceover	Lecteur d'écran,	Communication, e-commerce, documentation
Marie	Smartphone, PC, desktop, tablette numérique, imprimante	Accès large à l'espace virtuel, Office, Telegram, tiktok...	Aucune	Communication, marketing digital, e-commerce, documentation, loisir
Focus groups	Smartphone, téléphone portable classique	Whatsapp, facebook, VoiceOver	Lecteur d'écran	Communication, documentation, information

4.1.2.1. Leticia

Leticia est une femme en situation de handicap visuel (non-voyante) de 28 ans. Qui exerce comme enseignante et fait également la vente en ligne des sacs, babouches et savons fabriqués par elle-même. Son environnement numérique se compose d'un smartphone et d'un PC disposant de lecteur de texte. Leticia est également présente sur les réseaux sociaux Facebook et WhatsApp,

Messenger. En ce qui est de son expérience numérique, elle débute par une formation à l'usage des TIC au CJARC payée par un de ses proches qu'elle suit d'abord par dépit avant d'y trouver avantages pour son quotidien. L'entretien du lien social, le support dans l'activité professionnelle, la capacité de se cultiver et d'avoir une activité rémunératrice de revenu, le sentiment d'une plus grande autonomie et d'être au même niveau que les personnes valides sont là les principaux avantages et apports qu'elle trouve à son usage du numérique.

C'était un peu par...bon... pour ne pas décevoir la personne qui finançait noh. Comme avantage ça me permet d'avoir accès aux mêmes informations que les personnes qui voient... échanger avec nos connaissances dans le cadre professionnel... bon aussi à but commercial waih !

Leticia trouve comme obstacle à son accessibilité numérique l'incapacité d'accès aux images. Elle associe cet obstacle autant à son handicap visuel, qu'à l'absence de technologie lui permettant d'apprécier le contenu d'une image. « ... la plus grande c'est par rapport aux images, quoi qu'on dise les images transmettent aussi l'information noh... malgré la synthèse et tout le reste les images ne sont pas accessibles... »

Comme stratégies et suggestions en ce qui est de l'amélioration de l'accessibilité, Leticia propose la création d'applications appropriées et se fait aider d'un proche pour consulter ses informations imagées : « ...si on pouvait créer une application capable de rendre les photos un peu plus accessibles, ce serait vraiment... un plus..., ...bon... pour ce qui est du côté visuel, moi je me fais souvent aider par des personnes qui voient... ». Elle trouve indispensable en matière d'accessibilité numérique un smartphone, une bonne connexion réseau et un PC avec de bonnes performances, mais ne trouve pas son niveau d'accessibilité suffisant pour réellement faire grandir son e-commerce et, pour ce faire, pense devoir avoir besoin d'être plus formée et d'avoir plus de connaissances en marketing digital.

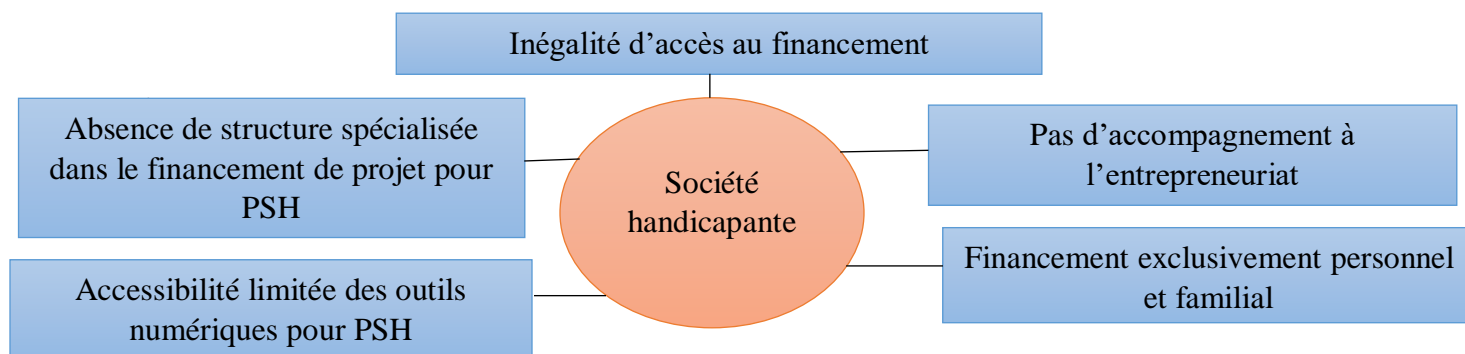
Faudrait d'abord un bon téléphone (rire) d'abord... suffisamment de...faut que le réseau soit très bon parce que lorsque le réseau dérange... ça ralenti noh... une bonne machine, un bon ordinateur, ... j'aurai besoin de plus de connaissances... dans le domaine de la communication...

En ce qui est du contexte et de l'expérience de l'activité entrepreneuriale, Leticia tient depuis deux ans une page Facebook de vente en ligne, elle reconnaît à l'entrepreneuriat le fait de gagner en confiance et le moyen de réaliser ses souhaits. En comparaison avec l'entrepreneuriat traditionnel qui, pour elle, est plus peinant, surtout en matière de publicité de ses articles et de moyens de déplacement pour trouver ses clients, l'entrepreneuriat numérique est, selon elle, plus rapide, donne une plus grande visibilité et donc permet d'atteindre une plus large catégorie de clients, même celles les plus insoupçonnées ; cette activité lui permet de se sentir utile. Aussi elle trouve que son handicap joue en sa faveur dans ce domaine, donnant plus de crédibilité à ses articles, en plus des encouragements de ses clients à son égard. « C'est un plus surtout pour la visibilité. » « D'abord, je me sens plus utile qu'avant. »

Toutefois, elle décrit le manque de sérieux de certains clients et le fait que, sur la toile, les sollicitations enregistrées ne cadrent pas souvent avec son activité. En plus d'un contexte social favorable à ce type d'entrepreneuriat, son environnement proche l'encourage, l'a aidé dans la création de son compte et de sa page commerciale Facebook, la conseille sur la réalisation de ses babouches confectionnées artisanalement, fait la publicité et la livraison de ses articles. Les encouragements lui viennent aussi de sa clientèle très souvent agréablement surprise de ses réalisations malgré son handicap. Elle trouve que l'usage du numérique a rendu plus facile son commerce.

Ça touche plus de cibles même celles qu'on n'imagine même pas...,
Souvent ils m'aident à la présentation de mes produits, d'autres
m'aident à partager, ...puisque lorsque quelqu'un achète cette
personne-là présentera le produit à quelqu'un d'autre qui saura que je
fais dans ça et ça m'encourage...

Toutefois, elle regrette le fait que le financement soit un réel problème dans le lancement d'une activité entrepreneuriale des PSH. Puisque les financeurs, selon son expérience, préfèrent les personnes valides, car doutent des capacités des PSH à rentabiliser un investissement sur un projet d'entreprise plus grand, d'où la suggestion qu'elle fait de créer une direction de financement des projets dédiée aux PSH afin de pallier l'inégale concurrence dans la proposition des projets entre PSH et personnes valides.

Figure 5 : Indices d'une société handicapante chez Leticia**Tableau 5**: Descriptif des systèmes de l'environnement de Leticia

LETICIA	
Sphères environnementales	Compositions des systèmes
Ontosystème	Handicapée visuelle, enseignante, veut faire progresser son e-commerce, veut augmenter sa maîtrise du marketing numérique.
Microsystème	Famille et ami(e)s, collègues, exerce le commerce en ligne, utilise WhatsApp, Facebook, smartphone et PC équipé de lecteur de texte, formée à l'usage numérique au CJARC, connaît deux business models.
Mésosystème	Conseils et encouragements des proches et clients, clients potentiels qui n'honorent pas les rendez-vous de vente, internautes qui sortent du cadre de la vente, réseautage facilité par la famille et les clients, se sent plus utile grâce à sa pratique entrepreneuriale.
Exosystème	Plan Cameroun numérique, SND30, don d'un centre multimédia inclusif au CJARC, produits numériques accessibles sur le marché inadapté au traitement d'images, absence de structure d'accompagnement et financement de projets pour PSH.
Macrosystème	Discrimination dans le financement des projets, société encourageant les initiatives entrepreneuriales des PSH, Société digitalisée.
	Amélioration des possibilités d'autonomisation, de renforcement du sentiment d'utilité et d'inclusion sociale, amélioration de la possibilité et facilité de l'exercice

Chronosystème	d'activité entrepreneuriale numérique, présence progressive sur le marché Camerounais de produits numériques accessibles, intérêt pour le numérique accru du fait de la formation au TIC inclusif.
----------------------	--

4.1.2.2. Johan

Johan est un homme en situation de handicap visuel (non-voyant) âgé de 38 ans qui exerce comme encadreur spécialisé des handicapés visuels. Passionné d'informatique et titulaire d'une licence professionnelle en communication, il dispose d'une riche expérience de dix-sept ans dans le domaine du numérique inclusif, cinq ans en tant que formateur spécialisé en informatique.

L'environnement numérique est très fourni en technologie numérique du fait de son métier et de sa passion pour ce domaine. Ses compétences en informatique ont fait la surprise de ses proches qui, pour certains, doutaient même que ce soit possible pour un handicapé visuel d'utiliser ces technologies.

...je suis un utilisateur de l'outil informatique depuis 2007, mais jusqu'en 2010 beaucoup de personne dans mon environnement ne connaissaient pas ce que c'était que l'informatique pour déficient visuel du moment que je disais même à quelqu'un que oui bon voilà j'utilise un ordinateur la plupart avaient un sourire en coin parce qu'ils se... ils prenaient ça pour une blague quoi...

Johan, au tout début de sa découverte de l'univers numérique, est surpris de l'existence du numérique accessible au PSH. Il dispose à son usage d'un riche panel d'outils et de technologies numériques adaptées aux personnes en situation de handicap, allant des outils de communication à ceux de la bureautique spécialisée ou de logiciels accessibles, à l'exemple de l'afficheur braille, du lecteur d'écran et d'autres logiciels spécialisés. Ces outils et logiciels comptent parmi les nécessités de sa profession, mais servent autant dans ce cadre-là que dans celui personnel. La longue proximité avec le numérique et son exercice professionnel lui a permis d'explorer et d'interagir dans plusieurs aspects du domaine du numérique autant sur le volet grand public des TIC que celui spécialisé. Pour Johan, le numérique est autant un moyen d'autonomisation que d'intégration sociale, économique et professionnelle ; c'est également une ressource

informationnelle qui rend accessible l'information au PSH au même titre qu'aux personnes valides ; c'est également d'un usage ludique.

Je le découvre également par hasard c'était lors d'une émission à la radio et quand j'ai pu découvrir je n'en revenais pas qu'un déficient visuel pouvait utiliser l'ordinateur et aujourd'hui ça m'a permis d'aller à l'école, ça m'a permis de m'insérer professionnellement... le numérique m'a accompagné dans mon cursus scolaire et académique ça été vraiment d'un grand apport pour moi parce que ça m'a permis d'accéder à des ressources qui étaient vraiment difficiles d'accès voire impossible si il n'y avait pas le numérique...

Les difficultés qu'il rencontre concernent l'accès à certaines options de l'espace virtuel, à savoir l'impossibilité d'accéder par lui-même à un site où il est requis des codes captcha qui nécessitent la reconnaissance d'images. Pour le déficient visuel, en particulier, le fait de ne pas voir l'outil peut créer des blocages psychologiques, selon lui.

...Parce que en tant que formateur je connais cette gêne je connais le blocage que ça peut créer même de manière psychologique pour un déficient visuel qui face à un outil informatique ou à une ressource informatique n'arrive pas à y accéder...

Pour Johan, l'effectivité de l'accessibilité numérique doit être implémentée par deux acteurs majeurs, à savoir la société et l'État, qui doit prendre en compte l'accessibilité numérique en agissant aussi bien sur le coût que sur l'accessibilité des ressources, la législation et la sensibilisation sur les opportunités qu'offre le numérique accessible, la prise en compte du handicap visuel dans les interactions grand public sur la toile et la création de centres de formation au numérique accessible. En exemple, il relève le coût élevé des technologies numériques accessibles, l'inaccessibilité d'un grand nombre de sites étatiques et la non-prise en compte de l'accessibilité dans les transactions par guichets automatiques ou la consultabilité des données confidentielles sur des sites bancaires, ce qui oblige la PSH visuelle en particulier à toujours nécessiter d'être accompagnée, mettant en mal le respect de la confidentialité de ces personnes.

...sous d'autres cieux les lois sur le numérique tiennent en compte l'accessibilité numérique qui est même d'avantage imposée à certaines structures publiques, parapubliques pour permettre aux personnes déficientes visuelles de pouvoir accéder à ces ressources... ..rars sont des centres pour ceux que je connais qui dispose d'un centre multimédia permettant vraiment d'apporter des formations appropriées aux déficients visuels, parce qu'il faut savoir que le matériel pour déficient visuel que ce soit le matériel et les logiciels sont assez onéreux donc il n'est pas toujours évident...

La carrière professionnelle de Johan est tissée sur les métiers du numérique ; il a d'ailleurs eu à travailler en ligne comme développeur web et rédacteur web pour des startups camerounaises.

Avant j'ai eu à travailler pendant trois ans en ligne pour un site qui s'appelait entreprendre.cm ça c'était en 2016 ...alors le promoteur de ce site-là qui est un camerounais vivant en France ne me connaissait pas j'ai postulé en ligne j'ai envoyé mon cv ça s'est bien passé on a eu un entretien mais c'est après deux ans qu'il a su que j'étais déficient visuel j'ai également travaillé pour une startup...c'est après des mois qu'elle a su que j'étais déficient visuel...

Pour réellement implémenter l'entrepreneuriat numérique au sein des PSH, il faudrait préalablement, selon lui, que ces derniers puissent s'approprier les outils numériques, et ceci via des formations spécialisées, que le cadre législatif puisse inciter à l'accessibilité numérique, et que la sensibilisation sur les métiers numériques accessibles soit effective. Johan propose à ce titre de procéder par partenariat avec des structures étatiques et non gouvernementales pour acquérir ses outils et technologies ainsi que le financement et de se doter des formateurs spécialisés aux outils numériques accessibles.

...tout cela passe d'abord par une formation... des collaborations ou des partenariats peuvent également être fait pour permettre à ces structures de pouvoir soutenir cette formation ...

Pour favoriser l'entrepreneuriat numérique des PSH selon lui en plus d'une formation aux TIC, l'accompagnement doit être une stratégie incontournable étant donné la situation de précarité que vit un grand nombre de PSH. Pour lui, les PSH devraient beaucoup plus s'approprier les TIC pour mieux rentabiliser leurs activités génératrices de revenus, il connaît d'ailleurs quelques PSH qui exercent et prospèrent dans ce secteur. Aussi, Johan lui-même est très intéressé par les métiers du numérique et l'entrepreneuriat dans ce secteur il tient à ce titre une page Facebook qui promeut l'accessibilité numérique, en plus des cours d'initiation au numérique accessible qu'il donne à distance.

le problème qu'on a dans notre environnement on le connaît déjà ce n'est pas évident pour les Personnes en situation de handicap visuel déjà de pouvoir se prendre en charge, s'il faut encore déboursier des sommes faramineuses pour sa formation sans véritablement entrevoir l'avenir avec cette formation il ne sera pas encouragé mais pourtant s'il y a des accompagnements qui lui permettent de suivre une formation et d'avoir un espoir pour un auto-emploi ou une insertion professionnelle je suis sûr que beaucoup se lanceraient alors...

Selon Johan, la société également pourrait participer à améliorer l'accessibilité numérique des PSH. Ceci passerait par prendre des dispositions pour que l'information grand public sur la toile puisse être accessible aux PSH visuelles, mais aussi les concepteurs de sites web en situation de handicap doivent pouvoir signaler et mentionner le niveau d'accessibilité de leur site, car ceci participe à une inclusion numérique des PSH. Il reconnaît que le grand avantage de l'usage du numérique dans l'entrepreneuriat concerne la visibilité, la rapidité d'accéder à la cliente souhaitée et la facilité en termes de mobilité. Toutefois, il décrit que, sur le plan social, la personne en situation de handicap est très souvent perçue comme inapte à l'entrepreneuriat dans notre société, malgré quelques initiatives visant l'intégration numérique des PSH et la sensibilisation à l'entrepreneuriat numérique.

Ça [l'entrepreneuriat numérique pour les PSH] reste encore un domaine très peu ou même presque pas connu au Cameroun...il y a beaucoup qui ne comprennent pas parce que on va te limiter à ton handicap, au niveau des associations c'est un travail qui reste encore je vais dire quoi c'est

un travail qui est encore dans les sacs..., il doit avoir un élément qui montre ah beuh tient ici c'est un site peut-être appartenant à une personne en situation de handicap... les personnes en situation de handicap visuel sont des personnes à mobilité réduite donc celui qui travail de manière traditionnelle ne pourra pas être assez réactif je dirai ça comme ça que celui qui travaille peut-être sur le net... mais on ne voit pas afin on ne se penche pas véritablement sur l'après formation sur l'après acquisition des connaissances sur l'insertion via le numérique on n'en parle...

Figure 6 : Indices d'une société handicapante chez Johan

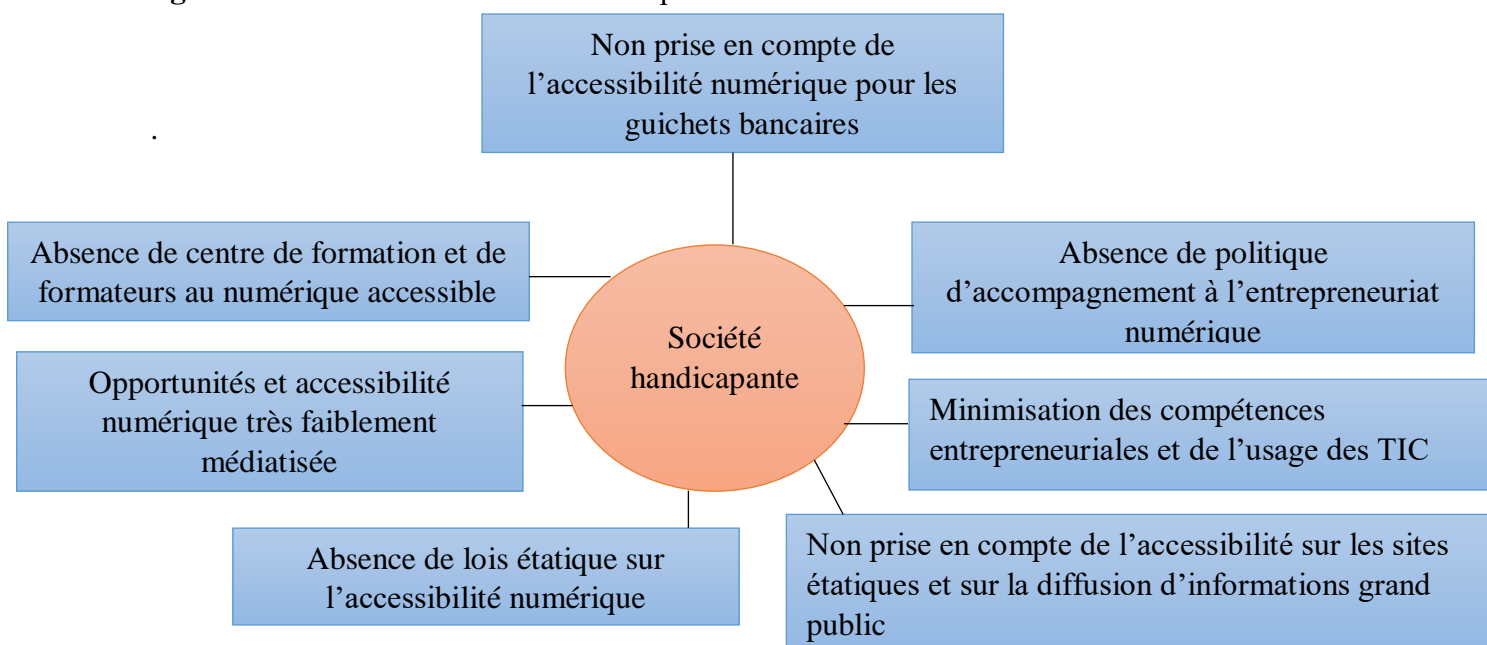


Tableau 6 : Descriptif des systèmes de l'environnement de Johan

JOHAN	
Sphères environnementales	Compositions des systèmes
Ontosystème	Handicapé visuel, encadreur spécialisé des handicapés visuels, tient une page Facebook portant sur la promotion du numérique accessible, donne des formations en ligne sur l'initiation à l'informatique pour déficient visuel, diplômé en communication, a un large panel d'usage d'outil numérique et technologie numérique accessible, a exercé plusieurs emplois dans le secteur du numérique.
Microsystème	Famille et ami(e)s, collègues, WhatsApp, Facebook, smartphone et PC disposant d'un lecteur de texte, s'est auto-formé à l'usage des outils numériques.
Mésosystème	Environnement proche très dubitatif sur ses capacités à l'usage des TIC, acquisition d'une plus grande autonomie et sentiment d'inclusion socio-professionnel grâce à l'accessibilité numérique.
Exosystème	Plan Cameroun numérique, SND30, don d'un centre multimédia inclusif au CJARC, Absence de sensibilisation et de promotion de l'accessibilité et de l'entrepreneuriat numérique, absence de partenariat pour le financement des projets d'entreprise numérique, absence de programme de formation spécialisée à l'entrepreneuriat numérique.
Macrosystème	Promotion du numérique au Cameroun, existence de normes régissant l'accessibilité numérique dans d'autres pays, contexte international de plus en plus digitalisé, existence des outils numériques accessibles, contexte social méconnaissant les possibilités qu'offre le numérique inclusif et sous-estimation des compétences des PSH dans le domaine du numérique au sein de la société camerounaise.
Chronosystème	Une plus grande marge de saisie des opportunités d'auto-emploi et d'amélioration du statut socio-professionnel du fait de ses compétences dans le domaine du numérique, intégration plus poussée des politiques de numérisation ayant abouti au don d'un centre multimédia inclusif au CJARC.

4.1.2.3. Alexia

Alexia est une femme de 32ans en situation de handicap visuel (non-voyante) qui exerce comme formatrice en braille au CJARC et exerce également une activité de vente en ligne de chaussures pour femme (les ballerines) et d'huile de soin corporel.

Son environnement numérique se compose d'un smartphone, un ordinateur portable qu'elle utilise pour communiquer, rédiger ses rapports, exercer son e-commerce sur Facebook. Selon elle, son niveau d'accessibilité numérique lui permet de s'intégrer dans son milieu professionnel, et d'être autonome dans ses activités, comme obstacle elle mentionne le difficile accès aux logiciels spécialisés qui sont difficiles d'obtention et d'installation, les plus recommandés sont très coûteux et nécessitent une formation à leur usage, une pratique fréquente et enfin elle mentionne l'inaccessibilité de certains sites web.

...avoir le logiciel adapté pour introduire dans ton ordinateur c'est pas facile et Jaws est dans les choses de un million quelque chose... NVDA il est vrai c'est gratuit sur internet mais il faut savoir aussi paramétrer et si tu n'as pas quelqu'un qui peut vraiment paramétrer ton NVDA ça ne serait pas vraiment accessible pour toi tu vois un peu..., ça nécessite une formation pour pouvoir utiliser... Mais parfois on peut arriver à ne pas avoir accès à un site web parce que le concepteur dès le début du site noh n'a pas pensé aux personnes déficientes visuelles.

Son niveau d'accessibilité lui a permis de saisir elle-même son mémoire de master, de faire ses rapports, de surfer sur internet, de consulter ses e-mails. Pour Alexia, le téléphone de marque iPhone est le produit numérique le plus accessible pour les PSH visuelles, car il prend beaucoup plus en compte l'aspect accessibilité dans leur conception téléphonique. Les aspects de l'accessibilité numérique qu'Alexia estime les plus importants sont la navigation web, l'usage des outils numériques, l'accès aux logiciels spécialisés tels que JAWS. En plus de son e-commerce, Alexia projette d'ouvrir un cybercafé numérique inclusif qui sera un espace de navigation web et d'usage du numérique accessible pour les personnes en situation de handicap. Pour la réalisation de son projet, elle ne peut que compter sur le soutien familial et elle-même pour les fonds et le local dont elle aura besoin. Alexia décrie l'insuffisance de l'accompagnement de l'État à l'entrepreneuriat des PSH. En effet, selon elle, l'État ne se limite qu'à quelques formations aux

activités génératrices de revenus sans un accompagnement plus approfondi dans le financement et la formation à la gestion d'une entreprise, ce qui a pour finalité de maintenir les entrepreneurs en situation de handicap dans une activité de subsistance, d'autant plus que l'assistance, autant par les proches que par la société, est, selon elle, une condition sine qua non à la progression de l'entrepreneuriat des PSH.

J'ai une idée d'entreprendre il y'a aussi que je fais ma vente d'huile parfois avec photo en ligne, ballerines et tout le reste, oui et maintenant comme idée d'entreprendre il y'avait le cybercafé numérique inclusif. Un handicapé d'accord ce n'est pas facile pour lui de faire l'entrepreneuriat parce qu'il faut toujours qu'il soit assisté tu comprends un peu... Mais c'est déjà même sur la famille que je compte d'abord même pour les deux-là [financement et local de son entreprise] ...en ce qui concerne l'état noh l'autre-là ne me concerne pas ; parce que je ne sais pas s'il y a vraiment accès.

Enfin, le contexte social camerounais actuel lui semble plus favorable à l'entrepreneuriat numérique en comparaison avec l'entrepreneuriat classique bien que les deux soient importants. Pour Alexia, il serait plus facile d'utiliser le numérique surtout sur la sphère marketing et publicitaire de son activité pour débiter une activité entrepreneuriale avant de la rendre classique car ce procédé permet de toucher de plus grandes clientèles.

Figure 7 : Indices d'une société handicapante chez Alexia

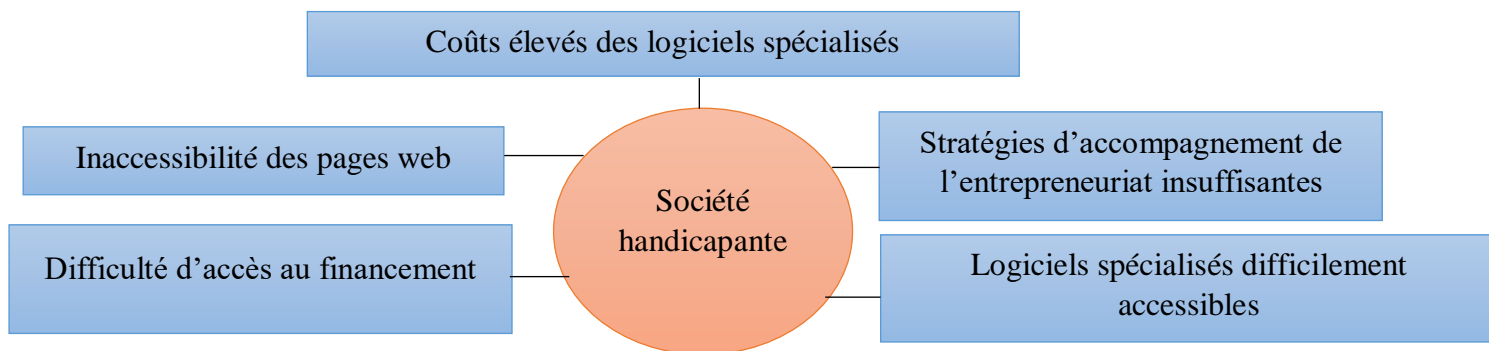


Tableau 7 : Descriptif des systèmes de l'environnement d'Alexia

ALEXIA	
Sphères environnementales	Compositions des systèmes
Ontosystème	Handicapée visuelle, formatrice braille, projetée d'ouvrir un cybercafé numérique inclusif.
Microsystème	Famille et ami(e)s, collègues, WhatsApp, Facebook, smartphone et PC accessibles, fait du commerce en ligne.
Mésosystème	Soutien financier d'origine familiale pour ses activités et dans l'exercice de son e-commerce, son cadre professionnel la contraint à une pratique fréquente de l'usage de son ordinateur portable ce qui lui permet de garder les notions de son apprentissage au numérique.
Exosystème	Plan Cameroun numérique, SND30, don d'un centre multimédia inclusif au CJARC, accompagnement des PSH par l'Etat à travers des formations aux A.G.R., formation à l'usage de l'outil informatique inclusif au CJARC, logiciels d'accessibilité recommandés très coûteux sur le marché.
Macrosystème	Présence de logiciels accessibles sur le marché mondial, Société digitalisée, stratégie d'accompagnement des PSH à l'entrepreneuriat à travers les A.G.R., culture de la solidarité familiale.
Chronosystème	Amélioration de l'autonomie dans le cadre académique, socio-économique et professionnel à la suite d'une formation au TIC inclusif, facilitation de l'exercice de l'activité entrepreneurial du fait de la numérisation du pays.

4.1.2.4. Marie

Marie est une femme de 26 ans avec qui nous avons effectué notre entretien via WhatsApp. Elle est handicapée moteur d'un membre inférieur (jambe droite) qu'elle a développé à la suite d'une maladie. Styliste modéliste de profession, elle est propriétaire d'une maison de couture et se sert grandement de l'espace virtuel pour faire connaître et commercialiser ses créations.

L'environnement numérique de Marie n'est pas très différent de celui des personnes valides. En effet, son handicap n'affectant que sa mobilité, elle peut user aisément des nouvelles technologies sans difficultés liées à son handicap, d'autant plus qu'elle est diplômée d'un Master en Marketing

et stratégie. Elle dispose d'un très large éventail d'outils et de technologies numériques pour des besoins professionnels, ludiques, éducatifs, informationnels ou communicationnels. L'usage d'un smartphone lui est beaucoup plus pratique, bien qu'elle ne s'y connaisse pas vraiment pour elle-même aller en acheter. Pour pallier cela, son père se charge de vérifier les caractéristiques de l'appareil et de faire l'achat du dit smartphone. Elle se sert préférentiellement d'Instagram, de twitter et de Facebook dans sa pratique marketing. La difficulté en termes d'accessibilité numérique qu'elle rencontre se trouve au niveau du prix des data qu'elle estime plus coûteux au Cameroun.

Pour moi hein vraiment tout est accessible, tout est accessible, tu n'as qu'à télécharger tu mets la connexion, par contre ce qui énerve un peu c'est la connexion qui est chère au Cameroun, ça par contre c'est quelque chose qui me dérange...

Pour ce qui est du contexte et de l'expérience de l'activité entrepreneuriale, Marie est une passionnée de mode qui aimait faire confectionner ses vêtements que d'en acheter déjà constitués. À la suite de l'aide financière d'une association dont elle a eu connaissance de l'existence par un proche, elle décide de se lancer dans la couture, confectionnant et vendant ses créations jusqu'à parvenir à l'ouverture de sa maison de couture. L'espace virtuel a été le moyen choisi de façon évidente par lequel elle a fait connaître et vendre ses confections dès le tout début de son activité. Elle a choisi cette option marketing du fait qu'elle soit moins coûteuse, plus accessible, rapide et touche une très large gamme de clientèle que la stratégie de l'audio-visuel, ou du proche à proche. De plus, sa formation académique a également favorisé ce choix. Le principal obstacle qu'elle a rencontré sur son parcours entrepreneurial concerne la difficulté d'obtenir des financements pour lancer un projet plus grand ; son handicap également est un obstacle dans son activité, car il limite sa mobilité.

...le montant n'était pas si considérable donc j'aurai aimé faire les choses en grand mais je n'ai pas pu comme je disais dans le voice précédent j'ai vraiment fait les choses au fur et à mesure...il y a aussi eu des difficultés bien évidemment sur le plan physique parce que comme je disais je ne me déplace pas bien donc j'ai des difficultés à me déplacer au quotidien même actuellement ça pose toujours problème.

Les suggestions de Marie se portent sur la communication des opportunités du numérique, la formation des PSH à l'usage du numérique et un réel accompagnement, surtout sur le plan financier, des entrepreneurs en situation de handicap à l'exemple de l'organisation des concours de projets. « Sincèrement, il faut un vrai accompagnement. Je ne vois pas vraiment d'accompagnement... »

Figure 8 : Indices d'une société handicapante chez Marie

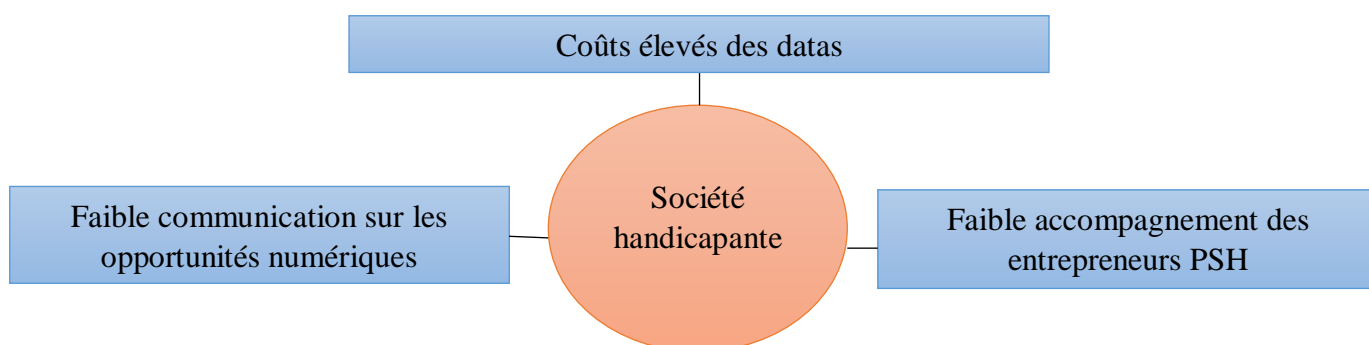


Tableau 8: Descriptif des systèmes de l'environnement de marie

MARIE	
Sphères environnementales	Compositions des systèmes
Ontosystème	Handicapée moteurs, styliste modéliste, veut agrandir sa maison de couture, n'a pas besoin d'outils numériques spécialisés.
Microsystème	Famille et association, Telegram, Facebook, twitter smartphone, diplômée d'un Master II en marketing et gestion, fait du e-commerce.
Mésosystème	L'aide dans le choix et l'achat de son téléphone, l'encourage dans son entreprise, comble son défaut de mobilité en faisant ses courses, se montre admiratif de ses créations.
Exosystème	Plan Cameroun numérique, SND30, MINAS, coût de connectivité élevé, programme d'aide au financement de projets pas médiatisé, Faible communication sur les opportunités numériques pour les PSH, insuffisance de l'accompagnement des PSH, manque de formation des PSH au TIC, disponibilité des technologies numériques sur le marché national.

Macrosystème	Société digitalisée, politique de promotion et de protection des PSH au Cameroun, culture de la solidarité familiale, vulgarisation de l'usage des smartphones et des réseaux sociaux.
Chronosystème	Une plus grande facilité d'accès aux produits numériques sur le marché depuis l'avènement du numérique, facilité entrepreneuriale du fait de l'essor des réseaux sociaux, amélioration des compétences marketing du fait d'une formation au marketing digital.

4.1.2.5. Focus groups

Le groupe de discussion était constitué de personnes en situation de handicap visuel membre du CJARC l'âge d'intervalle dans ce groupe était compris entre trente et soixante ans environ. Il s'y trouvait un agriculteur (A), des personnes à la recherche d'emploi (C1, C2, C3), un retraité de police (RP), une personne du troisième âge (V). Leur handicap visuel était pour certains dès la naissance et pour d'autres survenu au cours de leur vie.

Au sein de ce groupe d'entretien, l'outil numérique en usage est un smartphone plus précisément un iPhone il se trouve aussi l'usage d'un téléphone portable classique pour le participant (V). Ces outils servent à la documentation, l'information, et la communication l'usage comme outils de communication est celui étant reconnu par tous sauf par le participant (V) qui du fait de ne posséder de smartphone ne peut utiliser son téléphone sans aide pour communiquer. Ces usages ne seraient possibles sans logiciels spécialisés installés dans ces smartphones à l'exemple des lecteurs d'écran

Participant (V) : « Pour moi il me servait le plus à faire lire certaines brochures... pas encore je n'ai pas encore cette aptitude [en réaction à l'usage du téléphone comme moyen de communication] ».

Participant (C1) : « c'est d'abord un téléphone [réagissant à la relance sur l'usage comme moyen de communication] pour moi déjà il me sert à rentrer dans mes forums, à lire mes messages et appeler par exemple ».

Participants (C2), (A) : « hochement de tête ».

Participant (C3) : « oui à tout ça ».

Participant (RP) : « Tout ça ne peut marcher sans lecteur d'écran surtout pour les handicapés visuels comme nous... s'il n'y a pas de lecteur d'écran je ne vois pas comment tu vas envoyer des messages Facebook ».

Participant (C3) : « et déjà même le iPhone a une application qu'on appelle Siri ou encore VoiceOver, VoiceOver qui donne déjà un accès à la personne handicapée visuelle pour l'utilisation, sans VoiceOver dans le iPhone une personne handicapée ne peut même pas s'en servir ».

Hormis le participant (V) resté silencieux sur la question portant sur l'accessibilité numérique comme motivation à l'entrepreneuriat les autres participants ont affirmé qu'un niveau d'accessibilité considérable en plus de rendre plus autonome peut permettre à une PSH d'initier une activité entrepreneuriale comme c'est le cas pour certaines de leurs connaissances. Toutefois, les participants eux-mêmes n'exercent pas d'activité génératrice de revenus via les TIC

Participant (C2) : « bien sûr ! [Réponse immédiate avec un ton affirmé à la question portant sur l'accessibilité numérique comme motivation à l'entrepreneuriat]

Participant (RP) : « ça c'est pour ceux qui s'y connaissent bien en informatique il est très facile ».

Participant (C3) : « quand on maîtrise le iPhone on peut même déjà commercialiser avec notre iPhone, ça veut dire ce n'est pas seulement la lecture, on peut faire même des publications... des articles [mot suggéré par le participant (C1)], tous ce qu'on a comme notre frère-là il vend souvent le miel on filme le miel et puis il met dans le statut et puis il vend ça », « ...oui ça nous motive... dans le commerce dans tout ... « Parce que dans le téléphone qu'on utilise nous permet d'être autonome le iPhone surtout avec comme mon frère vient de dire avec le VoiceOver », « pour le moment non... c'est en projet [concernant le fait d'avoir une activité entrepreneuriale dans le secteur numérique]

Participant (C1) « des articles [réaction en accompagnement de la réponse de participant (C3)]

En termes de difficulté, d'attente et proposition, le coût des outils informatiques accessibles et de téléphone mobile, la qualité des appareils présents sur le marché sont décriés, la promotion de l'accessibilité numérique pour les PSH et la difficulté dans le financement pour initier une activité entrepreneuriale ainsi que pour la formation à l'usage des TIC sont indexés. Les démarches

d'amélioration sont pour ces participants du ressort des concepteurs d'appareils numériques et de l'Etat qui peut influencer selon eux sur le coût des outils informatiques accessibles voire la distribution de ses outils durant les initiatives d'aide au PSH par les mairies. Le coût des produits numériques est le principal frein à l'entrepreneuriat décrié par les participants.

Participant (C3) : « nous souhaitons qu'on essaie un peu de renforcer... Parce que les iPhone ne gardent pas la batterie ça veut dire que à tout moment on doit les charger donc si dans le marché on peut permettre à ce que euh ! la capacité euh ! de rétention de la charge soit un peu élevée... ».

Participant (RP) : « ce sont des appareils extrêmement onéreux, ce sont des appareils qui ne sont pas accessibles ... d'abord même ce sont à majorité des personnes qui n'ont pas des emplois donc si au niveau étatique on peut voir dans quelle mesure le prix de ses appareils là pourrait connaître une réduction ».

Participant (A) : « au premier venu [en accompagnement à la réponse du participant (RP)] ».

Participant (V) : « oui il faut vulgariser beaucoup plus l'outil informatique parmi les malvoyants parce que comme il dit là si le prix pouvait baisser, et si ça pouvait faire aussi partie des packages qu'on envoie dans les mairies ou dans les services sociaux comme aide ».

Participant (A) : « l'outil informatique pour les malvoyants est tellement coûteux donc si on peut aussi revoir ça », « bon ça freine l'élan d'entrepreneuriat ».

Participant (C1) : « Dit même que les choses que les personnes malvoyantes utilisent sont coûteuses, ne dit même pas les outils numériques seulement [en réaction à la réponse du participant (A)], Par exemple comme la canne si, s'il faut nous demander combien ça coûte dans une pharmacie ou quelque part on vous parlerait de pas moins de cinquante mille, ou quarante mille par exemple le iPhone dont on parle là pour avoir un bon iPhone puisque ça vient des pays différents il y a des pays où tu peux trouver un iPhone par exemple le 5 le 6 dans les quarante mille, cinquante mille maintenant les autres iPhone comme il y a le 7, il y a le 8, les plus et consort le prix n'est plus aussi pareil maintenant toi qui veut bien te lancer dans une activité concernant l'informatique vu tes moyens qui te manquent pour acheter tu ne peux pas.

Participant (A) : « chaque fois il te faudra l'outil le plus sophistiqué et c'est coûteux ».

Enfin la formation à l'usage des outils numériques est communément reconnue comme primordial par les participants pour se lancer dans une activité entrepreneuriale numérique seulement les moyens financiers pour y accéder manquent pour la plupart.

Participant (A) : « c'est ce qu'on est en train de dire », « c'est même possible, mais c'est le coût ».

Participant (C3) : « c'est primordial ».

Participant (C2) : « c'est ça ! ».

Participant (V) : « c'est le coût toujours ! ».

Autres participants : « murmures d'acquiescement ».

Figure 9 : Indices d'une société handicapante du focus groups

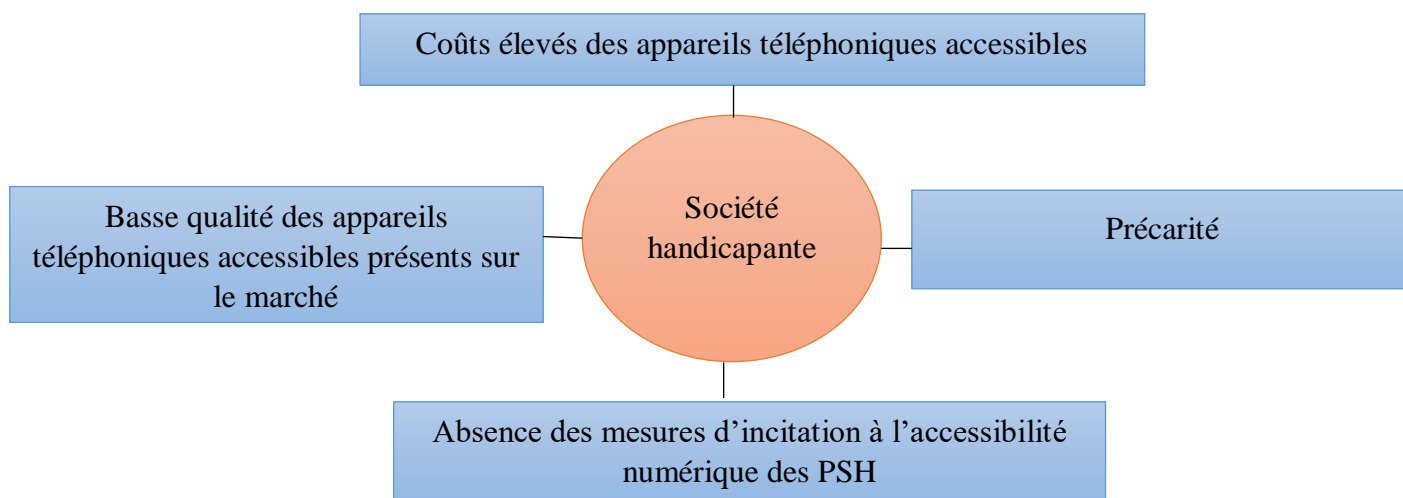


Tableau 9 : Descriptif des systèmes de l'environnement des membres du focus groups

Focus groups	
Sphère environnementale	Compositions des systèmes
Ontosystème	Handicapés visuels, utilisateurs d'un appareil de communication, n'exerce pas d'activité entrepreneuriale via le numérique.
Microsystème	Famille et association, smartphone disposant de lecteur d'écran, connaissance de personnes ayant une activité de vente en ligne au sein de l'association.

Mésosystème	Sentiment d'autonomie dans la communication grâce à leur téléphone, motivé à l'entrepreneuriat grâce à leur connaissance qui est dans la vente en ligne de miel.
Exosystème	Plan Cameroun 2020, SND30, absence d'initiative de promotion de l'entrepreneuriat numérique, Coûts élevés et mauvaise qualité des outils numériques sur le marché.
Macrosystème	Situation de précarité de la personne en situation de handicap au Cameroun, Société digitalisée, existence d'association de PSH.
Chronosystème	L'essor du numérique au Cameroun à favoriser l'entrée sur le marché des produits numériques accessibles, l'usage des produits numériques accessibles accorde l'autonomie dans la documentation et permet d'envisager des initiatives entrepreneuriales.

4.2. ANALYSE ET DISCUSSION

Dans la rubrique précédente nous avons présenté les résultats de notre collecte de donnée, les aspects concernant l'environnement numérique des participants, leur expérience entrepreneuriale, les avantages et obstacles qu'ils ont rencontré autant dans l'accessibilité numérique que dans la pratique d'une activité entrepreneuriale numérique ainsi que leurs supports et attentes en terme d'accessibilité et d'entrepreneuriat en contexte camerounais ont été les éléments sur lesquels s'est portée notre exploration. A l'aide de l'analyse thématique, les données recueillies ont été regroupées en thèmes pertinents pour notre étude. Il s'agira donc ici, d'expliquer les liens unissant notre problématique et les résultats obtenus du recueil de données. La discussion sera axée autour des deux thèmes majeurs abordés tout au long de cette étude à savoir l'accessibilité numérique et l'entrepreneuriat des PSH.

Les catégories d'analyse ont été élaborées suivant le cadre conceptuel à l'aide des auteurs et des théories présentées. Procéder ainsi nous permet de centrer notre attention sur des éléments particuliers ayant le plus fait écho dans cette recherche. Cependant, comme il s'agit d'une étude qualitative avec le discours comme matériau d'analyse, il nous est apparu important de créer un espace pour l'émergence de catégories venant des sujets eux-mêmes. Ce qui aura permis de faire le tour d'un grand nombre d'aspects propres à la réalité des sujets en ce qui est des concepts susmentionnés.

Pour commencer, le constat a été fait que le numérique représente un grand intérêt pour les sujets rencontrés, il est présent dans les aspects importants de leur vie, autant sur le plan individuel que socio-économique et plus encore dans les étapes de déclenchement et d'engagement total du processus entrepreneurial des sujets. Les outils technologiques numériques estimés les plus accessibles aux PSH camerounais sont les smartphones iPhone qui intègrent dans leur conception des lecteurs d'écran (VoiceOver). Le logiciel de lecture d'écran sur PC le plus accessible en termes de coût et d'acquisition est le NVDA. Les sujets répondants sont présents sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Whatsapp majoritairement, leur présence étant pour des besoins de communication, d'information, de divertissement et de commerce en ligne. Toutefois, l'implémentation du numérique inclusif accuse de grandes insuffisances et le contexte social camerounais peine encore à réellement intégrer cet aspect sur des points majeurs tels que la législation, les politiques d'accompagnement des PSH et l'administration publique.

Il est aussi de constat que le type de handicap est révélateur des obstacles auxquels les participants sont confrontés dans leur interaction homme-machine. Mais encore, la place de la formation à l'usage de l'outil numérique et le rôle de l'environnement laissent entrevoir l'importance du cadre social dans le soutien et l'amélioration de l'accessibilité numérique et son rôle dans l'accès aux opportunités entrepreneuriales et la gestion de l'activité entrepreneuriale des participants. Mais encore, le préalable d'une formation à l'informatique inclusive et la présence de modèles de réussite dans ce domaine interviennent dans la phase de déclenchement du processus entrepreneurial, tandis que l'engagement total de l'entrepreneur surgit à la suite de la perception des avantages du numérique et de la possibilité d'en faire un support efficace dans la mise sur le marché de leurs compétences.

De ce qui précède, sept thèmes ont pu être dégagés de l'analyse des données de notre étude ; ceux-ci se réfèrent à : l'importance de l'accessibilité numérique dans l'autonomie, l'inclusion sociale et l'empowerment des sujets, son rôle dans l'entretien du lien social, l'impact du type de handicap dans la relation homme-machine, la prééminence du secteur informel, le préalable d'une formation, le rôle majeur de l'environnement et la nature handicapante du contexte camerounais.

4.2.1. Accessibilité numérique facteur d'autonomie, d'inclusion sociale et d'empowerment

Les participants à la recherche ont fréquemment exprimé comme avantage majeur la nature accessible des produits numériques à leur disposition, à savoir la capacité de conduire par eux-mêmes leurs activités autant entrepreneuriales, académiques que professionnelles, de se projeter et de penser leur projet futur dans des cadres qui ne leur auraient été envisageables sans outils numériques accessibles, à l'exemple du e-commerce ou des formations en ligne, ainsi que d'effectuer des tâches comme celles liées à la bureautique, la communication, l'auto-éducation, l'information ou au divertissement de façon autonome. À titre d'illustration, Alexia, malgré son état de non-voyante, a saisi son mémoire de master elle-même, ou encore Leticia qui peut désormais exercer une activité de vente en ligne malgré son handicap visuel. Le rôle de mentor de Johan, par exemple, démontre toute son importance dans la formation de ses pairs à l'outil numérique accessible. Les manifestations de l'empowerment s'observent aussi chez ces sujets par les possibilités de projection et de planification d'initiatives entrepreneuriales futures du fait de leurs aptitudes numériques. Le sentiment d'inclusion n'est pas en reste ; tous les participants à la recherche ont mentionné de diverses manières le sentiment d'être beaucoup plus intégrés dans cette tendance sociale qu'est la numérisation, de par les possibilités d'être présents sur les réseaux sociaux et d'être joignables via un outil de communication au même titre que les personnes valides ; tout ceci va dans le sens des affirmations de Pinède (2018a, 2018b) et de l'OCDE (2014) qui voient en l'accessibilité numérique une stratégie d'inclusion sociale, de participation sociale et d'autonomisation des PSH, faisant des outils numériques accessibles des technologies capacitantes.

4.2.2. L'entretien du lien social médié par les Technologies numériques

Il a été constaté une similarité d'usage des outils numériques se rapportant principalement à la communication, l'information, le loisir. Les sujets rencontrés accordent une grande place au smartphone dans leur environnement numérique qui leur sert autant pour communiquer avec ami(e)s, famille, collègues et connaissances, accéder à l'actualité au même titre que tout le monde, échanger dans le cadre associatif via des groupes WhatsApp ou occuper leur temps libre en écoutant de la musique (fait constaté durant l'observation participante) ou en s'informant sur les faits divers des réseaux sociaux. Autre exemple, durant notre stage, nous avons remarqué que

parmi les sollicitations à notre égard venant des personnes en situations de handicap rencontrées figuraient la demande de logiciel de lecture de musique ou des musiques en fichier mp3. Un usage comme instrument professionnel et éducatif ou économique est également manifesté. En illustration, l'utilisation la plus fréquemment mentionnée est en but de communication, c'est également l'un des motifs de l'obtention d'un outil numérique éventuellement un smartphone. Les applications telles que Facebook et WhatsApp figurent parmi les plus mentionnées et servent autant pour se distraire, communiquer avec famille et connaissance, faire du e-commerce, que pour s'informer et échanger sur les activités en lien avec leur association ou partager des projets et idées sur des fora reliant les PSH à travers les réseaux sociaux.

Ceci corrobore les affirmations d'Ayon (2016) pour qui le numérique est un moyen pour la personne en situation de handicap d'échapper à l'isolement social. Mais pose des limites à la considération de l'exclusion sociale causée par le numérique telle que soulevée par Pinède (2018a) lorsqu'elle situe les causes de la fracture numérique de type social dans la virtualisation des rapports humains. Toutefois, ces résultats peuvent s'expliquer par le fait qu'au préalable le handicap est en soi une cause d'exclusion sociale dans les sociétés en général, l'interaction sociale médiée par les outils numériques accessibles empêchant de s'accroître sur la déficience de la personne dans la dynamique relationnelle, puisqu'il serait difficile pour l'interlocuteur de se confronter directement au handicap de la personne sans que celle-ci ne se soit présentée telle qu'elle. En exemple, Johan et Leticia ont souligné l'étonnement de leurs interlocuteurs lorsqu'ils se sont présentés à la suite d'un long échange professionnel en ligne comme des PSH. Ceux-ci n'avaient préalablement connaissance de cela et pensaient échanger avec des personnes valides au constat de leurs aptitudes dans l'usage et l'exercice du e-commerce pour l'une et de rédacteur Web pour l'autre. Ainsi, on peut penser que le numérique accessible pourrait être un miroir de normalité.

4.2.3. La place du handicap dans l'interaction homme-machine

Si l'on se réfère à la théorie sociale du handicap, la déficience peut être un facteur d'exclusion sociale (OCDE, 2014). Seulement, elle affecte également les capacités d'usage de l'outil numérique. En fonction du type de handicap, les supports technologiques doivent être spécifiques et le dispositif utilisé doit être adapté au type de handicap. Ainsi, la déficience visuelle nécessite un plus grand nombre de dispositifs d'assistance numérique ; le déficit visuel limitant grandement l'usage des outils et l'accès à un grand nombre de possibilités dans l'espace virtuel.

Dépourvu de la capacité de voir, les sollicitations externes sont très souvent mobilisées dans les tâches et activités liées au numérique. Il est alors indispensable pour ces personnes de se procurer des logiciels spécialisés et des outils numériques plus adaptés.

L'apprentissage de l'outil informatique nécessite également plus de volonté, et la détermination du sujet se voit beaucoup plus sollicitée. En illustration, malgré la grande curiosité des PSH que nous avons observée durant notre stage, il subsistait de l'incertitude, un manque de confiance en soi dans les possibilités de manipuler un ordinateur. Ceci se caractérisait par la répétition excessive des interrogations sur le positionnement des doigts ou la situation du curseur sur le bureau ou dans l'exécution d'une consigne, à l'exemple de cliquer sur une icône. Ou comme le témoigne Johan : « ...en tant que formateur, je connais cette gêne, je connais ce blocage que ça peut créer, même de manière psychologique, pour un déficient visuel qui, face à un outil informatique ou à une ressource informatique, n'arrive pas à y accéder. »

Toutefois, les difficultés sont fonction du handicap. Marie, par exemple, a un niveau d'accessibilité numérique similaire à celui d'une personne valide, étant donné que sa déficience n'affecte ni ses fonctions sensorielles, et encore moins ses membres supérieurs. Ces états de fait justifient les affirmations de Khomiakoff (2006) pour qui la prise en compte du type de handicap doit être intégrée dans la conception des outils numériques accessibles.

4.2.4. La prééminence du secteur informel sur l'espace virtuel

Pour Geoffroy et Koeberlé (2018) « L'entreprise est vue comme un système composé d'un ensemble d'éléments formels et informels en mouvement et interdépendants ». Notre intérêt se porte ici sur l'entrepreneuriat informel qui désigne selon Simen (2018), une entreprise s'exerçant non pas dans le cadre réglementaire d'un pays et de sa fiscalité, mais dans un cadre institutionnel faisant preuve de tolérance à l'égard des activités non-répertoriées officiellement qui ne s'opposent pas aux normes sociales et communautaires. L'énonciation de cette définition se trouve nécessaire puisque l'activité entrepreneuriale initiée par les sujets répondants s'inscrit dans une démarche d'auto-emploi, qui ne dispose pas d'un statut reconnu officiellement. En illustration, les participants exerçant ou ayant exercées une activité entrepreneuriale se sont tournés vers l'espace virtuel pour la pratique du e-commerce de façon informelle. Cette pratique ne nécessite pas le paiement de droits fiscaux.

De plus ce choix se justifie par une plus grande visibilité de leur article, et des compétences issues de leurs activités génératrices de revenus , réduit les difficultés liées à la mobilité étant donné que l'espace virtuel sert de lieu d'exposition des articles du choix et des négociations du prix et de lieu de rencontre pour la transaction avec la clientèle, l'interaction avec la clientèle est plus fluide et interactive, d'autant plus que le choix du e-commerce offre une plus grande possibilité de gagner de l'argent tout en vaquant à d'autres occupations ou de suivre l'évolution de leur activité sans exigence temporelle ou spatiale. De plus, ce type d'entreprise ne nécessite par la mobilisation de fonds importants. Si ces faits démontrent bien comme le mentionnait déjà MINAS (2010), Kyungu et Cornet (2021) que l'option professionnelle préférentielle des PSH est l'auto-emploi, ceci appuyé par les travaux de Ndjabo (2018) qui montre que l'essentiel de l'activité entrepreneuriale des PSH est dans le secteur informel soit 89,6%. On y voit aussi les avantages de l'entrepreneuriat numérique pour l'entrepreneur tels que décrit par Kouty & Douzounet (2020), ainsi que, les caractéristiques du numériques dans l'économie numériques tels qu'énumérés par Okomen (2021) ou encore les caractéristiques de l'entrepreneuriat numérique comme regroupé par Koumetio et Djoumessi (2022) se dégagent pleinement de cette analyse. Seulement, nous constatons à contrario de Koumetio et Djoumessi (2022) que ce type d'entrepreneuriat numérique ne nécessite pas dans le cas de nos participants la mobilisation de fonds importants. Ceci peut tout de même s'expliquer par la taille de l'entreprise et la nature informelle de l'activité des sujets de notre étude.

4.2.5. La nécessité de la formation

L'intérêt que les sujets rencontrés accordent à la formation se trouve justifié par leur volonté de faire progresser leur activité entrepreneuriale et se manifeste beaucoup plus dans la phase de l'engagement de l'entrepreneur. Cette formation souhaitée a pour but de renforcer les compétences et connaissances de l'usage des outils numériques et s'inscrit beaucoup plus dans une optique marketing. Ceci prend tout son sens dans la mesure où les participants à la recherche ont préalablement dû atteindre un niveau considérable d'aptitudes numériques et en ont reconnu un bénéfice significatif autant dans la conduite de leur vie que comme un moyen d'initier ou de faire grandir leur projet d'entreprise. L'autre distinction faite est que la pratique d'une activité entrepreneuriale numérique s'observe chez les participants formés à l'informatique inclusive. Ceci donne tout son sens aux recommandations de l'OCDE (2014) qui accorde une grande place à la

formation dans le processus d'appropriation des TIC par les PSH et à l'auto-emploi de ces personnes.

4.2.6. Le rôle indéniable de l'environnement

Selon le modèle écologique de Bronfenbrenner, l'environnement influant sur un individu peut se distinguer en cinq systèmes pouvant expliquer les ressources, difficultés et problèmes rencontrés par cet individu.

L'environnement des sujets répondants est pourvoyeur de facteurs motivant leurs initiatives entrepreneuriales et d'un plus grand besoin de s'approprier les technologies numériques. L'ontosystème et le microsystème caractérisés respectivement par la situation professionnelle, la passion pour l'informatique, la possession des compétences issues d'une formation aux activités génératrices de revenus, le désir d'autonomie à travers une activité entrepreneuriale, les aptitudes issues d'une formation à l'informatique inclusif ou la possession d'un outil numérique accessible à l'exemple du iPhone considéré par les sujets répondants comme prenant le mieux en compte les critères d'accessibilité tels que la présence d'un lecteur d'écran plus interactif dans cet appareil téléphonique qui permet de communiquer aisément avec famille, ami(e)s, collègues et membres de groupe associatif, ou encore de s'informer. L'environnement est également pourvoyeur de personnes modèles qui exercent une activité entrepreneuriale via les TIC ; ce qui anime chez ces personnes la volonté d'initier une activité entrepreneuriale également.

Les ressources financières pour le lancement d'une activité entrepreneuriale, l'acquisition d'un outil numérique accessible ou le paiement d'une formation à l'informatique inclusive proviennent entièrement de la famille et des économies des sujets répondants. Autant dans l'aide à l'usage des outils numériques que dans la création d'un réseau de clientèle, la famille, ami(e)s et connaissances y participent grandement ; ceci est commun à l'observation faite par Kyungu et Cornet (2021) qui situe comme soutien premier de la personne en situation de handicap son environnement proche. Le mésosystème de ces personnes offre un cadre d'encouragement, de soutien et de financement des dispositifs nécessaires à l'appropriation des TIC, ou la formation au numérique inclusif et à l'initiative entrepreneuriale de ces sujets. Ceci est rendu possible par un macrosystème caractérisé par la culture de l'entraide et du soutien au sein des familles, favorable à l'initiative entrepreneuriale des PSH, une culture numérique plus imprégnée dans la société camerounaise actuelle rendant disponible sur le marché certains produits numériques accessibles

et permettant de s'informer sur l'évolution des avancées scientifiques et les opportunités du numérique inclusif. Ceci explique chez ces personnes un intérêt grandissant pour ces technologies qui, comme le font constater la plupart des sujets répondants, ont participé grandement à améliorer leur autonomie et rendu aussi possibles que facile, rapide et moins coûteuse la pratique d'activités génératrices de revenus (chronosystème).

4.2.7. Un contexte social limitant

La fracture numérique est encore une réalité de l'état de la numérisation du Cameroun. Les déficits « infostructurels » (Bampoky, 2017), la cherté du coût de la connectivité, la disparité de l'accès au réseau mobile au sein de la population ou encore la fréquence des interruptions du réseau mobile témoigne d'un niveau de numérisation encore en construction. Ajouté à ceci, l'économie numérique est un secteur d'activité confronté, en plus de ce niveau de numérisation du pays, à plusieurs obstacles tels qu'un accès difficile au financement, la faible bancarisation des ménages et la faiblesse des mesures incitatives (Dejo & Nsaikila, 2017 ; Koumetio & Djoumessi, 2022).

Ceci affecte négativement l'état de l'accessibilité numérique dans le pays. En effet, bien que mis en vigueur en 2008 et qu'ayant achevé son processus de ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées et processus facultatif en 2021, l'État tarde à une réelle implémentation des mesures soumises aux obligations y afférentes. À titre d'exemple, bien que celle-ci prescrit aux États de prendre les dispositions nécessaires pour assurer, sur une base d'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement à l'information et à la communication, aux services d'information, de communication et autres services, y compris les services électroniques, il n'existe aucune norme d'accessibilité numérique en vigueur au Cameroun.

Malgré que le don d'un centre multimédia inclusif au CJARC soit déjà en soi un geste symbolique considérable, il demeure que la médiatisation de l'informatique inclusive et de l'entrepreneuriat numérique est quasi inexistante autant sur la sphère sociale qu'académique, et sur les plateformes numériques (officielles et tout public). Aussi, les prestataires économiques ne sont pas en obligation de rendre leurs sites accessibles ou de mettre en priorité sur le marché des produits numériques accessibles ; à titre d'exemple, Johan nous fait constater comme manifeste à cela la présence des tableaux virtuels et captcha sur les sites et applications conçus par les développeurs camerounais qui pour une PSH visuelle, sont limitants dans leur interaction homme-machine. Aussi, l'état n'accorde aucune subvention sur les produits numériques accessibles

disponibles sur le marché qui pour la plupart sont d'un coût exorbitant en exemple pour acquérir un logiciel tel que JAWS qui est le lecteur d'écran le plus recommandé d'après nos participants, il faut déboursier 1595 Euro soit 1.045.310 Frcfa, certes il existe en accès libre des applications telles que NVDA à défaut de JAWS, mais elles n'accordent pas la même efficacité et facilité d'usage.

Aussi, l'apprentissage des outils numériques est également freiné par le déficit en formateurs et centres de formations au numérique inclusif sur le territoire national ; qui, pour ce qui en existe, est sous-équipé, et, plus encore, très faiblement connu sur l'espace public national, faisant de la possibilité de se former une éventualité pour un nombre très réduit de PSH. Or, l'avancée considérable du niveau d'accessibilité numérique dans les pays de l'UE repose sur des initiatives telles que l'adoption d'une législation qui oblige tous les organismes du secteur public à rendre leurs sites et applications accessibles. En plus de cela, une grande importance est accordée à la sensibilisation, à l'acquisition des équipements et à l'éducation professionnelle dans les préalables à la promotion de l'accessibilité et à l'entrepreneuriat numérique des PSH (OCDE, 2014).

À ces obstacles sur la sphère numérique s'ajoutent des actes de discrimination s'illustrant par des inégalités dans l'attribution de financements qui favorisent beaucoup plus les personnes valides du fait de préjugés réductionnistes portés sur les capacités des PSH de mener à bien une activité entrepreneuriale, surtout lorsque le projet nécessite des fonds importants, comme décrit par Leticia et Marie. Ces états de fait témoignent d'un exosystème et macrosystème limitants qui possèdent les caractéristiques d'une société handicapante, comme défini par Oliver (1983, 1990).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce mémoire tirant à son terme, nous le concluons en faisant en premier lieu la synthèse de quelques éléments essentiels de notre travail, nous rappellerons le contexte et la question de recherche, la démarche méthodologique et répondrons à la question principale de recherche. Nous exposerons les limites de notre recherche et proposerons quelques recommandation et pistes de réflexions ceci afin que ce mémoire soit un outil informationnel autant pour le milieu scientifique qu'aux instances étatiques.

5.1. SYNTHÈSE DE QUELQUES POINTS ESSENTIELS ET RÉPONSE À LA QUESTION DE RECHERCHE

Ce mémoire traite de l'accessibilité numérique dans le processus entrepreneurial des PSH dans le contexte de numérisation de la société camerounaise qui dispose de lois et convention régissant la promotion et la protection de la personne en situation de handicap et prenant en compte les aspects tels que l'accès au service numérique, la promotion de l'entrepreneuriat, de l'autonomie et de l'inclusion sociale. D'autant que les Organisations internationales et continentales à l'exemple de l'ONU et l'OCDE, affirment le rôle majeur de l'inclusion numérique des personnes vulnérables en occurrence les PSH dans le processus d'autonomisation, d'inclusion et de participation sociale à travers la création d'entreprise numérique comme c'est le cas dans les pays de l'UE. L'intention du chercheur étant d'explorer et de comprendre l'influence de l'accessibilité numérique dans le processus entrepreneurial des personnes en situation de handicap au Cameroun, ce mémoire avait donc pour objectif principal d'étudier les usages, avantages et obstacles aux technologies numériques accessibles dans le processus entrepreneurial de cette catégorie de la population au Cameroun.

Les résultats de cette exploration auprès de 10 sujets répondants ont permis de mettre en évidence le fait que le processus entrepreneurial médié par les technologies numériques est lié au niveau d'appropriation des usages de technologies numériques, à l'accessibilité des ressources numériques et à la qualité de l'interaction avec l'environnement des sujets ; qui encore sont influencés par la formation à l'informatique inclusive, la préexistence d'une compétence génératrice de revenus, un environnement proche gratifiant ou pourvu de modèles de réussite, et les avantages perçus par le sujet de l'usage des technologies numériques sur le plan socio-économique et individuel. De ces éléments, nous avons établi les faits permettant de répondre à la question principale de recherche. À ce titre, nous pouvons affirmer que l'accessibilité numérique

est un facteur déterminant dans le processus entrepreneurial des personnes en situation de handicap au Cameroun dans la mesure où :

- Elle rend possible l'usage des Technologies numériques par les PSH dans une optique de mise sur le marché des compétences génératrices de revenus
- Accorde plus d'autonomie dans la gestion des activités et restaure le sentiment d'utilité et d'inclusion sociale de celles-ci.
- Et permet de pallier les difficultés liées à la mobilité et la visibilité des compétences proposées.

Toutefois, ceci n'exclut en rien les difficultés en termes d'accessibilité numérique que connaissent les PSH au Cameroun, puisque ce concept est en théorie et en pratique inusité et très faiblement considéré autant dans la littérature scientifique que l'espace social et politique camerounais ; de plus, la réalité entrepreneuriale des PSH dans le domaine du numérique souffre de beaucoup de manquements. À titre d'illustration, la médiatisation et la promotion de l'entrepreneuriat numérique des PSH est quasi-inexistante, ceci étant adossé au niveau de numérisation du pays qui accuse plusieurs retards et à la réalité socio-économique des PSH qui demeure critique. Des obstacles majeurs, nous pouvons citer :

- L'absence d'un cadre normatif de l'accessibilité numérique et la fracture numérique à l'origine d'un niveau d'accessibilité numérique très bas ;
- Un cadre social handicapant manifesté par une faible implication des politiques et de la société dans la promotion de l'accessibilité numérique et l'entrepreneuriat numérique des PSH ;
- Des préjugés réductionnistes sur les compétences entrepreneuriales des PSH et la discrimination dans l'accès au financement.

5.2. LIMITES DE LA RECHERCHE

Ce travail de recherche comme toute œuvre humaine ne saurait être exempt de limites.

Tout d'abord, les moyens et le temps mis à la disposition du chercheur étaient limités, d'autant plus que la composition d'un échantillon approprié ou l'acquisition d'une documentation pertinente permettant d'obtenir le plus d'informations précises sur la problématique posée était inévidente dans le contexte national. D'un point de vue méthodologique, l'enregistrement audio des focus groups est le fruit d'une faille situationnelle entre la période précédant le début d'une

réunion des participants éventuels à la recherche et la présence du chercheur au lieu de ladite réunion pour recueillir des données. De plus, l'audibilité de certains passages était difficile, le chercheur a dû considérablement faire recours à sa capacité de rétention de la séance d'entretien durant la phase de retranscription.

Aussi, un nombre total de 10 participants rend impossible la généralisation des résultats à l'ensemble de la population. Mais encore, un plus grand intérêt a été accordé au particularisme de chacun des discours qui s'articulait beaucoup plus autour de l'exploration de l'expérience de l'accessibilité numérique du sujet et de leur expérience de l'entrepreneuriat en tant que personne en situation de handicap sans réellement s'intéresser à la conception et au vécu profond du handicap hors de ses thématiques. Ensuite, il faut prendre en considération que l'échantillon ne se composait que de personnes volontaires et donc, intéressées par les usages des outils et technologies numériques. Ce qui est un risque de biais dans le discours des participants, puisque cette recherche part du fait que le répondant dispose déjà d'un outil numérique à son usage et peut donc plus aisément y trouver des arguments favorables. Or, nous pouvons également supposer en contrario que l'accessibilité numérique puisse également être la résultante du processus entrepreneurial. Mais encore, nous aurions souhaité avoir des entrepreneurs en situation de handicap du secteur formel en échantillon pour mieux explorer la place de l'accessibilité numérique dans le processus entrepreneurial dans différents secteurs d'activité économique.

Enfin, il est pertinent de rappeler les biais du chercheur. En effet, exerçant lui-même une activité dans le secteur du e-commerce, le chercheur pourrait avoir une idée préconçue de la question de recherche. À cet effet, un travail de réflexivité sur les croyances, attentes, le parcours personnel et professionnel du chercheur a été fait, comme l'a suggéré Maxwell (1999) pour prendre conscience de ses biais et mettre en place des stratégies comme la triangulation méthodologique et l'utilisation de sources multiples afin de diminuer les effets de la subjectivité du chercheur durant les entretiens et l'analyse des résultats.

5.3. SUGGESTIONS ET PISTES DE RÉFLEXION

5.3.1. Suggestions

- Des constats s'étant dégagés de notre recherche, les propositions en vue de l'amélioration de l'accessibilité numérique et de l'entrepreneuriat numérique des PSH inspirées d'instances telles

que l'OCDE, L'UA, le GICAM et des auteurs s'étant penchés sur la question et ayant élaboré des pistes de solution à l'amélioration de l'accessibilité numérique et de l'entrepreneuriat numériques des PSH peuvent être faites. Ces recommandations tiennent compte des obstacles soulevés par les sujets répondants de cette étude et de l'analyse du chercheur et interpellent les acteurs sociaux tels que la communauté scientifique, le Gouvernement, les ONG et les entreprises.

- **Sensibilisation et Éducation** : Ces deux points sont les fondements de l'acquisition des compétences et peuvent être à l'origine des initiatives plus poussées dans les domaines nous intéressant. L'accent devant être mis sur l'élaboration des programmes de sensibilisation pour informer les PSH sur les avantages de l'entrepreneuriat et sur les outils numériques disponibles pour les soutenir à travers les institutions éducatives, les associations, les médias et autres mécanismes éducatifs et informatifs. Développer des programmes de formations spécifiques centrés sur le numérique, la formation aux métiers numériques et la gestion d'entreprise. Sensibiliser les entreprises aux avantages de rendre leurs produits et services numériques accessibles à tous les utilisateurs, y compris les PSH.

- **Accès aux Technologies Adaptées** : à défaut de se doter d'un tissu industriel de production d'outils numériques, les établissements publics comme privés peuvent établir des partenariats avec des entreprises technologiques pour rendre les dispositifs et les logiciels plus accessibles aux personnes en situation de handicap, en tenant compte des différentes formes de handicap et des études préalablement faites sur les besoins et consommations des produits et services numériques accessibles. L'État pourrait également élaborer des politiques de subvention ou des programmes de financement pour aider les handicapés à acquérir des technologies adaptées à leurs besoins.

- **Infrastructure et Connectivité** : améliorer l'infrastructure numérique au niveau national en étendant la couverture Internet et en garantissant un accès fiable dans les zones rurales et urbaines ; Encourager les opérateurs de télécommunications à développer des offres spécifiques pour les personnes en situation de handicap, telles que des tarifs réduits ou des services d'assistance.

- **Promotion de l'Accessibilité Numérique** : Intégrer des critères d'accessibilité dans les politiques publiques et les réglementations relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Adopter une norme d'accessibilité comme c'est le cas dans certains États du continent.

- **Réseautage et Soutien Communautaire** : faciliter la création de réseaux de soutien entre handipreneurs, dans lesquels les PSH peuvent partager leurs expériences, leurs ressources et leurs meilleures pratiques en matière d'accessibilité numérique. Encourager la création d'organisations ou d'associations professionnelles spécifiquement dédiées aux handipreneurs, qui peuvent plaider en faveur de leurs intérêts et de leurs besoins.

- **Évaluation et Suivi** : mettre en place des mécanismes d'évaluation pour suivre l'impact des initiatives visant à améliorer l'accessibilité numérique sur l'entrepreneuriat des PSH. Tels que les études des habitudes, besoins et consommations en termes de technologies numériques accessibles. Collecter des données sur le nombre d'entreprises dirigées par des PSH, leur taux de survie et leur croissance, afin de mesurer les progrès réalisés dans ce domaine.

5.3.2. Pistes de réflexions

Tout au long de notre recherche, certaines pistes de réflexion que nous ne pouvions approfondir dans le cadre défini de notre problématique ont été soulevées. Premièrement, les avantages constatés de l'accessibilité numérique en ce qui est de l'autonomie, de l'expression, de l'empowerment et du sentiment d'inclusion sociale des PSH pourraient être étudiés en profondeur et de façon différenciée. L'importance de l'environnement et la formation dans le phénomène étudié révèlent des vides en ce qui est de l'impact de la numérisation sur l'élaboration d'une politique camerounaise de l'accessibilité numérique pour les PSH et la conception de programmes de sensibilisation et de promotion de l'accessibilité numérique et l'entrepreneuriat numérique au Cameroun. Aussi, il serait intéressant de ressortir plus amplement l'impact du type de handicap dans le niveau d'accessibilité numérique de ces personnes. Enfin, des défis en termes de financement : les chercheurs pourraient s'intéresser aux préjugés existants sur les compétences des PSH et aux discriminations dans l'attribution des financements des projets d'entreprise de façon comparative entre PSH et personnes valides, ou encore explorer les modèles d'accompagnement économique adaptés aux handipreneurs camerounais.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amina, A., & El manzani, N. (2015). Le rôle de l'éducation à l'entrepreneuriat dans le développement de la culture entrepreneuriale des étudiants universitaires : Proposition d'un modèle théorique. *Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation*, 14(2), 17-38.
- Arrondel, L. (2017). Éducation financière et comportements patrimoniaux : mauvaise éducation et zéro de conduite ? *Revue d'économie financière*, 2017(3), 253-270
- Ayon, H. S. (2016). E-inclusion des personnes en situation de handicap psychique : Faire des traces numériques un environnement commun et participatif ? *Les Cahiers du numérique*, 12(1-2), 133-170. <https://doi.org/10.3166/lcn.12.1-2.133-170>
- Backiny-Yetna, P. (2009). Secteur informel, fiscalité et équité : l'exemple du Cameroun. *Stateco*, 104.
- Bakehe, N. P. (2016). Informalité et productivité des très petites et petites entreprises au Cameroun. *Innovations*, 2016(3), 105-124.
- Bakena, E., Onomo Onomo, M. G., & Atouole, G. C. (2021). L'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées au Cameroun : mythe ou réalité ? *Revue Scientifique Interdisciplinaire de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports*, 1(1), 130.
- Bampoky, B. (2017). Les fondamentaux d'une transformation digitale pour les entreprises africaines. *Question(s) de management*, 18, 39-45.
- Beauchamps, M. (2009). L'accessibilité numérique : Transformer le risque de renforcement des inégalités numériques en opportunité. *Les Cahiers du numérique*, 5(1), 101-118.
- Bekaddour, A. (2021). Start-up et écosystème d'accompagnement en Algérie. *Annales de l'Université de Bechar en Sciences Economiques*, 7(3).
- Bensaid, W., & Azdimousa, H. (2019). L'entrepreneuriat digital : revue de littérature et nouvelle définition. *Revue Internationale du Marketing et Management Stratégique*, 1(3).
- Biya, P. (2015, Décembre 31). *Message du chef de l'Etat à la nation à l'occasion de la fin d'année 2015 et du nouvel an 2016*. Présidence de la république du Cameroun. Retrieved June 15,

2024, from <https://www.prc.cm/fr.actualites/discours/1611-message-du-chef-de-l-etat-a-la-nation-a-l-occasion-de-la-fin-d-annee-2015-et-du-nouvel-an-2016>.

Bokhari, M. (2023). Numérisation & Digitalisation, quelles différences ?! [Strategist chez Bank Of Algeria]. *Journal of Digital Banking*, 7(2), 45-50.

Boucher, N. (2003). Handicap, recherche et changement social : L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées. *Lien social et Politiques*, (50), 147–164. <https://doi.org/10.7202/008285ar>

Bouquet, B., & Jaeger, M. (2015). L'e-inclusion, un levier ? *Vie sociale*, (11), 185-192.

Bresson, M. (2014). La participation : un concept constamment réinventé. Analyse sociologique des enjeux de son usage et de ses variations. *Socio-logos*, 9. <https://doi.org/10.4000/socio-logos.2817>

Bronfenbrenner, U. (1979). *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*, Harvard University Press. Harvard.

Bruyat, C. (1993). *Création d'entreprise : Contributions épistémologiques et modélisation* (Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès France de Grenoble).

Chauvière, M. (2012). Intégration, insertion, inclusion... évolution ou révolution ? *CERSA, université Paris 2 APF, Dijon*. <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2012-4-page-11.htm>

Chell, E. (1985). The Entrepreneurial Personality: A few Ghost laid to Rest? *International Small Business Journal*, 3, 11-20.

Ciccone, A. (2012). La pratique de l'observation. *Contraste*, 36(1), 55-77. <https://doi.org/10.3917/cont.036.0055>

Commission Européenne. (2015). «Digital Transformation of European Industry and Enterprises, A report of the Strategic Policy Forum on Digital Entrepreneurship». 2015. <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/9462/attachments/1/translations/en/renditions/native>

- Coste, P. (2011). *Osez créer votre entreprise : Les clés pour convaincre et franchir le pas*. Éditions Eyrolles.
- Csanyi-Virag, V. (2019). Entrepreneuriat inclusif et handicap : une exploration critique de la littérature internationale. *Question(s) de management*, (24), 129-149.
- Davidson, E., & Vaast, E. (2010). Digital Entrepreneurship and Its Sociomaterial Enactment. In *Proceedings of the 43rd Hawaii International Conference on System Sciences (HICSS-43)* (pp. 1-10). IEEE Computer Society.
- Dejo, G., & Nsaikila, M. (2017). *Économie numérique au Cameroun : Challenges et perspectives*. Nkafu Policy Institute.
- Bounouh, A. (2017). *Développer la culture d'entreprise chez les jeunes par la formation : éléments de diagnostic et enjeux en Tunisie*. Forum Économique et Social des Sciences de Gestion 2017. Récupéré sur <https://forumess2017.scienceconf.org>
- Depeau, S. (2022). Modèle écologique. In A. Auteur (Éd.), *Psychologie environnementale : 100 notions clés* (pp. 152-160).
- Djon, M. (2020). *Etat Des Lieux De L'économie Numérique Au Cameroun : Rapport De Progression Avec Le Numérique Africain Et Mondial*. Récupéré sur <https://gefona.org/i-etat-des-lieux-de-leconomie-numerique-au-cameroun-rapport-de-progression-avec-le-numerique-africain-et-mondial/>
- Dubasque, D. (2019). Chapitre 1. Qu'est-ce que le « numérique » ? Regards sur le champ lexical qui l'accompagne. In *Comprendre et maîtriser les excès de la société numérique* (pp. 17-22). Presses de l'EHESP.
- Estay, C., Durrieu, F., & Diop, P. M. (2011). Motivation entrepreneuriale et logique d'action du créateur. *Revue internationale P.M.E.*, 24, 135-165. <https://doi.org/10.7202/1012554ar>
- Etongué Mayer, E. J. (2007). *Étude sur les droits des personnes handicapées au Cameroun*. Fédération Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap. Récupéré sur <https://www.firah.org/fr/notice/329/etude-sur-les-droits-des-personnes-handicapees-au-cameroun.html>

- Fallery, B., & Rodhain, F. (2007). Quatre approches pour l'analyse de données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique. In *XVIème Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique AIMS*, (pp. 1-16).
- Filion, I. J., & Fayolle, A. (2006). *Devenir entrepreneur : Des enjeux aux outils*. Éditions Village Mondial.
- Filion, L. J. (1997). Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances. *Revue internationale P.M.E.*, 10(2), 5-172.
- Folcher, V., & Lompré, N. (2012). Accessibilité pour et dans l'usage : concevoir des situations d'activité adaptées à tous et à chacun. *Le Travail Humain*, 75(1), 89-120.
- Fougeyrollas, P. (2016). Handicap. *Anthropen*. <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.01>
- Fougeyrollas, P., & Boucher, N. (2017). L'origine de la conception sociale du handicap. In P. Fougeyrollas (Éd.), *L'approche du fonctionnement humain : conception et applications*. ResearchGate. <https://www.researchgate.net/publication/316919522>
- Fourez, G., Englebert-Lecomte, V., & Mathy, P. (1997). *Nos savoirs sur nos savoirs. Un lexique d'épistémologie pour l'enseignement*. De Boeck Université.
- Fourquet-Courbet, M. P., & Courbet, D. (2017). Les affects numériques : Anxiété, dépression et addiction liées à la communication numérique. In *Émergences*, 11. Libre accès aux publications et sciences ouvertes en débat.
- Freeman, R. B., & Medoff, J. L. (1984). *What do Unions do?*, NY: Basic Books.
- Ganassali, S. (2008). Faire parler les mots : vers un cadre méthodologique pour l'analyse thématique des réponses aux questions ouvertes. *Décisions Marketing*, 51-55.
- Gardou, C. (2006). *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité : Pour une révolution de la pensée et de l'action*. Connaissances de la diversité. Érès.
- GEM Cameroon. (2016). *GEM CAMEROUN Rapport 2016 27 JUIN*. Academia.edu. https://www.academia.edu/35766891/GEM_CAMEROUN_Rapport_2016_27_JUIN
- Geoffroy, F., & Koeberlé, P. (2018). Quand l'organisation informelle nourrit l'organisation formelle dans un centre d'affaires bancaire. *Management & Avenir*, 105(7), 121-142.

- GICAM. (2021). *L'entreprise face au défi de la transformation digitale*. Bulletin du GICAM, Édition n°83. Récupéré sur <https://legicam.cm/index.php/d/15150>
- Goumghar, S., & Fikri, M. (2022). Le passage d'une entreprise traditionnelle à une entreprise digitale : Revue de la littérature. *Revue Internationale du chercheur*, 3(1), 362–374.
- Gouvernement du Cameroun. (2020). *Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif* (7ème éd.). Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.
- Hauert, C. (2020). *Le rôle des normes européennes et internationales dans le façonnage du monde du travail dans le secteur européen des services*. Éditions Européennes.
- Hawley, E., & McWhriter, E. (1991). Empowerment in counseling. *Journal of Counseling & Development*, 69(2), 222–227.
- Hull, C. E. K., Hung, Y. T. C., Hair, N., Perotti, V., & DeMartino, R. (2007). Taking advantage of digital opportunities: A typology of digital entrepreneurship. *International Journal of Networking and Virtual Organisations*.
- Khomiakoff, R. (2006). Handicap et technologies d'assistance : la place de la dimension subjective. *Le Journal des psychologues*, 2006(9), 62-65.
- Kitzinger, M., Marková, I., & Kalampalikis, N. (2004). *Bulletin de psychologie*, 57(3), 471.
- Kohn, L., & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 53(4), 67-82.
- Koumetio, K., M., & Djoumessi, F. (2022). Entrepreneuriat numérique au Cameroun : Une analyse des défis financiers et fiscaux liés à la création des Start-Ups digitales. *Revue Africaine de Management - African Management Review*, 7(1), 255-278. <https://doi.org/10.48424/IMIST.PRSM/ram-v1i7.28003>
- Kouty, M., & Douzounet, M. (2020). L'entrepreneuriat à l'ère du numérique en Afrique. In B. Boudarbat & A. Ali Baye (Eds.), *Développement économique et emploi en Afrique francophone* (chapitre 6, pp. 136-151). Presses Universitaires de Montréal (PUM).

- Kraus, S., Palmer, C., Kailer, N., Kallinger, F. L., & Spitzer, J. (2019). Digital entrepreneurship: A research agenda on new business models for the twenty-first century. *International Journal of Entrepreneurial Behavior & Research*.
- Kyungu Tchikala, D., & Cornet, A. (2021). Intégration socio-professionnelle des Personnes en situation de handicap moteur en République Démocratique du Congo : les apports d'un récit de vie. In Université de Liège (Eds.), *16èmes Rencontres Internationales de la Diversité (RID) « Le management de la diversité : un levier de performance dans les organisations privées et publiques »*, 7 & 8 octobre 2021.
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R., & Panet-Raymond, J. (2008). *La pratique de l'action communautaire* (2e édition actualisée). Presses de l'Université du Québec.
- Laviolette, E. M., & Loue, C. (2006). Les compétences entrepreneuriales : définition et construction d'un référentiel. Présenté à L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales, 25-27 octobre 2006, Haute école de gestion (HEG).
- Loi n° 2010/002 du 13 avril 2010, portant protection et promotion des personnes handicapées. (2010).
- La loi n°98/014 du 14 juillet 1998, régissant les télécommunications au Cameroun. (1998).
- Londa (2022). *Droits numériques et inclusion au Cameroun 2020* [Rapport]. Paradigm Initiative. <https://paradigmhq.org/report/londa-droits-numeriques-et-inclusion-au-cameroun-2020-rapport/?lang=f>
- Lusardi, A., & Mitchell, O. S. (2014). L'importance économique de la littératie financière : théorie et données probantes. *Revue de littérature économique*, 52(1), 5-44. <https://doi.org/10.3386/W18952>
- Lussier-Desrochers, D., Normand, C. L., Fecteau, S., Roux, J., Godin-Tremblay, V., Dupont, M.-È., Caouette, M., Romero-Torres, A., Viau-Quesnel, C., Lachapelle, Y., & Pépin-Beauchesne, L. (2016). Modélisation soutenant l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 27, 5-24. <https://doi.org/10.7202/1039012ar>
- McClelland, D. C. (1961). *The achieving society*., pp.512.

- Mazhoudi, L. (2022). L'entrepreneuriat des handicapés, motivations et contraintes : cas des handipreneurs tunisiens. *Revue Internationale des Sciences de Gestion, Volume 5(4)*, 967-988.
- Mbaye, L. P. (2021). *Handicap et emploi : entre discrimination et inclusion professionnelle* (Thèse de doctorat, Université Gustave Eiffel). <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03588307>
- Miner, J. B. (1997). A psychological typology and its relationship to entrepreneurial success. *Entrepreneurship and Regional Development, 9(4)*, 319-334.
<https://doi.org/10.1080/08985629700000016>
- Ministère des affaires sociales (2010). *Monographie sur les métiers accessibles aux personnes handicapées par type de déficience*.
- Ministère des Postes et Télécommunications (2017). Plan stratégique Cameroun numérique 2020. [PDF].<https://www.minpostel.gov.cm/index.php/fr/les-grands-chantiers/138-plan-strategique-cameroun-numerique-2020>
- Moscovici, S., Lage, E., & Naffrechoux, M. (1969). Influence of a consistent minority on the responses of a majority in a color perception task. *Sociometry, 32*, 365-380.
- Mucchielli, A., & Noy, C. (2005). Introduction. Constructionnisme et constructivisme. In A. Mucchielli & C. Noy (Eds.). *Étude des communications : Approches constructivistes* (pp. 11-12).
- Ndjabo, M. A. (2018). L'expérience de l'incapacité motrice à Yaoundé au Cameroun : une analyse des perturbations biographiques [Thèse de doctorat, Université Rennes 2 ; Université catholique d'Afrique centrale]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02078750>
- Ngoasong, M. Z. (2018). Digital entrepreneurship in a resource-scarce context: A focus on entrepreneurial digital competencies. *Journal of Small Business and Enterprise Development, 25(3)*, 483-500. <https://doi.org/10.1108/JSBED-03-2018-0070>
- Ntsama, R. (2012). Les jeunes et la gestion du handicap en république du Cameroun. Entre modernité et tradition. In P.-D.

- Okomen Tsague, R. E. (2018). *La dématérialisation de l'activité économique amorcée par l'AUDCG. Enjeux économiques et défis juridiques dans l'espace OHADA*. EUE : WWW.Morebooks.fr.
- Okomen Tsague, R. E. (2021). *Numérique et développement de l'entrepreneuriat-jeunes au Cameroun*. Communication présentée à la Semaine nationale de la recherche en sciences sociales au Cameroun (SNRSSC). <https://hal.science/hal-03362208>
- Oliver, M. (1983). *Social work with disabled people*. Macmillan.
- Oliver, M. (1990). *The Politics of Disablement*. Macmillan.
- Omrane, A., Fayolle, A., & Ben-Slimane, O. Z. (2011). Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial : une approche dynamique. *Revue des Sciences de Gestion*, 251(5), 91-100.
- Organisation de coopération et de développement économiques. (1997). *The informal sector: Definition, characteristics and measurement*. OCDE.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques. (2014). *Synthèse sur l'entrepreneuriat des personnes handicapées. L'activité entrepreneuriale en Europe*. Office des publications de l'Union européenne. ISBN 978-92-79-33520-4.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques. (2018). *G20/OECD INFE Policy Guidance on Digitalisation and Financial Literacy*.
- Organisation des Nations Unies. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocoles facultatifs*.
- Organisation internationale de Normalisation (ISO). (2016). *Produits d'assistance pour personnes en situation de handicap — Classification et terminologie (ISO 9999 :2016)*. <https://www.iso.org/fr/standard/60547.html>
- Organisation internationale du Travail. (2017). *Enquête auprès des entreprises informelles du Cameroun*. Copyright © Organisation internationale du Travail 2017. Première édition.

- Organisation Mondiale de la Santé. (1980). *A manual of classification relating to the consequences of disease: Published in accordance with resolution WHA29.35 of the Twenty-ninth World Health Assembly, May 1976*. World Health Organization.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3e éd.). Armand Colin.
- Parlement européen, & Conseil de l'Union européenne. (2016). *Directive (UE) 2016/2102 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public*. Journal officiel de l'Union européenne, L 327/1. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016L2102>
- Pinède, N. (2018a). Penser le numérique au prisme des situations de handicap : enjeux et paradoxes de l'accessibilité. *Tic&société*, 12(2), 1-23. <https://doi.org/10.4000/ticetsociete.2573>
- Pinède, N. (2018b). Numérique et situations de handicap : les enjeux de l'accessibilité. *tic&société*, Vol. 12(2), Article 2564. <https://doi.org/10.4000/ticetsociete.2564>
- Pinède, N., & Lespinet-Najib, V. (2019). Numérique et situations de handicap : le projet « Fractures corporelles, Fractures numériques ». *Communication & Organisation*, 56, 139-148.
- Premier Ministre, Chef du Gouvernement. (2018). *Décret n° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées*. Article 17, alinéa 1.
- Rashidi, R., Yousef, S., Sani, Y., & Rezaei, S. (2013). Presenting a butterfly ecosystem for digital entrepreneurship development in knowledge age. Exposé présenté à la 7th International Conference on Application of Information and Communication Technologies.
- Renouf, J., (2022). La place du handicap en entrepreneuriat. Dans Renouf, J. (Ed) *Entrepreneuriat et handicap* (9-30), Iste, 162 pages.
- Reynolds, P. D., Camp, S. M., Bygrave, W. D., Autio, E., & Hay, M. (1999). *Création de nouvelles entreprises aux États-Unis : premières explorations avec l'ensemble de données PSED II*. MA : Centre de recherche sur l'entrepreneuriat, Babson College.

- Rochat, L. (2008). *Les conceptions et modèles principaux concernant le handicap*. Département fédéral de l'intérieur, Secrétariat général, Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH).
- Sène, I. (2020). *L'éducation à l'entrepreneuriat : enjeux dans la réussite des projets entrepreneuriaux des jeunes au Sénégal*. [Collection PUM]. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Simen, F. (2018, juin). *Dynamique de l'entrepreneuriat informel au Sénégal : caractéristiques et particularités*. Communication présentée à la conférence de l'AIMS.
- Soureya, H., & Amadu, I. (2022). Contribution des technologies digitales à la croissance des PME camerounaises. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(2-2), 179-192.
- Union Internationale des Télécommunications (UIT). (2023). *Facts and figures 2023*. Genève : UIT
- Union Africaine. (2020). *Projet de stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)* [Brochure]. <https://au.int/fr/node/38507>
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod.
- Von Allmen, U.E., Khera, P., Ogawa, S., & Sahay, R. (2020, 1 juillet). *L'inclusion financière numérique au temps de la COVID*. <https://www.imf.org/fr/Blogs/Articles/2020/07/01/blog-digital-financial-inclusion-in-the-times-of-covid-19>
- Zhao, F., & Collier, A. (2016). *Digital Entrepreneurship: Research and Practice*. Dans 9th Annual Conference of the EuroMed Academy of Business.

SOURCES ÉLECTRONIQUES

- Bing. (s.d.). *Recherche pour "exemple de métiers numériques accessibles aux personnes handicapées"*. <https://bing.com/search?q=exemple+de+metiers+numeriques+accessible+au+personnes+handicapee>

- Commission Européenne. (n.d.). Web accessibility directive: Standards and harmonisation. Digital Strategy. Retrieved June 25, 2024, from <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/web-accessibility-directive-standards-and-harmonisation>
- Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées (CCAH). (s.d.). Les différents types de handicap. CCAH. <https://www.ccah.fr/CCAH/Articles/Les-differents-types-de-handicap>.
- Data Cameroon. (s.d.). Emploi : Près de 80 % des personnes handicapées en chômage au Cameroun. *Data Cameroon*. <https://datacameroon.com/emploi-pres-de-80-des-personnes-handicapees-en-chomage-au-cameroun/>
- Eye-Able. (s.d.). *European Accessibility Act : qu'est-ce que c'est exactement ?* Récupéré le 30 mai 2024, depuis <https://eye-able.com/fr/european-accessibility-act-qu-est-ce-que-c-est-exactement/>
- FNECM. (n.d.). *P.A.I.R.P.P.E.V.* <https://fnecm.org/index.php/fr/presentation-du-fne/programmes-67/pairpev>
- Handicap.fr. (s.d.). Définition et classification du handicap - CIH de l'OMS. Handicap.fr. Récupéré sur <https://informations.handicap-cih-oms-6029.php>
- Hootsuite. (2024). *Les Statistiques de la percée du Digital au Cameroun*. <https://www.scribbr.fr/normes-apa/exemple-base-de-donnees-statistiques/>
- HubSpot. (s.d.). *Comment rendre son site Web accessible ? Guide pour l'accessibilité numérique*. *HubSpot Blog*. Récupéré le 30 mai 2024, depuis <https://blog.hubspot.fr/website/accessibilite-numerique>
- Informations.handicap. (s.d.). www.informations.handicap.fr
- ITU News Magazine. (2022). Des normes pour des sociétés numériques. *No. 02*.
- Jeune Afrique. (2022, 11 novembre). *Développement de l'économie numérique en Afrique : fondements, défis et perspectives*. *PEOPLE CN CO*. <https://www.jeuneafrique.com/brandcontent/1511382/developpement-de-leconomie-numerique-en-afrique-fondements-defis-et-perspectives/>
- Données Mondiales. (s.d.). *Données Mondiales*. Récupéré le 05 Mai 2024, de <https://www.donneesmondiales.com>
- Webzine OKEENEA. (2017,10 Août). *Qu'est-ce que l'accessibilité*. Récupéré sur <https://webzine.okeena.com/qu-est-ce-que-l-accessibilite>

- Organisations des Nations Unies. (s.d.). *Accessibilité : Concept et principes*. Récupéré le 12 janvier 2024, de https://www.un.org/French/esa/social/disabled/accessibilite_concept.htm
- Overview*. Récupéré le 30 mai 2024, depuis <https://www.w3.org/WAI/standards-guidelines/wcag/fr>
- Statista. (2023, Décembre 22). *Digital transformation - statistics & facts*. <https://www.statista.com/topics/6778/digital-transformation>
- Wathi (s.d.). *La situation sociale de la personne handicapée au Cameroun*. Récupéré le 23 juin 2023, de <https://www.wathi.org/la-situation-sociale-de-la-personne-handicapee-au-cameroun->
- Webzine OKEENEA. (2017,10 Août). *Qu'est-ce que l'accessibilité*. Récupéré sur <https://webzine.okeena.com/qu-est-ce-que-l-accessibilite>
- Wikipédia. (2022, 15 novembre). *Micheal Oliver*. Dans *Wikipédia*. Repéré le 19 Mai 2021, à l'adresse https://fr.wikipedia.org/wiki/Micheal_Oliver
- Wikipédia. (2022, 15 novembre). *Population mondiale*. Dans *Wikipédia*. Repéré le 22 Décembre 2023, à l'adresse https://fr.wikipedia.org/wiki/Population_mondiale
- World Wide Web Consortium. (s.d.). *Web Content Accessibility Guidelines (WCAG)*

A horizontal orange rounded rectangle with a slight shadow, containing the word ANNEXES in bold black capital letters.

ANNEXES

Annexe 1 : Récapitulatifs des définitions de l'entrepreneuriat digital

un processus de digitalisation de produit et services numériques	Processus de rentabilisation d'internet
<p>Garg et jindal (2009) « différents types de compétences entrepreneuriales pour gérer un business électroniquement ou digitalement ».</p> <p>hull et al (2009) « sous-catégorie d'entrepreneuriat dans laquelle tout ou une partie de ce qui serait physique dans une organisation traditionnelle a été digitalisée et implique l'utilisation d'internet »</p> <p>Yaghoubi et al. (2012) « un entrepreneuriat associés à un certain degré de digitalisation de biens ou de services ou d'autres formes d'activités digitales »</p> <p>Balachandran et Sakthivelan (2013) « nouvelles entreprises dont les produits ou services sont entièrement digitaux et n'ont pas de substance physique »</p> <p>Jelonek (2015) « une sous-catégorie d'entrepreneuriat, orientée à digitalisation d'activités et de processus d'affaires sélectionnés ou de toutes les activités et processus qui, dans une organisation traditionnelle, ont été exécutés physiquement »</p>	<p>asghari et gedeon (2010) « processus de création d'entreprises électroniques ».</p> <p>Hafezieh et al. (2011) « type de commerce électronique exploitant internet et d'autres réseaux électroniques. »</p> <p>Dangolani (2011) « création d'un business sur internet pour vendre un produit ou un service en ligne uniquement. »</p> <p>Nunes (2012) « initiative entrepreneuriale réalisée sur internet »</p> <p>Nandanwar (2013), « processus de création d'entreprises qui opèrent seulement sur internet »</p> <p>Quinones et al. (2013) « de nouveaux business nés sur internet et créés exclusivement pour vendre des produits et services en lignes »</p> <p>Ziyae et al. (2014) « une nouvelle manière de faire des affaires sur les réseaux électroniques »</p> <p>Guthrie (2014), « la vente de produits ou de services numériques sur les réseaux électroniques »</p>

Source : nos analyses des définitions recensées par Bensaid et Azdimousa, (2019)

Annexe 2 Schéma représentatif du modèle du handicap social



Source :

https://www.bing.com/ck/a?!&&p=a01b3d8fde45abb3JmltdHM9MTcyNjE4NTYwMCZpZ3VpZD0xYTAwMzY3Ni1kMTA4LTYzZDQtMjMxYS0yMmRhZDA5ODYyYWYmaW5zaWQ9NTUyMw&ptn=3&ver=2&hsh=3&fclid=1a003676-d108-63d4-231a-22dad09862af&u=a1L2ltYWdlcy9zZWZyY2g_cT1zY2gIQzMIQTltYSUyMHJlcHllQzMIQTlzZW50YXRpZiUyMGR1JTlwbW9kJUMzJUE4bGUIMjBzb2NpYWwIMjBkdSUyMGhhbmRyY2FwJkZPUk09SVFGUkBJmlkPUVFN UJBMERFNORBOTQxMzJCRjc3NERFMke0Nzc1NTMwRUZFNUVEMDc&ntb=1

Annexe 3 : Illustration des composantes des systèmes écologiques en fonction de l'accessibilité numérique et du processus entrepreneuriat

Sphères environnementales	Description des systèmes
Ontosystème	Caractéristiques personnelles de la PSH elle-même : ses compétences, ses besoins et ses aspirations en matière d'entrepreneuriat et d'accessibilité numérique.
Microsystème	Les interactions directes et les relations de l'individu avec son environnement immédiat : famille, amis, collègues, modèles, les ressources et les services accessibles à l'échelle individuelle ; produits numériques accessibles en usage ; culture et activité entrepreneuriale.
Mésosystème	Interactions entre les différents éléments du microsystème : Caractéristiques des influences des microsystèmes sur la perception et/ou la saisie des opportunités entrepreneuriales, le déroulement et l'expérience de l'accessibilité numérique et de l'entrepreneuriat numérique.
Exosystème	Structures sociales formelles et informelles plus vastes et externes à l'environnement de l'individu mais ayant néanmoins un impact sur son expérience entrepreneuriale et son rapport à l'accessibilité numérique : initiatives gouvernementales, programmes de soutien public, sensibilisation et programme de formation spécialisée, disponibilités de produits numériques accessibles.
Macrosystème	Contexte socioculturel général qui influence les autres systèmes : normes sociales, attitudes envers le handicap, modèles économiques, tendances technologiques et politiques nationales ou internationales en faveur de l'accessibilité et entrepreneuriat numérique, lois et normes d'accessibilité numérique.
Chronosystème	Evolution de la numérisation du Cameroun, Impact de la numérisation dans le processus entrepreneurial des PSH, Evolution du cadre légal en matière de protection des PSH au Cameroun.

Source : Nos analyses

Annexe 4 : Obstacles à l'usage de technologies numériques en fonction du type de handicap

Type de handicap	Obstacles rencontrés
Auditif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de sous-titres pour les vidéos ou de transcriptions pour les contenus audio. ➤ Utilisation de vidéos ou de présentations exclusivement basées sur l'audio, sans alternatives textuelles. ➤ Absence de systèmes de boucle magnétique ou de transcription en temps réel pour les présentations en personne
Visuel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de descriptions alternatives pour les images, vidéos et autres contenus visuels. ➤ Utilisation de couleurs inappropriées ou de faible contraste qui rendent difficile la lecture du texte. ➤ Absence de possibilité d'agrandir le texte ou d'ajuster la mise en page pour les utilisateurs ayant une vision réduite. ➤ Interfaces complexes ou peu intuitives pour la navigation pour les utilisateurs utilisant des lecteurs d'écran.
Moteur	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Interfaces non adaptées pour la navigation au clavier, sans possibilité de naviguer facilement sans utiliser la souris. ➤ Liens, boutons et éléments interactifs trop petits ou trop proches les uns des autres, rendant difficile leur sélection pour les personnes ayant des troubles moteurs. ➤ Contenus interactifs rendant difficile l'accès pour les utilisateurs utilisant des dispositifs d'assistance comme des commutateurs ou des joysticks.
Mental	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contenus trop complexes ou trop denses, rendant difficile leur compréhension pour les personnes ayant des troubles cognitifs. ➤ Interfaces utilisateur confuses ou peu intuitives, manquant de logique de navigation claire. ➤ Contenus trop chargés en distraction, avec des animations excessives ou des publicités intrusives
Handicap neurologique ou trouble du spectre autistique (TSA)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilité sensorielle accrue aux stimuli visuels ou auditifs, rendant difficile l'utilisation de sites Web ou d'applications avec un contenu stimulant. ➤ Difficulté à traiter et à filtrer les informations, nécessitant des interfaces simples et des instructions claires

Source : Nos analyses

Annexe 5 : Types de technologie d'assistance en fonction du type de handicap

Type de handicap	Technologies d'assistance appropriée
Visuel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lecteurs d'écran : Convertissent le texte affiché sur un écran en synthèse vocale ou en braille. ➤ Systèmes de grossissement d'écran : Agrandissent le contenu affiché sur un écran pour faciliter la lecture. ➤ Afficheurs braille : Convertissent le texte affiché sur un écran en braille. ➤ Systèmes de reconnaissance optique de caractères : Convertissent le texte imprimé en texte numérique lisible par une machine
Moteur	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Claviers et souris ergonomiques : Conçus pour réduire la fatigue et l'inconfort lors de la saisie et de la navigation. ➤ Commutateurs : Permettent aux personnes ayant une mobilité limitée d'interagir avec des appareils électroniques en utilisant des mouvements corporels simples. ➤ Systèmes de commande vocale : Permettent le contrôle d'un ordinateur ou d'un appareil électronique à l'aide de commandes vocales
Mental	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Logiciels de prédiction de texte : Proposent des suggestions de mots pendant la saisie pour aider à la communication écrite. ➤ Calendriers et rappels électroniques : Aident à organiser les tâches et les rendez-vous. ➤ Applications de planification et de gestion de tâches : Aident à structurer et à gérer les activités quotidiennes.
Sensoriel (sourd et muet)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Systèmes de boucle magnétique : Convertissent les signaux audios en champs magnétiques captés par les appareils auditifs équipés de bobines de télécommunication. ➤ Appareils auditifs : Amplifient et clarifient les sons pour les personnes ayant une perte auditive. ➤ Systèmes de transcription en temps réel : Transcrivent la parole en texte en temps réel, permettant aux personnes sourdes de lire ce qui est dit.

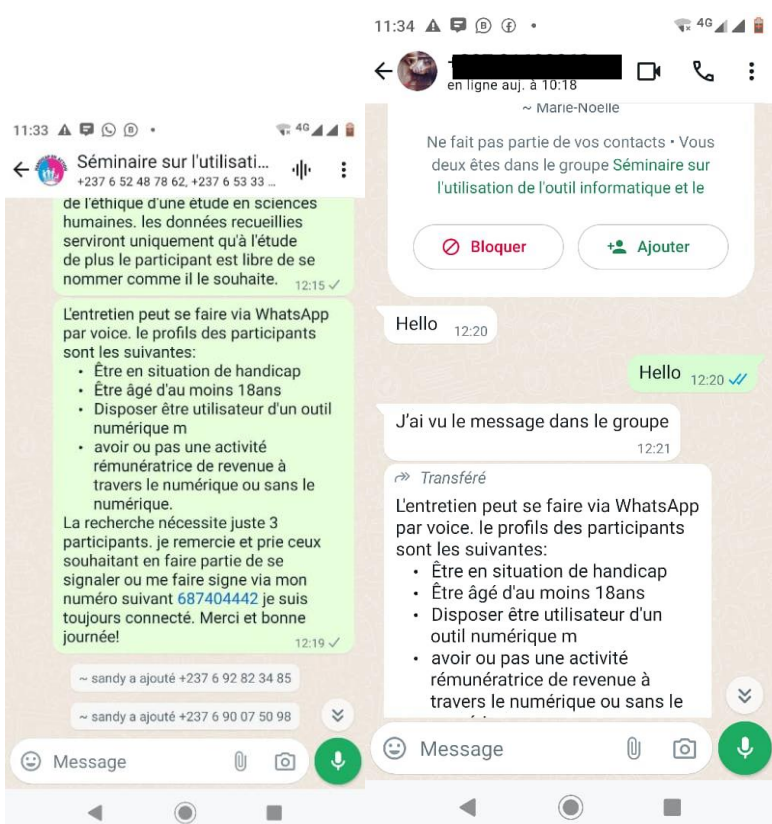
Source : Nos analyses

Annexe 6 : Métiers numériques accessibles en fonction du type de handicap

Types de handicap	Métiers numériques accessibles
Visuel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développeur web ou logiciel : Programmation ne nécessitant pas une vision précise de l'écran. ➤ Testeur de logiciels : Évaluation de logiciels et de sites web en utilisant des technologies d'assistance. ➤ Spécialiste en accessibilité numérique : Aide à rendre les sites web et les applications accessibles aux personnes handicapées.
Moteur	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développeur de jeux vidéo : Programmation de jeux accessibles utilisant des contrôles simples ou des commandes vocales. ➤ Analyste en cybersécurité : Surveillance et analyse des menaces de sécurité informatique. ➤ Analyste en données : Analyse des données pour prendre des décisions commerciales stratégiques
Sensoriel (sourd et muet)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développeur de contenu multimédia : Création de contenu visuel et interactif pour les sites web et les applications. ➤ Analyste en marketing numérique : Analyse de données et de tendances pour les stratégies de marketing en ligne. ➤ Designer graphique : Création d'éléments visuels pour les sites web, les applications et les supports marketing.
Mental	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développeur d'applications mobiles : Création d'applications simples et conviviales pour des tâches spécifiques. ➤ Rédacteur web : Écriture de contenu en utilisant un langage simple et accessible. ➤ Spécialiste en expérience utilisateur : Conception d'interfaces utilisateur intuitives et conviviales

Source : Nos analyses

Annexe 7 : Photo avec quelques participants à la recherche au CJARC et de l'entretien via WhatsApp



Annexe 8 : Guide d'entretien semi-directif

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Présentation de l'étude

Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien. L'objectif de cette discussion est d'explorer votre expérience en matière d'accessibilité numérique et de comprendre comment cela pourrait influencer votre initiative entrepreneuriale dans le domaine du numérique. Tout d'abord, je tiens à vous assurer que vos réponses resteront confidentielles et anonymes. Nous allons enregistrer cette conversation uniquement dans le but de référence et d'analyse. Si au cours de l'entretien vous manifestez votre désistement vos données seront immédiatement effacées. Avant de commencer, avez-vous des questions ou des préoccupations liées à ce qui précède ?

Thème 1 : Identification (Nom, Âge sexe et Profession)

Thème 2 : Expérience du numérique

- **Sous-thème 1 : Accès au numérique** (outils numériques en usage, accès à l'espace virtuel, contexte ayant abouti à l'acquisition d'outils et capacité d'usage des produits numériques)

- **Sous-thème 2 : Habitudes d'usage** (principaux usages des outils numériques et de l'espace virtuel et préférences des sujets en termes de produits numériques)

Thème 3 : Contexte et expérience entrepreneuriale numérique

- **Sous-thème 1 : Conception et expérience de l'entrepreneuriat perception de l'entrepreneuriat** (intérêt pour l'entrepreneuriat, ressource nécessaire à l'activité entrepreneuriale, secteur d'activité entrepreneurial, obstacle et attente lié à une activité entrepreneuriale)

- **Sous-thème 2 : Conception et expérience de l'entrepreneuriat numérique** (conception et Intérêt pour l'entrepreneuriat numérique, Produits numériques en usage dans l'activité entrepreneuriale)

- **Sous-thème 3 : Opportunité numérique** (avantages, stratégies d'usage de produits numérique dans l'activité entrepreneurial, choix préférentiel du secteur d'activité, source motivationnelle intrinsèque et extrinsèque)

Thème 4 : Obstacles et attentes en rapport avec l'accessibilité numérique et l'entrepreneuriat numérique

- **Sous-thème 1 : Place accordée au handicap** (importance accordée à la situation du handicap dans l'expérience de l'accessibilité numérique et de l'entrepreneuriat numérique)

- **Sous-thème 2 : Ressources à la pratique ou le lancement entrepreneurial numérique** (nature des ressources mobilisées pour accéder au numérique accessible et initier ou exercer une activité entrepreneurial numérique, barrières et attentes concernant l'accessibilité numérique)

Merci d'avoir partagé avec nous vos avis sur ce sujet. Vos réponses seront extrêmement précieuses pour notre recherche. Si vous avez d'autres commentaires ou idées que vous souhaitez partager, n'hésitez pas à me le faire savoir. Enfin, je vous rappelle que vos réponses resteront confidentielles et seront utilisées uniquement à des fins de recherche. Merci encore pour votre participation.

Annexe 9 : Grille d'observation

GRILLE D'OBSERVATION de l'interaction-homme machine des PSH du CJARC			
Éléments observés	Rapport d'observation mensuel		
	Mois 1	Mois 2	Mois 3
Niveau d'intérêts pour les outils numériques <ul style="list-style-type: none"> - Outils numériques en usage - Différents usages - Fréquence d'utilisation 			
Intérêt pour la formation à l'outil numérique <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence au cours - Participation au cours et interactions avec le formateur - Obstacles rencontrés - Compétences acquises 			
Aptitudes et Compétences à l'usage numérique <ul style="list-style-type: none"> - Facilités d'utilisation - Difficultés rencontrés - Stratégies déployées 			

Annexe 10: Schéma illustratif des critères d'accessibilité d'un site web



Annexe 11: Quelques outils numériques accessibles



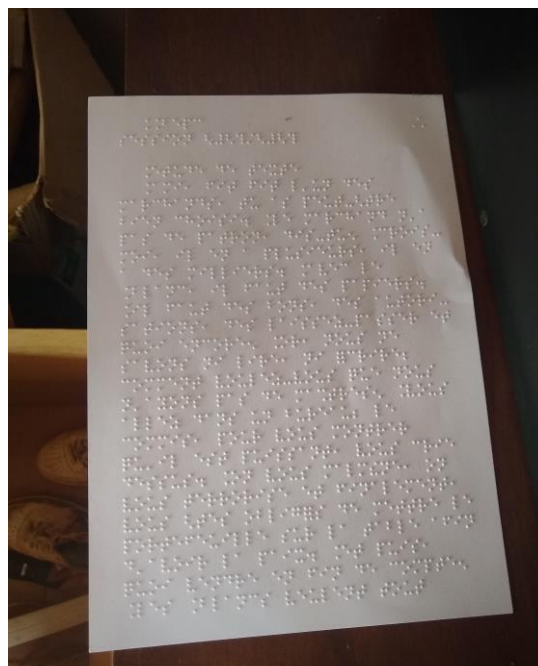
Interface d'un smartphone accessible avec Voxinone



Embosseuse ou imprimante braille



Agrandisseur d'écran



Impression issue d'une embosseuse

Annexe 12 : Salle du centre multimédia inclusif du CJARC

Annexe 13: Article 17, alinéa 1 du Décret n° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN</p> <p>-----</p> <p>DECRET N° <u>2 0 1 8 / 6 2 3 3</u> /PM DU <u>2 6 JUL 2018</u> FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI N° 2010/002 DU 13 AVRIL 2010 PORTANT PROTECTION ET PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES.-</p> <p>LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,</p> <p>Vu la Constitution ; Vu la loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées ; Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 du 04 août 1995 ; Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ; Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Vu le décret n° 2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,</p> <p>DECRETE :</p>	<p>PAIX – TRAVAIL – PATRIE</p> <p>-----</p>
<p>CHAPITRE III</p> <p><u>DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES</u></p> <p>ARTICLE 13.- (1) Les personnes handicapées justifiant d'une formation professionnelle ou scolaire bénéficient des mesures préférentielles,</p> <p style="text-align: center;">4</p>	
<p>ARTICLE 17.- (1) L'Etat encourage la création d'entreprises individuelles, de coopératives de production ou de petites et moyennes entreprises par les personnes handicapées à travers :</p> <p style="text-align: center;">5</p>	
<p>a) la mise à disposition d'encadreurs techniques ;</p> <p>b) l'octroi d'aide à l'installation, notamment par des crédits de financement pour l'achat du matériel de production ;</p> <p>c) des facilités fiscales et douanières, accordées proportionnellement au degré du handicap, sur proposition du Ministre chargé des affaires sociales après une enquête sociale ;</p> <p>d) des garanties de crédits et des appuis techniques des organismes publics d'aide au développement notamment dans le cadre des études, du suivi et du financement des projets.</p>	

Annexe 14: Articles 9, 19, et 27 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif



**Article 9
Accessibilité**

1. Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les États Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales. Ces mesures, parmi lesquelles figurent l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité, s'appliquent, entre autres :

a) Aux bâtiments, à la voirie, aux transports et autres équipements intérieurs ou extérieurs, y compris les écoles, les logements, les installations médicales et les lieux de travail ;

b) Aux services d'information, de communication et autres services, y compris les services électroniques et les services d'urgence.

2. Les États Parties prennent également des mesures appropriées pour :

a) Élaborer et promulguer des normes nationales minimales et des directives relatives à l'accessibilité des installations et services ouverts ou fournis au public et contrôler l'application de ces normes et directives ;

b) Faire en sorte que les organismes privés qui offrent des installations ou des services qui sont ouverts ou fournis au public prennent en compte tous les aspects de l'accessibilité par les personnes handicapées ;

c) Assurer aux parties concernées une formation concernant les problèmes d'accès auxquels les personnes handicapées sont confrontées ;

**Article 27
Travail et emploi**

1. Les États Parties reconnaissent aux personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, le droit au travail, notamment à la possibilité de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur un marché du travail et dans un milieu de travail ouverts, favorisant l'inclusion et accessibles aux personnes handicapées. Ils garantissent et favorisent l'exercice du droit au travail, y compris pour ceux qui ont acquis un handicap en cours d'emploi, en prenant des mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour notamment :

d) Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux programmes d'orientation technique et professionnel, aux services de placement et aux services de formation professionnelle et continue offerts à la population en général ;

e) Promouvoir les possibilités d'emploi et d'avancement des personnes handicapées sur le marché du travail, ainsi que l'aide à la recherche et à l'obtention d'un emploi, au maintien dans l'emploi et au retour à l'emploi ;

f) Promouvoir les possibilités d'exercice d'une activité indépendante, l'esprit d'entreprise, l'organisation de coopératives et la création d'entreprise ;

g) Employer des personnes handicapées dans le secteur public ;

h) Promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans le secteur

Article 19

Autonomie de vie et inclusion dans la société

Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société, notamment en veillant à ce que :

a) Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier ;

b) Les personnes handicapées aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation ;

c) Les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins.

Annexe 15 : Demande de changement de sujet de mémoire

POUANI KAMDEU Steve Mydrel
21V3669

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION
DEPARTEMENT D'EDUCATION
SPECIALISEE
Spécialité : Intervention et Action
Communautaire

Yaoundé le 04 Juillet 2024

Recu
05 JUL 2024

A
Monsieur le Recteur de l'Université de
Yaoundé I
S/C
Monsieur le Coordonnateur du Centre de
Recherche et Formation Doctorale en
Sciences Humaine et Educatives-CRFD
SHSE

Favorable
Njengoué
Ngamaleu

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
MINISTRE DE L'EDUCATION
UNIVERSITE DE YAOUNDE I

Objet : Demande de Changement de sujet de Mémoire

Monsieur,

Par la décision N°2023-773/UYIVREPDTIC/DAAC/DEPE/SPD/CRFD-SHSE du 19 Octobre 2022 portant sélection des candidats en Master 2 de l'Université de Yaoundé I au titre de l'année Académique 2022-2023, J'ai été retenu en Master 2 de sciences de l'éducation avec pour sujet : « *Développement durable et déviance entrepreneuriale sur les réseaux sociaux : cas du phénomène des influenceuses au Cameroun* ». Cependant, durant nos recherches, notre intérêt s'est porté sur une problématique répondant de façon plus pratique aux défis et enjeux actuels associés au domaine du numérique et de l'entrepreneuriat au Cameroun dans le cadre de l'intervention et de l'action communautaire. À ce titre, mon directeur de mémoire et moi nous sommes accordés sur une nouvelle approche et de nouvelles perspectives allant dans le sens susmentionné, ce qui a abouti au changement de notre sujet précédemment énoncé qui devient à ce jour : « *Accessibilité numérique et entrepreneuriat des personnes en situation de handicap au Cameroun* ».

Espérant remplir toutes les conditions relatives à la correction de mon mémoire, je sollicite votre bienveillance pour une autorisation de changement de sujet. Dans l'espoir d'une suite veuillez agréer, monsieur le Recteur, l'expression de ma très haute considération.

Je joins à ma demande :

- La liste de Sélection en Master II
- Les reçus de paiement de toutes les années académiques à parti de l'année de sélection jusqu'à l'année académique du dépôt de mémoire

POUANI KAMDEU Steve Mydrel

SM

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES ANNEXES	ix
RÉSUMÉ.....	x
ABSTRACT.....	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	12
0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE	13
0.2. FORMULATION DU PROBLÈME	14
0.3. QUESTIONS DE RECHERCHE	17
0.3.1. Question de recherche principale.....	17
0.3.2. Questions de recherche spécifiques.....	17
0.4. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	18
0.4.1 Objectif général.....	18
0.4.2. Objectifs spécifiques	18
0.5. INTÉRÊT DE L'ÉTUDE	18
0.5.1 Intérêt scientifique ou académique.....	18
0.5.2 Intérêt pratique	19
0.6. DÉLIMITATIONS DE L'ETUDE	19
0.6.1. Limite thématique	19
0.6.2 Limite spatiale	19
0.7. PRÉSENTATION DU TRAVAIL	20
PREMIÈRE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	21
CHAPITRE 1 : CONSIDÉRATIONS SUR L'ENTREPRENEURIAT ET ÉTATS DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT NUMÉRIQUE AU CAMEROUN.....	22
INTRODUCTION.....	23
1.1. DÉFINITION ET APPROCHES CONCEPTUELLES DE L'ENTREPRENEURIAT	23
1.1.1. Qu'est-ce que l'entrepreneuriat ?.....	23
1.1.2. Les approches conceptuelles de l'entrepreneuriat.....	24
1.2. L'ENTREPRENEURIAT A L'ÈRE DU NUMÉRIQUE.....	27
1.2.1. Le numérique : définition et caractéristiques	27
1.2.2. Le numérique dans le secteur économique : l'économie numérique.....	28

1.2.3. Définition, Caractéristiques et création de l'entreprise numérique	31
1.2.3.1. Définition de l'entrepreneuriat numérique.....	31
1.2.3.2. Caractéristiques de l'entrepreneuriat numérique.....	32
1.2.3.3. Création d'une entreprise numérique.....	33
1.2.3.3.1. L'innovation	33
1.2.3.3.2. La transformation numérique	34
1.3. ÉTAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT NUMÉRIQUE AU CAMEROUN.....	36
1.3.1. Vue d'ensemble sur l'état de numérisation du Cameroun.....	37
1.3.2. L'économie numérique en contexte camerounais.....	39
1.3.3. Défis et perspectives d'amélioration de la numérisation des entreprises camerounaises	43
RÉSUMÉ DU CHAPITRE	45
CHAPITRE 2 : HANDICAP, ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ET ENTREPRENEURIAT	46
INTRODUCTION.....	47
2.1. LA NOTION DE HANDICAP : DÉFINITION ET APPROCHES	47
2.1.1. Définition du handicap	47
2.1.2. Approches conceptuelles de l'étude du handicap	53
2.1.2.1. Le modèle social du handicap	53
2.1.2.2. Le modèle écologique.....	54
2.2. HANDICAP ET ENTREPRENEURIAT EN CONTEXTE CAMEROUNAIS : ÉTAT DE LA QUESTION.....	57
2.2.1. La conception du handicap au Cameroun.....	57
2.2.1.1. Le plan socio-culturel	57
2.2.1.2. Le plan administratif.....	58
2.2.2. Perspectives professionnelles des personnes en situation de handicap au Cameroun.....	59
2.2.2.1. Etat des lieux sur la situation économique des personnes en situation de handicap au Cameroun	60
2.2.2.2. Domaine d'activité accessible à l'entrepreneur en situation de handicap au	61
2.3. APPORTS DE L'ENTREPRENEURIAT CHEZ LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	63
2.3.1. L'inclusion sociale	63
2.3.2. L'autonomie.....	63
2.3.3. La participation sociale	64
2.3.4. La Justice sociale	65
2.4. DÉFIS DE L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	65
2.4. L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE COMME CADRE DE L'ENTREPRENEURIAT NUMÉRIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	66
2.5.1. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?	66
2.5.1.1. Qu'est-ce que l'accessibilité ?.....	67

2.5.1.2. La notion de fracture numérique	68
2.5.1.3. Accessibilité numérique des PSH.....	70
2.5.2. L'entrepreneuriat numérique des personnes en situation de handicap : prérequis et nécessités pratiques	72
2.5.2.1. Prérequis à l'entrepreneuriat numérique	72
2.5.2.1.1. Normes de l'accessibilité numérique	73
2.5.2.1.2. Les technologies d'assistance.....	74
2.5.3. Métiers numériques accessibles au PSH et aperçu de quelques initiatives de l'OCDE	78
RÉSUMÉ DU CHAPITRE	79
DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET EMPIRIQUE DE L'ÉTUDE.....	80
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	81
3.1. POSITION ÉPISTEMOLOGIQUE	82
3.1.1. Position du chercheur	82
3.1.2. Position épistémologique.....	82
3.2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	84
3.2.1. Type de recherche et Méthodes de collecte des données.....	84
3.2.2. Cadre de l'étude et déroulement de la phase de terrain.....	86
3.2.2.1. Cadre de l'étude	86
3.2.2.2. Le déroulement de l'étude	86
3.2.2.3. Population d'étude.....	90
3.2.2.4. Considération éthique	91
3.3. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES	92
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DISCUSSION.....	94
4.1. PRÉSENTATION DES DONNÉES.....	95
4.1.1. Caractéristiques de l'échantillon	95
4.1.2. Présentation des données	97
4.1.2.1. Leticia	98
4.1.2.2. Johan.....	102
4.1.2.3. Alexia	108
4.1.2.4. Marie.....	110
4.1.2.5. Focus groups	113
4.2. ANALYSE ET DISCUSSION	117
4.2.1. Accessibilité numérique facteur d'autonomie, d'inclusion sociale et d'empowerment	119
4.2.2. L'entretien du lien social médié par les Technologies numériques	119
4.2.3. La place du handicap dans l'interaction homme-machine.....	120
4.2.4. La prééminence du secteur informel sur l'espace virtuel	121
4.2.5. La nécessité de la formation	122

4.2.6. Le rôle indéniable de l'environnement.....	123
4.2.7. Un contexte social limitant	124
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	126
5.1. SYNTHÈSE DE QUELQUES POINTS ESSENTIELS ET RÉPONSE À LA QUESTION DE RECHERCHE.....	127
5.2. LIMITES DE LA RECHERCHE	128
5.3. RECOMMANDATIONS ET PISTES DE RÉFLEXION.....	129
5.3.1. Recommandations	129
5.3.2. Pistes de réflexions.....	131
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	132
SOURCES ÉLECTRONIQUES	141
ANNEXES.....	144
TABLE DES MATIÈRES	160